

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail - Patrie

MINISTRE DE L'ECONOMIE DE LA
PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE
MINEPAT



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work - Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING
AND REGIONAL DEVELOPMENT
MINEPAT

PROJET D'URGENCE DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS (PULCI)

Financement : PAPAN IDA V4100 – CM

Agence d'fiduciaire : PULCI

PROJET D'URGENCE DE LUTTE CONTRE LA CRISE ALIMENTAIRE AU CAMEROUN (PULCCA)

CADRE DE PLANIFICATION POUR LES PEUPLES AUTOCHTONES DU PROJET D'URGENCE DE LUTTE CONTRE LA CRISE ALIMENTAIRE (PULCCA)

RAPPORT FINAL



Version du document	Autorisé par	Date
Version 1	Projet PULCI/PULCCA	26 mars 2022
Version 2	Projet PULCI/PULCCA	9 avril 2022
Version 3	Projet PULCI/PULCCA	08 mai 2022
Version 4	Projet PULCI/PULCCA	20 juin 2022
Version 5	Projet PULCI/PULCCA	16 septembre 2022

TABLES DES MATIERES

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES.....	6
LISTE DES TABLEAUX	7
LISTE DES FIGURES	7
LISTES DES PHOTOS.....	7
LISTE DES CARTES	7
RESUME EXECUTIF.....	8
EXECUTIVE SUMMARY	9
1 INTRODUCTION.....	10
1.1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE	10
1.2 OBJECTIFS DE L'ETUDE	10
1.3 RAPPEL METHODOLOGIQUE	10
1.3.1 Revue documentaire.....	10
1.3.2 La collecte des données de terrain	11
1.3.3 Synthèse et rapportage	12
1.3.4 Production du rapport final.....	12
2 BREVE DESCRIPTION DU PULCCA	13
2.1 CONTEXTE.....	13
2.2 COMPOSANTES	14
2.2.1 Composante 1 : Appui à la stabilisation alimentaire et nutritionnelle des interventions précoces en vue d'un relèvement rapide et du renforcement de la résilience (35 millions de dollars).	14
2.2.1.1 Sous-composante 1.1 : Fourniture d'une aide alimentaire et nutritionnelle d'urgence (23,6 millions de dollars)	14
2.2.1.2 Sous-composante 1.2 : Travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre pour la résilience (11,4 millions de dollars).....	15
2.2.2 Composante 2 : Renforcement des capacités productives des petits exploitants grâce à un soutien aux cultures et à l'élevage pour la résilience climatique et nutritionnelle (42 millions de dollars).	15
2.2.2.1 Sous-composante 2.1 : Appui à la production alimentaire pour les agriculteurs et les transformateurs agroalimentaires (24,5 millions de dollars).....	16
2.2.2.2 Sous-composante 2.2 Appui aux éleveurs et pêcheurs, et transformation connexe (17,5 millions de dollars).	16
2.2.3 Composante 3 : Appui au renforcement des capacités gouvernementales de surveillance des crises de sécurité alimentaire, des systèmes d'information et des services agrométéorologiques (13 millions de dollars)	16
2.2.3.1 Sous-composante 3.1 : Renforcement des capacités gouvernementales et de l'information sur la sécurité alimentaire, les conditions agrométéorologiques, les prix du marché (8 millions de dollars).	17
2.2.3.2 Sous-composante 3.2 : Développement d'outils numériques pour soutenir la réponse à la sécurité alimentaire et la résilience climatique (5,0 millions de dollars).....	17
2.2.4 Composante 4 : Gestion, suivi et évaluation du projet (10 millions de dollars).....	18
3 CADRE LEGAL ET INSTITUTIONNEL SUR LES DROITS DES POPULATIONS AUTOCHTONES AU CAMEROUN	19
3.1 CADRE POLITIQUE	19
3.1.1 La Vision 2035 de la Nation.....	19
3.1.2 La Politique de Solidarité Nationale	19
3.1.3 La Politique de la décentralisation	19
3.1.4 La Stratégie du Secteur Rural	19
3.1.5 La stratégie nationale REDD+.....	20
3.2 CADRE LEGAL.....	20
3.2.1 Conventions et traités internationaux.....	20
3.2.2 Conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).....	21

3.2.3	<i>Cadre légal national</i>	22
3.2.3.1	Constitution du 18 janvier 1996	22
3.2.3.2	Loi N°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche	22
3.2.4	<i>Normes Environnementales et Sociales de la Banque mondiale</i>	22
3.3	CADRE INSTITUTIONNEL	23
4	PROFIL DES POPULATIONS AUTOCHTONES DANS LA ZONE DU PROJET	25
4.1	NOTION DE PEUPLES AUTOCHTONES	25
4.2	CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DES PA	26
4.3	CARACTERISTIQUE SOCIALES, CULTURELLES ET POLITIQUES DE LA COMMUNAUTE DES PA.....	27
4.4	MOYENS DE SUBSISTANCES DES PA	28
4.5	BESOINS ET PROBLEMES RENCONTRES PAR LES PA	28
5	IMPACTS DU PROJET SUR LES POPULATIONS AUTOCHTONES	30
5.1	IMPACTS SOCIO-CULTURELS	30
5.2	IMPACTS ECONOMIQUES	30
5.3	IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX	30
6	PROCESSUS DE CONSULTATION DES COMMUNAUTES AUTOCHTONES	33
6.1	CONSULTATIONS DES COMMUNAUTES AUTOCHTONES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PULCCA	33
6.1.1	<i>Bref Rappel de la méthodologie</i>	33
6.1.2	<i>Localisation territoriale des PA consultés</i>	34
6.1.3	<i>Organisation des Communautés</i>	36
6.1.4	<i>Appuis reçus par les PA dans le cadre des projets antérieurs au PULCCA</i>	36
6.1.5	<i>Principales activités</i>	39
6.1.6	<i>Implication des PA dans les activités menées en leur faveur</i>	40
6.1.7	<i>Impacts du projet</i>	40
6.1.8	<i>Principales attentes des communautés vis-à-vis du projet</i>	40
6.1.9	<i>Craintes et préoccupations</i>	40
6.2	CONSULTATIONS DES COMMUNAUTES AUTOCHTONES DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PULCCA	41
7	CRITERES ET CADRE POUR LA PREPARATION D'UN PLAN D'ACTION EN FAVEUR DES POPULATIONS AUTOCHTONES	43
7.1	OBJECTIF ET CADRAGE DU PPA.....	43
7.2	CADRAGE ET OBJECTIF DU PLAN D'ACTION EN FAVEUR DES POPULATIONS AUTOCHTONES (PPA).....	43
7.2.1	<i>Renforcement de la résilience alimentaire des PA ;</i>	43
7.2.2	<i>Formations et renforcement de capacités des PA en techniques agricoles</i>	43
7.2.3	<i>Développement économique par l'accompagnement des PA dans la création des Activité Génératrice de Revenus (AGR)</i>	44
7.2.4	<i>Accessibilité aux terres cultivables et aux équipements</i>	44
7.3	CADRE DES RESULTATS PREVISIONNELS	44
7.4	PLAN DE SUIVI DU PPA	47
8	ANALYSE SUCCINCTE DE LA STRUCTURE DE MISE EN OEUVRE DU PROJET PAR RAPPORT A LA MISE EN OEUVRE DU CPPA	49
8.1	UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP)	49
8.2	MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL.....	49
8.3	MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES.....	49
8.4	COMITE DE PILOTAGE DU PROJET (COPIL)	50
8.5	COMITE TECHNIQUE DU PROJET (CTP)	50
8.6	PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIALE	51
8.7	ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE	51
9	MECANISME DE GESTION DES PLAINTES	53
9.1	ETAPE 1 : CANAUX D'ENREGISTREMENT DES PLAINTES	53
9.2	ETAPE 2 : ACCUSE DE RECEPTION ET SUIVI	54

9.3	ETAPE 3 : VERIFICATION, INVESTIGATION ET ACTION	54
9.4	ETAPE 4 : TRAITEMENT DES PLAINTES	54
9.5	ETAPE 5 : SUIVI ET EVALUATION	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
9.6	ETAPE 6 : RETOUR D'INFORMATION - FOURNIR UNE REPOSE	54
9.7	SUIVI ET L'EVALUATION DU MECANISME DE GESTION DES PLAINTES	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
9.8	GESTION DES PLAINTES VBG/EAS/HS	55
10	MECANISME OPERATIONNEL DE SUIVI - EVALUATION DU CPPA	58
11	BUDGET DE MISE EN OEUVRE DU CPPA	60
12	CONCLUSION	61
13	BIBLIOGRAPHIE	62
14	ANNEXES.....	63
	ANNEXE 1 : TERMES DE REFERENCE	63
	ANNEXE 2 : LETTRE D'INTRODUCTION	72
	ANNEXE 3 : RESUME DES CONSULTATIONS PUBLIQUES	73
	ANNEXE 4 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES	80
	ANNEXE 5 : OUTILS DE COLLECTE	88
	ANNEXE 6 : FICHE D'ENREGISTREMENT DES PLAINTES.....	91
	ANNEXE 7 : FICHE DE SUIVI DES PLAINTES	94
	ANNEXE 8 : GRILLE DE SUIVI DE LA DOCUMENTATION/STATISTIQUES DES PLAINTES	95

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

AGR	: Activités Génératrices de Revenus
BIT	: Bureau International du Travail
BM	: Banque Mondiale
CAPEF	: Chambre d'Agriculture des Pêches de l'Elevage et des Forêts
CCD	: Cadre communal de développement
CEP	: Cellule d'exécution du projet
CES	: Cadre Environnemental et Social
CGES	: Cadre de Gestion Environnemental et Social
CH	: Cadre Harmonisé
CNI	: Carte Nationale d'Identité
COFIL	: Comité de Pilotage du Projet
CPLCC	: Consentement Préalable donné Librement et en Connaissance de Cause
CPPA	: Cadre pour Planification des Peuples Autochtones
CTP	: Comité Technique du Projet
ENSAN	: Evaluation Nationale de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition
FAO	: Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEWS NET	: Famine Early Warning Systems Network
FSCPP	: Plan de Réponse à la Crise de Sécurité Alimentaire
GCMF	: Mécanisme mondial de gestion des produits
HGSF	: Alimentation Scolaire d'Urgence d'origine Locale
IPP	: Indigenous Peoples' Plan
MINADER	: Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINAS	: Ministère des Affaires Sociales
MINAT	: Ministère de l'Administration Territoriale
MINCOMMERCE	: Ministère du Commerce
MINEDUB	: Ministère de l'Education de Base
MINEPAT	: Ministère de l'Economie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEPDED	: Ministère de l'Environnement de la Protection de la nature et du Développement Durable
MINEPIA	: Ministère de l'Élevage, des Pêches des Industries Animales
MPME	: Micros, Petites Et Moyennes Entreprises
NES	: Normes Environnementales et Sociales
ODP	: Objectif de Développement du Projet
PA	: Peuples Autochtones
PAD	: Document d'évaluation du projet
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PIDMA	: Projet d'Investissement et de Développement des Marchés Agricoles
PIM	: Manuel d'exécution du projet
PMPP	: Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
PNDP	: Programme National de Développement Participatif
PPA	: Plan pour les Peuples Autochtones
PTP	: Programme de Travaux Publics
PULCCA	: Projet d'Urgence de Lutte Contre la Crise Alimentaire
RACOPY	: Réseau Recherches Actions Concertées Pygmées
RCA	: République Centrafricaine
REPALEAC	: Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la Gestion des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale
SAS	: Service de l'Action Sociale
SFID	: Société Forestière et Industrielle de la Doumé
TMC	: Transfert monétaire conditionnel
UFA	: Unité Forestière d'Aménagement
UGP	: Unité de Gestion du Projet

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : ACTEURS RENCONTRES SUR LE TERRAIN	11
TABLEAU 2 : IMPACTS DU PROJET SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES	32
TABLEAU 3 : STATISTIQUES SUR LES PA CONSULTES	34
TABLEAU 4 : DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES PA ET SOLUTIONS POTENTIELLES	36
TABLEAU 5 : INTERVENTIONS DU PNDP ET DU PIDMA EN FAVEUR DES PA.....	37
TABLEAU 6 : PROCESSUS DE CONSULTATIONS DES PEUPLES AUTOCHTONES DURANT LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET	42
TABLEAU 7 : CADRE DES RESULTATS PREVISIONNELS.....	45
TABLEAU 8 : PLAN DE SUIVI DU PPA.....	47
TABLEAU 9 : MECANISME OPERATIONNEL DE SUIVI-EVALUATION DU CPPA.....	59
TABLEAU 10 : BUDGET DE MISE EN ŒUVRE DU PPA	60

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : SYNTHESE DES ECHANGES AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES	41
FIGURE 2 : MECANISME DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET.....	51
FIGURE 3 : MECANISME DE GESTION DES PLAINTES	57

LISTES DES PHOTOS

PHOTO 1 : QUELQUES TEMPS FORT DES CONSULTATIONS AVEC LA COMMUNAUTE BAKA DE MBANG	35
PHOTO 2 : CAMPMENT CANA DE YOKADOUMA	35
PHOTO 3 : LA FARINE DE MANIOC : ELEMENT DE BASE DE L'ALIMENTATION DES PA.....	39

LISTE DES CARTES

CARTE 1 : LOCALISATION DES PEUPLES AUTOCHTONES.....	27
---	----

RESUME EXECUTIF

Le Gouvernement du Cameroun, en collaboration avec la Banque Mondiale, a entrepris la préparation du Programme d'Urgence pour la Lutte Contre la Crise Alimentaire (PULCCA). L'objectif de développement du projet (PDO) est de renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la productivité et la résilience climatique des producteurs (agriculteurs, pasteurs et pêcheurs) et de leurs communautés dans les zones touchées par la crise.

Le présent document constitue le Cadre de Planification des Peuples Autochtones (CPPA) du PULCCA. Il a été élaboré conformément aux Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque Mondiale, notamment la NES N° 7 relatives aux Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées.

Dans ce document, seront considérés comme peuples ou populations autochtones (PA) les Baka, Bagyéli, Bedzang et Bakola communément appelé « les peuples de la forêt ». Ces peuples se retrouvent essentiellement dans les régions du Centre, du Sud et de l'Est. Cependant, la planification tiendra compte uniquement des Baka car c'est le seul PA que l'on retrouve dans la région de l'Est. Au sens de ce rapport, les Mbororo ne sont pas considérés comme peuples autochtones, en attendant les conclusions de l'étude conduite par la Banque mondiale sur la question.

Le CPPA est élaboré pour faire en sorte que les communautés autochtones soient informées des possibilités offertes par le PULCCA, qu'elles soient consultées sur ses activités avant leur lancement, et qu'elles reçoivent des avantages du projet qui soient culturellement appropriés et inclusifs sur le plan de l'égalité des sexes et entre les générations. Il veillera également à ce que les PA soient informés des conséquences potentiellement négatives et de tout autre impact potentiellement négatif du projet sur leur communauté.

La méthodologie utilisée dans le cadre de cette étude a consisté à mener une revue de la littérature, effectuer la collecte des données couplée à la consultation des parties prenantes et élaborer le rapport. La consultation des parties prenantes s'est effectuée sous forme d'entretien et des focus group avec les PA. Les avis de ces bénéficiaires ont ainsi été recueillis sur les objectifs du projet, les difficultés rencontrées, leurs potentielles plaintes, leurs attentes envers le Projet, et leurs besoins, etc.

La mise en œuvre du PULCCA engendra plusieurs impacts aussi bien sur le plan socio-culturel et économique que sur le plan environnemental. Les plus importants impacts étant : l'augmentation des capacités productives agricoles des PA, le renforcement de leur citoyenneté, amélioration de leur résilience alimentaire. Toutefois certains risques méritent d'être mentionnés : l'accentuation de la convoitise des bantous, le vol des cultures.

L'exploitation des données recueillies a permis l'élaboration d'un Plan en faveur des Populations Autochtones (PPA) qui précise, autant que possible, comment les effets néfastes du projet sur les PA seront évités. Il est structuré autour de quatre (04) axes stratégiques :

- **Axe stratégique 1** : Renforcement de la résilience alimentaire des PA ;
- **Axe stratégique 2** : Formations et renforcement de capacités des PA en techniques agricoles ;
- **Axe stratégique 3** : Développement économique par l'accompagnement des PA dans la création des Activité Génératrice de Revenus (AGR) ;
- **Axe stratégique 4** : Accessibilité aux terres cultivables et aux équipements.

Lors de la mise en œuvre des activités contenues dans ces axes, les PA auront la possibilité de se faire entendre à travers le mécanisme de gestion des plaintes du PULCCA qui tiendra compte des spécificités de ces Peuples.

Le budget proposé pour la mise en œuvre du PPA s'élève à **391 700 000 FCFA** (Trois cent quarante-six millions de francs CFA) soit environ **626 707 USD** (six cent vingt-six mille sept cent sept dollar américain) sur 3 ans.

La mise en œuvre de toutes les actions proposées et des recommandations formulées dans ce cadre contribuera à la durabilité et à la conformité du projet.

EXECUTIVE SUMMARY

The Government of Cameroon, in collaboration with the World Bank, has undertaken the preparation of the Emergency Program for the Fight Against the Food Crisis (PULCCA). The Project Development Objective (PDO) is to strengthen food and nutritional security, productivity, and climate resilience of producers (farmers, pastoralists and fishermen) and their communities in crisis affected areas.

This is the Indigenous Peoples Planning Framework (IPPF) of the PULCCA. It has been developed in accordance with the World Bank's Environmental and Social Standards (ESS), in particular ESS No. 7 relating to Indigenous Peoples/Traditional Local Communities of Historically Disadvantaged Sub-Saharan Africa.

In this document, will be considered as indigenous peoples or populations (IP), the Baka, Bagyéli, Bedzang et, Bakola commonly called "the peoples of the forest". These peoples are mainly found in the Center, South and East regions. Within this report, the Mbororo are not considered as indigenous peoples, pending the conclusions of the study conducted by the World Bank on the question.

The CPPA is developed to ensure that indigenous communities are informed of the opportunities offered by PULCCA, that they are consulted on its activities before they are launched, and that they receive benefits from the project that are culturally appropriate and inclusive on the gender and intergenerational equality. It will also ensure that IPs are informed of the potentially negative consequences and any other potentially negative impacts of the project.

The methodology used in this study consisted of a literature review, data collection coupled with stakeholder consultation and reporting. The stakeholder consultation took the form of interviews and focus groups with IPs. The opinions of these beneficiaries were collected on the objectives of the project, the difficulties encountered, their potential complaints, their expectations of the project, their needs, etc.

The implementation of PULCCA will have several impacts on the socio-cultural, economic and environmental levels. The most important of these impacts are: the increase in IPs' agricultural production capacity, the strengthening of their citizenship, and the improvement of their food resilience. However, some risks deserve to be mentioned: the accentuation of the covetousness of the Bantou, the theft of crops.

The exploitation of the data collected allowed the development of an Indigenous Peoples' Plan (IPP) which specifies, as far as possible, how the negatives effects of the project on the IPs will be avoided. It is structured around four (04) strategics axes :

- **Strategic axis 1:** Strengthening the food resilience of IPs;
- **Strategic axis 2:** Training and capacity building of PAs in agricultural techniques;
- **Strategic axis 3:** Economic development by supporting PAs in the creation of Income Generating Activities (IGA);
- **Strategic axis 4:** Accessibility to arable land and equipment.

During the implementation of the activities contained in these axes, the IPs will have access to the grievance management mechanism of the PULCCA, which will take into account the specificities of these Peoples.

The proposed budget for the implementation of the IPP amounts to 391,700,000 CFA francs (three hundred and forty-six million CFA francs) or approximately 626,707 USD (six hundred and twenty-six thousand seven hundred and seven US dollars) over 3 years.

Implementation of all proposed actions and recommendations made in this Framework will contribute to project sustainability and compliance.

1 INTRODUCTION

CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE

Le Projet d'Urgence de Lutte Contre la Crise Alimentaire au Cameroun (PULCCA) est un projet du Gouvernement Camerounais financé par la banque mondiale ayant pour objectifs : (i) de renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et (ii) d'améliorer la productivité et la résilience climatique des producteurs et de leurs communautés dans les zones affectées par la crise.

Il est probable que les activités du PULCCA aient des impacts sociaux positifs et négatifs sur les peuples autochtones dans le cadre de sous-programmes d'intervention spécifiques, de zones et de localités qui doivent être bien ciblés et gérés correctement conformément à la législation nationale et à la Norme Environnementale et Sociale N° 7 de la Banque mondiale sur les Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées.

Selon cette NES N° 7, il est impératif pour les projets se réalisant dans un territoire où sont présents des populations autochtones, de formuler et de mettre en œuvre un Cadre de Planification en faveur des Populations Autochtones (CPPA) compte tenu du fait que les localités ou les zones spécifiques d'intervention ne sont pas encore connues. Il exige de l'emprunteur la préparation d'un CPPA dès la conception du projet ; d'où l'objet du présent document. Pendant la mise en œuvre du projet, l'emprunteur doit également préparer les Plans d'actions en faveur des Populations Autochtones (PPA). Le présent CPPA a été élaboré pour assurer la prise en compte des Communautés forestières (Baka) dans la mise en œuvre du projet. Le projet interviendra dans plusieurs régions (Extrême-Nord, Nord, Adamaoua, Est, Sud-Ouest et Nord-Ouest) mais parmi ces régions d'intervention du PULCCA, seule la région de l'Est abrite les PA. Les communautés Bagyéli, Bedzang et Bakola ne sont pas pris en compte dans la planification car les seuls PA présents dans la région de l'Est sont les Baka.

OBJECTIFS DE L'ETUDE

L'objectif principal de ce CPPA consiste à s'assurer que le projet respectera pleinement la dignité, les droits de la personne, l'économie et la culture des populations autochtones et s'assurera en même temps que les peuples autochtones en retirent des avantages socio-économiques et culturellement adaptés. Le CPPA vise également à prévoir des mesures destinées à éviter les incidences susceptibles d'être préjudiciables aux populations autochtones concernées ; ou au cas où cela ne serait pas possible, à atténuer, minimiser ou compenser de telles incidences.

Compte tenu de l'existence des impacts du projet sur les populations autochtones, la préparation d'un CPPA constitue l'une des conditions fixées par la NES n°7.

RAPPEL METHODOLOGIQUE

La méthodologie utilisée pour l'élaboration du présent Cadre de Planification des Peuples Autochtones tient sur trois (03) principales étapes :

- ❖ La phase de préparation de la mission
- ❖ La revue documentaire ;
- ❖ La collecte des données de terrain (Consultations des parties prenantes : Autorités administratives, Les Délégués Régionaux du MINAS, MINEPDED, MINEPAT, MINADER, MINEPIA, Organisations Internationales (PAM, FAO), Projets similaires (PNDP), ONG (Action Contre la Faim, Fédération Luthérienne Mondiale), Association (RACOPY), Les peuples autochtones
- ❖ Synthèse et rapportage ;
- ❖ Validation du rapport.

1.1.1 Revue documentaire

Cette activité avait pour objectif de prendre connaissance des travaux déjà effectués en rapport avec l'étude afin d'établir les bases connues, de s'en inspirer pour définir un cadre de réalisation de l'étude, percevoir certaines

implications non envisagées, éviter certaines erreurs méthodologiques identifiées dans les précédents travaux, mettre à profit certains outils utilisables pour l'étude et confirmer ou infirmer certains résultats obtenus. Elle a porté sur la collecte, l'exploitation et la synthèse de toute la documentation nécessaire à la réalisation du CPPA. Les documents reçus de l'équipe de préparation du PULCCA ont été exploités ainsi que ceux collectés sur internet et dans la base de données du consultant.

Il s'agit entre autres :

- Project Appraisal document (PAD) ;
- Le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) ;
- Le Cadre environnemental et social de la BM ;
- Le CPPA du Projet d'Accélération de la Transformation Numérique au Cameroun (PATNuC) ;
- Document national de contextualisation et de priorisation des objectifs de développement durable (ODD) pour le Cameroun.

La liste exhaustive des documents consultés et des sites visités est présentée dans la bibliographie.

1.1.2 La collecte des données de terrain

La collecte des données auprès des PA s'est déroulée dans la région de l'Est sur la base des outils de collecte préparés par le consultant puis validés par le PULCCA.

Les acteurs rencontrés sur le terrain sont identifiés dans le tableau 1 ci-après.

Tableau 1 : Acteurs rencontrés sur le terrain

Région	Institution	Acteurs consultés	Ville / Localité	Date	
Est	DR MINEPAT	Chef Service de la Planification	Bertoua	15 Mars 2022	
	DR ADER	Délégué Régional			
	DR EPIA	Cadre d'appui			
	DR AS	- Chef SSPDA - 2 cadres d'appui			
	DR MINEPDED	Chef SCPM			
	RACOPY	Membre			
	Commune de Mbang		- Sous-Préfet - Secrétaire Général - Cadre Communal de Développement	Mbang	16 mars 2022
			Communauté Baka de Kolbong	Kolbong	17 mars 2022
			Communauté Baka de Komlio (Akom)	Komlio	17 mars 2022
			Communauté Baka de Bamenda	Bamenda	18 mars 2022
	Commune de Yokadouma		Cadre communal de développement	Yokadouma	21 mars 2022
			Communauté Baka de Mintom	Mintom	
			Communauté Baka de Modoumo	Modoumo	22 mars 2022
			Communauté Baka de Cana	Cana	

La collecte des données s'est globalement déroulée sans grande difficultés car la plupart des acteurs avait déjà été sensibilisés lors de l'élaboration du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP). La liste des personnes rencontrées est en annexe 3 présent rapport.

1.1.3 Synthèse et rapportage

Sur la base des données collectées et de l'exploitation de la documentation, les analyses ont permis de produire le présent rapport conformément aux termes de référence et à la démarche méthodologique validée dans le rapport de démarrage. Le plan de rédaction proposé dans les termes de référence a été respecté tout en l'ajustant pour des besoins de précisions.

1.1.4 Production du rapport final

Après l'atelier de restitution du rapport provisoire, les observations des parties prenantes, et celles de la Banque Mondiale ont été intégrées pour produire le rapport final de l'étude.

2 BREVE DESCRIPTION DU PULCCA

CONTEXTE

Le Cameroun est un pays à revenu intermédiaire doté d'un important potentiel de croissance économique, grâce à sa situation géographique, à son vaste territoire et à ses innombrables ressources naturelles ; pourtant, il n'a pas su tirer parti de ce potentiel. Parmi les graves problèmes de développement qui limitent le potentiel de croissance du pays figurent le risque élevé de surendettement, la mise en œuvre non achevée des réformes budgétaires, les problèmes liés au changement climatique, l'insécurité à l'extrême nord (notamment les attaques de Boko Haram) et une crise sociopolitique dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. A cela vient s'ajouter, La pandémie de COVID-19 qui a eu de graves répercussions sur l'économie camerounaise.

Au Cameroun, la pauvreté est élevée et concentrée dans les zones rurales ; elle s'est également aggravée en raison de la pandémie. Environ 400 000 personnes supplémentaires au Cameroun ont basculé dans l'extrême pauvreté entre 2019 et 2020, et 166 000 de plus en 2021, réduisant le pouvoir d'achat et augmentant l'insécurité alimentaire. La pauvreté est également fortement régionalisée. Elle est corrélée aux régions de l'Extrême-Nord touchées par les conflits et aux régions anglophones touchées par les insurrections sécessionnistes, ainsi qu'à l'afflux de réfugiés en provenance de la République centrafricaine (RCA) et du Nigeria voisins. Dans d'autres régions, la pauvreté a diminué ou est restée stagnante.

Il est essentiel d'apporter une réponse d'urgence et de garantir une résilience économique et communautaire à plus long terme aux communautés vulnérables, aux personnes déplacées internes et aux réfugiés confrontés à diverses crises (conflit contre Boko Haram, conflit dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest entre les groupes armés non étatiques et l'armée camerounaise et la crise des réfugiés de la RCA). Aussi, l'augmentation de l'occurrence des événements météorologiques extrêmes dus au changement climatique rend encore plus impératif le besoin de solutions d'adaptation et d'atténuation.

Le Cameroun est confronté à une crise de sécurité alimentaire qui se poursuit et s'aggrave, les estimations les plus récentes de Cadre Harmonisé pour octobre 2021 montrent qu'environ 2,3 millions de personnes sont confrontées à une insécurité alimentaire aiguë.

Selon FEWS NET (Famine Early Warning Systems Network) et le Cadre Harmonisé d'octobre 2021, les projections de crise d'insécurité alimentaire sont principalement dues aux mauvaises perspectives de récolte et d'élevage et à la faible disponibilité de céréales à court terme. Ces dernières années, les inondations sont devenues plus fréquentes et plus intenses à l'Extrême Nord, ce qui a eu un impact négatif sur les moyens de subsistance et a augmenté l'insécurité alimentaire. Depuis l'apparition du COVID-19, les impacts sur le commerce dus à la fermeture des frontières ont joué un rôle déterminant dans la limitation de la sécurité alimentaire. Ainsi, les prix élevés des denrées alimentaires, les pertes de récoltes, l'insuffisance des revenus, le sous-développement des infrastructures, les conflits et les déplacements, ainsi que les chocs climatiques, sont autant de facteurs qui contribuent à rendre difficile l'accès à une alimentation saine, sûre et de qualité, riche en micronutriments, et à exacerber la malnutrition.

L'agriculture joue un rôle important dans l'économie du Cameroun et a le potentiel de contribuer beaucoup plus à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté. L'agriculture - cultures, pêche, élevage et sylviculture - contribue pour 15 % au PIB et emploie près de 43 % de la population active. La croissance annuelle moyenne de l'agriculture au cours de la décennie 2010-2019 a été de 4,7 %, avec une chute à 0,1 % en 2020 à cause du COVID-19, et une reprise prévue à 4,1 % en 2021. Néanmoins, le système de production agricole est sous-développé et peut être mieux orienté pour accroître la production et la productivité des cultures et du bétail afin d'augmenter l'offre intérieure et la compétitivité sur les marchés internationaux.

Le Cameroun est composé de cinq zones agroécologiques ayant chacune un système de production agricole différent, permettant de soutenir de nombreuses cultures. La production céréalière au Cameroun, qui est fortement liée à la sécurité alimentaire, n'a pas suivi le rythme de la demande du pays et les rendements sont stagnants ou en baisse. Aussi, les infrastructures de stockage des céréales au niveau communautaire font également défaut, ce qui entraîne d'importantes pertes post-récolte et la contamination des grains. La richesse de la base productive et la diversité agroécologique du pays font de l'élevage et des industries animales l'un des fondements du développement du Cameroun. Cependant, l'industrie de transformation des produits de l'élevage est encore sous-développée. Les infrastructures et les équipements utilisés sont à petite échelle et ne fournissent que des produits de première transformation.

Face à la situation, Il est essentiel d'apporter une réponse d'urgence et de garantir une résilience économique et communautaire à plus long terme aux communautés vulnérables, aux personnes déplacées internes et aux réfugiés confrontés à diverses crises à travers le Projet d'Urgence de Lutte Contre la Crise Alimentaire (PULCCA).

COMPOSANTES

Le PULCCA est axé sur les quatre (04) composantes suivantes :

2.1.1 Composante 1 : Appui à la stabilisation alimentaire et nutritionnelle des interventions précoces en vue d'un relèvement rapide et du renforcement de la résilience (35 millions de dollars).

L'objectif de cette composante est de fournir une assistance alimentaire directe et indirecte à plusieurs segments de population vulnérables dans les communautés en crise. Cet objectif sera atteint grâce à (i) des transferts monétaires conditionnels (TMC) pour les activités de relèvement rapide ; (ii) une assistance en nature sous forme d'aliments nutritifs enrichis et spécialisés pour le traitement et la prévention de la malnutrition ; (iii) des repas d'alimentation scolaire faits maison (HGSF) ; et (iv) les programmes de travaux publics (PTP). La composante 1 adopte une approche à plusieurs volets plutôt que de se concentrer sur un type de réponse en raison de la complexité de la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

Les résultats attendus de cette composante sont (i) l'amélioration de l'accès à la nourriture (quantité et qualité) ; (ii) renforcement de la résilience économique des ménages et des communautés ; et (iii) une réduction de la vulnérabilité aux chocs climatiques grâce à des programmes de travaux publics (PTP) avec un fort accent sur la conservation, l'adaptation au climat et l'atténuation. Les composantes contribuent aux résultats de développement durable en favorisant le rétablissement des voies de résilience, en soutenant la nutrition qui favorise le développement du capital humain à long terme (en particulier des enfants) et en se concentrant sur les travaux communautaires qui protègent contre la variabilité climatique.

2.1.1.1 Sous-composante 1.1 : Fourniture d'une aide alimentaire et nutritionnelle d'urgence (23,6 millions de dollars)

L'objectif de la sous-composante 1.1 est de remédier à l'insécurité alimentaire immédiate tout en favorisant le développement à long terme du capital humain et des moyens de subsistance. La sous-composante 1.1 comprendra :

TMC aux ménages extrêmement vulnérables pour les activités de relèvement rapide.

Cette activité se concentrera sur le déploiement rapide de l'aide alimentaire par le biais des TMC. Au total, 33 490 bénéficiaires seront couverts par les TMC (dont 60% de femmes). En particulier, les personnes vulnérables en situation d'insécurité alimentaire touchées par la crise, notamment les réfugiés, les rapatriés, les déplacés internes et les populations hôtes seront ciblées. Les transferts monétaires seront liés à la participation à des activités d'autonomisation économique, telles que les micros, petites et moyennes entreprises (MPME), le petit commerce alimentaire et la création de jardins potagers, la participation à des sessions de formation, telles que des messages sensibles à la nutrition et des formations sur les nourrissons et l'alimentation du jeune enfant, formation professionnelle pour les jeunes.

Alimentation scolaire d'urgence et à base de produits locaux (HGSF).

Grâce à cette activité, la mise à l'échelle de HGSF sera soutenue au profit de 50 écoles et de 35 000 enfants dans les communautés IPC3+. Les écoles seront jumelées à de petits exploitants agricoles - principalement des femmes cultivant des jardins communaux - pour fournir des aliments locaux sûrs, diversifiés et nutritifs. Certains agriculteurs recevant des intrants et une assistance technique par le biais de la composante 2 auront une source prévisible de demande de la part des écoles. À leur tour, les écoles auront un approvisionnement stable en nourriture. L'approvisionnement alimentaire proviendra à la fois des récoltes et de l'élevage (produits laitiers).

Appui à la prévention de la malnutrition aiguë.

Cette activité ciblera 30 000 enfants et femmes et filles enceintes et allaitantes (PLWG) bénéficiaires et se concentrera sur une double approche : (i) réponse nutritionnelle d'urgence pour lutter contre la malnutrition aiguë dans les zones touchées par le conflit ; (ii) une réponse nutritionnelle de résilience fournissant un ensemble intégré de prévention de la malnutrition tout en promouvant des solutions locales pour lutter contre la sous-nutrition, en particulier le retard de croissance. Toutes les interventions nutritionnelles intégreront la communication sur le changement de comportement social pour la promotion de la nutrition essentielle et d'autres pratiques familiales.

Les activités de la sous-composante 1.1 seront mises en œuvre par le PAM sous la supervision de l'UGP en partenariat avec le MINADER (Programme National de Veille et de Renforcement de la Sécurité Alimentaire : PNVRSA), le MINEPIA, le Ministère de l'Éducation de Base (MINEDUB) et le Ministère de la Santé Publique (MINSANTE).

2.1.1.2 Sous-composante 1.2 : Travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre pour la résilience (11,4 millions de dollars)

L'objectif de la sous-composante 1.2 est de lutter contre l'insécurité alimentaire immédiate tout en contribuant à l'atténuation et à l'adaptation à long terme du climat. La sous-composante 1.2 soutiendra 33 400 travailleurs valides bénéficiaires, liés à 167 000 membres des ménages, mobilisés pour participer à des programmes de travaux publics communautaires à haute intensité de main-d'œuvre. Les travailleurs recevront des transferts de revenus pour le travail effectué sur la base de résultats définis. Les programmes reçoivent des outils, de l'équipement et des matières premières pour créer des actifs communautaires. Les activités communautaires réduiront la vulnérabilité aux chocs climatiques grâce à un soutien à la collecte de l'eau, à l'amélioration des sols, à la rétention d'humidité, au reboisement, à la protection des bassins versants et à la préparation aux inondations. Les investissements pourraient inclure la construction de petites infrastructures telles que des entrepôts ou des installations de stockage, la réhabilitation de routes de desserte ou de pistes agricoles/d'élevage rurales, la construction de moulins à abris. Les investissements dans la conservation des sols et l'adaptation au climat pourraient inclure la plantation d'arbres au niveau communautaire (zones boisées de plans de moringa, reboisement), le creusement de fosses à compost, la construction de digues de protection. Amélioration de la gestion de l'eau et de la résilience grâce à des canaux d'irrigation, des micro-barrages et des bassins d'eau, des retenues d'eau à plusieurs niveaux, des puits à ciel ouvert, des vannes de régulation de l'eau. Les investissements seront déterminés par la demande sur la base d'un système de PPCB au niveau local pour assurer la durabilité.

Les activités de la sous-composante 1.2 seront mises en œuvre par le PAM sous la supervision de l'UGP et en partenariat avec le MINADER, le MINEPIA, le Ministère de l'Eau et de l'Energie (MINEE) et le Ministère de l'Administration Territoriale (MINAT). Les investissements seront axés sur le traitement des facteurs sous-jacents à moyen terme de l'insécurité dans les zones touchées par la crise au niveau des agriculteurs.

2.1.2 Composante 2 : Renforcement des capacités productives des petits exploitants grâce à un soutien aux cultures et à l'élevage pour la résilience climatique et nutritionnelle (42 millions de dollars).

L'objectif de cette composante est d'améliorer la production durable, y compris la gestion post-récolte, la transformation et l'accès des producteurs au marché. Cet objectif sera atteint grâce à la fourniture en nature d'intrants et d'équipements pour la production primaire (agriculteurs, éleveurs et pêcheurs) et d'équipement physique à petite échelle hors exploitation. Le renforcement des connaissances sur les composants souples accompagnera tous les investissements physiques.

Les résultats attendus sont d'accroître l'accès à la nourriture grâce à une production durable qui réduit la vulnérabilité climatique, et d'améliorer la valeur ajoutée et de relier les producteurs aux marchés. Les investissements se concentreront sur la lutte contre les moteurs sous-jacents à moyen terme de l'insécurité dans les zones touchées par la crise.

2.1.2.1 Sous-composante 2.1 : Appui à la production alimentaire pour les agriculteurs et les transformateurs agroalimentaires (24,5 millions de dollars)

L'objectif de cette sous-composante est d'augmenter la capacité de production durable de 100 000 bénéficiaires éligibles de l'agriculture et de la transformation agroalimentaire (dont 60% de femmes). Ce sera financer les activités suivantes : (i) la fourniture d'intrants, y compris des variétés de semences améliorées résistantes à la sécheresse, des engrais et des équipements de base pour la production primaire ; et (ii) la fourniture d'équipements post-récolte et à valeur ajoutée (y compris l'irrigation à petite échelle, les équipements à énergie solaire, etc.) ; (iii) le développement des infrastructures (c.-à-d. petit stockage post-récolte). Cette sous-composante comprendra une assistance technique, notamment pour les techniques d'AIC pour la plantation (utilisation optimale des semences améliorées et d'autres intrants, irrigation et collecte de l'eau durables, culture maraîchère et fruitière bio-intensive), la gestion post-récolte durable.

Le projet facilitera l'accès au marché en renforçant les capacités des organisations d'agriculteurs (coopératives) pour l'agrégation, le stockage, la transformation, la valeur ajoutée et le développement des affaires. Les agriculteurs et les coopératives seront soutenus avec un accès aux marchés pour la production excédentaire, y compris l'emballage et le stockage durables, pour approvisionner les marchés locaux et les écoles (par le biais de HGSF). Un accent particulier sera mis sur l'identification et le soutien des groupes et réseaux de femmes pour les investissements de la production aux marchés. Lorsque la demande du marché est insuffisante pour répondre à la production, le Mécanisme mondial de gestion des produits (GCMF) du PAM situé au Cameroun achètera des céréales et des légumineuses, sans fausser les marchés locaux.

Les activités de la sous-composante 2.1 seront mises en œuvre par le MINADER (North West Development Authority : MIDENO, South West Development Authority : SOWEDA) sous la supervision de l'UGP et en partenariat avec le PAM et FAO.

2.1.2.2 Sous-composante 2.2 Appui aux éleveurs et pêcheurs, et transformation connexe (17,5 millions de dollars).

L'objectif de cette sous-composante est de soutenir le développement des sous-secteurs de l'élevage et de l'aquaculture grâce à des pratiques durables et résilientes au climat pour assurer la diversification et le renforcement des résultats nutritionnels de la population. Un appui sera fourni à 50 000 petits bénéficiaires de l'élevage et de la pêche pour les activités de production primaire, ainsi qu'à 9 000 bénéficiaires pour la gestion post-récolte et la transformation connexe (dont 60 pour cent seront des femmes). Il financera : (i) acquisition et distribution des intrants, équipements et infrastructures ; (ii) et l'appui au développement de la gestion et de la transformation post-récolte pastorale et halieutique. La sous-composante financera également une assistance technique pour soutenir l'élevage durable (vaches, porcs, poulets et petits ruminants) et la pêche artisanale.

Les activités de la sous-composante 2.2 seront mises en œuvre par le MINEPIA (Caisse de Développement de l'Elevage pour le Nord-Ouest : CDNO ; Caisse de Développement de l'Elevage pour le Nord : CDEN ; Mission de Développement de la Pêche Artisanale Maritime du Cameroun : MIDEPECAM ; Laboratoire National Vétérinaire : LANAVET ; SOWEDA) sous la supervision de l'UGP et en partenariat avec le PAM et FAO.

2.1.3 Composante 3 : Appui au renforcement des capacités gouvernementales de surveillance des crises de sécurité alimentaire, des systèmes d'information et des services agrométéorologiques (13 millions de dollars)

L'objectif de cette composante est de renforcer les systèmes d'information et la capacité de préparation afin que le Cameroun puisse minimiser les coûts humanitaires et socio-économiques des futures crises de sécurité alimentaire.

Les résultats attendus sont une réduction de la vulnérabilité aux chocs climatiques grâce à la fourniture de services et d'alertes climatiques ; augmentation de la planification de la préparation aux crises alimentaires, de la coordination intergouvernementale et du renforcement des capacités ; et améliorer la durabilité des systèmes d'information publique.

2.1.3.1 Sous-composante 3.1 : Renforcement des capacités gouvernementales et de l'information sur la sécurité alimentaire, les conditions agrométéorologiques, les prix du marché (8 millions de dollars).

L'objectif de cette sous-composante est de renforcer la capacité de coordination interinstitutionnelle pour le suivi des risques en vue d'une action précoce. L'objectif comprend au moins 510 fonctionnaires gouvernementaux formés aux niveaux national et régional sur la capacité de planification, de suivi et d'enquête de la sécurité alimentaire. Les activités financées dans le cadre de cette sous-composante comprendront (i) la coordination intergouvernementale et le renforcement des capacités au sein du MINADER (PNVRSA et DESA), du MINEPIA et d'autres institutions gouvernementales ; (ii) l'élaboration du Plan de Réponse à la Crise de Sécurité Alimentaire (FSCPP) (national et régional) ; (iii) la collecte, le traitement et la publication des informations agrométéorologiques ; (iv) la collecte et l'analyse des données d'enquête, en mettant l'accent sur Cadre Harmonisé (CH), l'enquête de suivi de la sécurité alimentaire (FSMS), l'évaluation nationale de la sécurité alimentaire et de la nutrition (ENSAN), les informations sur les prix du marché. Le FSCPP appuyé par l'équipe de coordination du guichet de réponse aux crises (CRW) de la Banque mondiale sera préparé dans les six mois suivant l'entrée en vigueur du projet. La collecte de données d'enquête mettra fortement l'accent sur le renforcement des capacités et l'appropriation par le gouvernement.

Les activités de la sous-composante 3.1 seront mises en œuvre par le MINADER (Direction des Enquêtes et Statistiques Agricoles : DESA ; PNVRSA) et le MINEPIA (Division des Etudes de la Planification de la Coopération des Statistiques : DEPCS ; Réseau d'épidémiosurveillance du Cameroun : RESCAM) sous la supervision de l'UGP, en partenariat avec l'Observatoire National Sur les Changements Climatiques (ONACC), le Système d'Information de Marchés et Climatique (SIMC), le PAM et la FAO.

2.1.3.2 Sous-composante 3.2 : Développement d'outils numériques pour soutenir la réponse à la sécurité alimentaire et la résilience climatique (5,0 millions de dollars).

L'objectif de cette sous-composante est de renforcer la résilience des communautés en utilisant les technologies numériques pour optimiser l'accès aux informations sur les risques, le climat, la sécurité alimentaire et les marchés. Au moins 60 200 producteurs devraient bénéficier d'un accès à l'information via des applications numériques, des SMS et une couverture radio, tandis que 50 écoles et au moins 400 producteurs bénéficieront de la plateforme numérique liée au programme HGSF. La sous-composante financera (i) le développement d'un système d'information qui centralise toutes les données des enquêtes sur la sécurité alimentaire, les prix des marchés agricoles, les données agrométéorologiques, y compris la fourniture de formation et la pérennisation de toute la maintenance du système ; (ii) développement/financement d'outils numériques permettant la diffusion de ces informations aux producteurs et aux ménages, y compris (mais sans s'y limiter) les services et alertes climatiques, informations sur les prix du marché; (iii) développer une plateforme numérique (avec des applications mobiles et tablettes) pour relier la demande et l'offre alimentaires (dans le cadre de HGSF). Le référentiel central de données sera la plaque tournante utilisée pour diffuser des informations et des alertes opportunes et significatives. Cela permettra aux individus, aux communautés et aux institutions à risque de se préparer et de réagir de manière appropriée aux chocs. Le référentiel sera relié aux outils numériques financés dans la sous-composante 3.2.

La composante investira également dans un programme de subventions de contrepartie (1 000 000 \$ bénéficiant à 10 000 agriculteurs et éleveurs - sur les 60 200 qui devraient recevoir des informations via des outils numériques) pour acquérir des smartphones afin de pouvoir faciliter l'accès aux applications numériques à travers les deux activités mentionnées ci-dessus, et accéder informations du système d'information développé dans le cadre de ce projet.

Les activités de la sous-composante 3.2 seront mises en œuvre par le MINADER (Cellule d'Information et d'Alerte Rapide (CIAR) / DESA) sous la supervision de l'UGP et en partenariat avec le MINEPIA (DEPCS), le MINADER (PNVRSA) le SIMC, le PAM et la FAO.

2.1.4 Composante 4 : Gestion, suivi et évaluation du projet (10 millions de dollars).

L'objectif de cette composante est d'aider la CEP à faciliter la mise en œuvre efficace des activités du projet et le suivi des résultats. La composante financera les activités liées à la coordination et à la gestion du projet, y compris l'élaboration de plans de travail et de budgets annuels, la gestion financière (FM) et la passation des marchés, le respect des garanties, le suivi et l'évaluation du projet (S&E), l'engagement citoyen ainsi qu'une Mécanisme de règlement des griefs (GRM). Cette composante financera une évaluation d'impact du projet (EI) qui sera une conception quasi-expérimentale, avec des enquêtes de base, intermédiaires et finales réalisées pendant la mise en œuvre au niveau de la communauté, des ménages et des producteurs.

3 CADRE LEGAL ET INSTITUTIONNEL SUR LES DROITS DES POPULATIONS AUTOCHTONES AU CAMEROUN

Les Peuples Autochtones constituent, aux yeux de la Constitution et des conventions internationales, des groupes spécifiques requérant une protection particulière. Si au niveau national, la législation est encore perfectible pour cette protection, tel n'est pas le cas au niveau international où il existe une panoplie de normes (Conventions, Déclarations, Principes directeurs, Directives opérationnelles, etc.) ratifiées, adoptées, acceptés ou promues et dont la tendance est à la reconnaissance des droits fondamentaux et particuliers de ces groupes. Il s'agit entre autres des droits à la différence, aux terres et ressources naturelles, à la citoyenneté, au consentement libre, préalable et éclairé, à l'emploi et à la formation professionnelle, et à l'accès aux services sociaux de base de manière appropriée.

Le statut de peuples autochtones qui leur est reconnu tant sur le plan international que national implique une attention particulière vis-à-vis de leur situation économique, sociale et culturelle. Tenant compte de cette considération, la communauté internationale s'est mobilisée autour de la question, en encourageant les Gouvernements à s'engager dans le processus de reconnaissance de promotion et de protection des droits des Peuples Autochtones vivant sur leurs territoires.

CADRE POLITIQUE

3.1.1 La Vision 2035 de la Nation

La Vision 2035 de la nation voudrait faire du Cameroun « un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité ». Cette vision prospective appelle une implication de tous les citoyens camerounais afin que ceux-ci sans restriction d'âge, de sexe, de classe sociale bénéficient des fruits de la croissance en ayant accès aux services sociaux de base.

3.1.2 La Politique de Solidarité Nationale

Le document de Politique de Solidarité Nationale élaboré en 2015 par le Ministère des Affaires Sociales et validé à l'issue d'une large consultation intersectorielle, consacre la prise en compte des Peuples Autochtones comme potentiel bénéficiaire de la Solidarité Nationale au Cameroun. Ladite politique vise globalement la promotion de la solidarité nationale des Personnes Socialement Vulnérables par la lutte contre l'exclusion sociale des couches sociales défavorisées. De façon précise, il est question de prendre en compte l'approche vulnérable dans les politiques et programmes de développement. Cela se matérialise par la prise en charge des personnes vulnérables, à travers la mise en œuvre des initiatives locales de solidarité.

3.1.3 La Politique de la décentralisation

Elle découle de la constitution du 18 janvier 1996 et a été consacrée à travers la loi de 2004 d'orientation de la décentralisation ainsi que les décrets y afférents et tout récemment abrogée par la loi du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées. Dans ce registre, le Ministère des Affaires Sociales a transféré aux Communes trois (03) compétences assorties des ressources d'accompagnement y relatives. Il s'agit notamment de celle relative au transfert de compétences en matière d'aides et secours aux indigents et aux nécessiteux depuis 2010. Par l'effectivité de ce transfert, les PSV en général et les Peuples Autochtones en particulier bénéficient des aides 14 ponctuelles (aide médicale, aide scolaire...) et des aides durables (Appui à la mise en place des Activités Génératrices de Revenus) par le truchement du Comité Communal d'Attribution des Aides et Secours logé au sein de chaque Commune.

3.1.4 La Stratégie du Secteur Rural

Cette stratégie vise le développement durable à travers l'amélioration de la productivité et de la production agricole, la modernisation des exploitations et la recherche de débouchés nationaux et internationaux pour les produits agricoles et forestiers. Elle comprend cinq (05) axes prioritaires notamment : le développement local ; le

développement de la production agricole ; l'appui institutionnel ; les forêts et l'environnement ; le financement du développement rural dont les activités prennent en compte les préoccupations liées à la préservation des droits des Peuples Autochtones.

3.1.5 La stratégie nationale REDD+

L'élaboration de la stratégie de la Réduction des Emissions des gaz à Effet de Serres issus de la Déforestation, de la Dégradation des forêts, gestion durable des forêts, conservation et augmentation des stocks de Carbone (REDD+) se veut comme une mesure à long terme de lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts, tout en assurant une gestion durable des forêts, des stocks de carbone et la conservation de la biodiversité forestière. Elle permet de valoriser le rôle joué par la forêt, dans la stabilisation du climat mondial à travers le stockage du carbone et de contribuer de façon significative à la transformation des conditions de vie des communautés locales et autochtones.

CADRE LEGAL

Le cadre légal qui encadre la présente étude regroupe :

- Les conventions et traités internationaux
- Les conventions de l'Organisation International du Travail
- Les textes réglementaires nationaux
- Les normes environnementales et sociales et de la Banque Mondiale

3.1.6 Conventions et traités internationaux

Convention des nations unies sur les droits de l'enfant adoptée en 1989 et ratifiée par le Cameroun en 1993

Cette Convention est le premier instrument juridique international qui porte sur l'ensemble des droits de l'enfant, et l'un des premiers traités internationaux sur les droits de l'homme à s'intéresser spécifiquement aux droits des enfants autochtones. 15 Toutes les dispositions de la Convention s'appliquent évidemment à ces enfants, mais l'article 30 spécifie : « Dans les Etats où il existe des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques ou des personnes d'origine autochtone, un enfant autochtone ou appartenant à une de ces minorités ne peut être privé du droit d'avoir sa propre vie culturelle, de professer et de pratiquer sa propre religion ou d'employer sa propre langue en commun avec les autres membres de son groupe. ». D'autres articles faisant spécifiquement référence aux enfants autochtones, et rappelant combien il est important de protéger et promouvoir la diversité culturelle figurent dans la Convention. L'article 17, sur le droit à l'information, se préoccupe de la diversité linguistique. Il reconnaît l'importance de la fonction remplie par les médias et demande aux Etat Parties de veiller à ce que l'enfant ait accès à une information et à des matériels provenant de sources nationales et internationales diverses, et d'encourager les médias à tenir particulièrement compte des besoins linguistiques des enfants autochtones.

Déclaration des nations unies sur les droits des Peuples Autochtones adoptée le 13 septembre 2007

La Déclaration, non contraignante, fait appel à la volonté des gouvernements et à la société civile pour que les droits qui y sont inscrits soient effectivement intégrés dans le droit national et les programmes de développement. Le texte compte 46 articles qui établissent les paramètres minimaux pour le respect des droits des peuples autochtones, incluant la libre détermination, l'autonomie, la propriété du sol, l'accès aux ressources naturelles sur les terres et territoires dont ils sont traditionnellement les détenteurs ou les occupants, et l'assurance de la reconnaissance des États ainsi que de la protection juridique à l'égard de ces terres et territoires. Les peuples autochtones devront en outre donner leur accord pour l'exploitation des ressources naturelles, ils ne pourront plus être expulsés de leur territoire sans leur consentement libre et informé.

Pacte international relatif aux droits civils et politiques adopté le 16 décembre 1966

Le Comité des droits de l'homme, responsable du contrôle de la mise en œuvre de la Convention a appliqué certaines de ces dispositions dans le contexte particulier des peuples autochtones, y compris le droit à l'autodétermination (article 1) et les droits des minorités nationales, ethniques et linguistiques (article 27).

Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels adopté le 16 décembre 1966

Le Comité sur les droits économiques sociaux et culturels, responsable du contrôle de la mise en œuvre du Pacte a également appliqué certaines dispositions dans le contexte spécifique des peuples autochtones, y compris le droit à un logement convenable, le droit à l'alimentation, le droit à l'éducation, le droit à la santé, le droit à l'accès à l'eau et à la propriété intellectuelle.

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale adoptée le 21 décembre 1965

Elle vise entre autres la situation des droits de l'homme des peuples autochtones à travers différentes procédures (Cf. Observation générale n°23 sur les peuples autochtones).

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes adoptée le 18 décembre 1979

Elle s'intéresse entre autres à la situation des femmes autochtones comme groupe particulièrement vulnérable et désavantagé (Cf. Recommandation générale n°24 sur les femmes et la santé).

Convention sur les droits de l'enfant adoptée le 20 novembre 1989

L'article 30 de la Convention se réfère explicitement aux droits des enfants autochtones. Cette Convention prête une attention toute particulière à la situation des enfants autochtones.

Convention sur la diversité biologique adoptée à Rio de Janeiro le 5 juin 1992

L'article 8(j) de la Convention affirme le droit des communautés autochtones et locales au respect, à la préservation et au maintien des connaissances, innovations et pratiques qui incarnent les modes de vie traditionnels présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et en favorise l'application sur une plus grande échelle, avec l'accord et la participation des dépositaires de ces connaissances, innovations et pratiques et encourage le partage équitable des avantages en découlant. Les parties à la Convention ont adoptées un nombre de décisions pertinentes concernant ce sujet, et ont développés des initiatives pour la conduite d'études sur l'impact culturel, environnemental et social concernant les communautés autochtones.

3.1.7 Conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)

Dans le cadre de la Convention de l'OIT, plusieurs Conventions ont été signés ; lesquelles font mention honorable aux peuples indigènes. Il s'agit de la Convention N°169 relative aux droits des peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants ; la Convention N°111 sur la discrimination dans l'emploi et la profession.

➤ Convention N°169 relative aux droits des peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants adopté le 27 juin 1989 non encore ratifiée par le Cameroun

Il constitue l'instrument de référence devant contribuer à la promotion des droits des peuples indigènes et tribaux et à leur reconnaissance sur le plan international. Elle reconnaît explicitement la notion de « peuples autochtones » à qui elle concède en plus des droits individuels, des droits collectifs en tant que peuple. Cette Convention demeure jusqu'à l'heure le seul instrument à caractère obligatoire, pour les pays qui l'ont ratifié, spécifiquement destiné à la protection des peuples indigènes. Elle décrit les questions vitales pour les peuples indigènes et tribaux, telles que la terre, les services de santé, l'éducation, la protection et la préservation de l'environnement, l'économie de subsistance, les activités traditionnelles et la formation professionnelle, et reconnaît aux peuples indigènes un ensemble de droits fondamentaux essentiels à leur survie à l'instar des droits à la justice, à la gouvernance traditionnelle, à la consultation et à la participation, à la terre, aux territoires et aux ressources naturelles, au travail, à l'éducation bilingue et à la coopération transfrontalière.

➤ Convention n°111 concernant la discrimination dans l'emploi et la profession adoptée en 1958 et ratifiée par le Cameroun en 1988

Elle définit la notion de discrimination et en précise le cadre. Selon cette convention, la discrimination s'entend de deux façons :

- Tout d'abord comme « toute distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la religion, l'opinion politique, l'ascendance nationale ou l'origine sociale, qui a pour effet de détruire ou d'altérer l'égalité de chances ou de traitement en matière d'emploi ou de profession » et
- Dans un second temps, elle désigne « toute autre distinction, exclusion ou préférence ayant pour effet de détruire ou d'altérer l'égalité de chances ou de traitement en matière d'emploi ou de profession, qui pourra être spécifiée par le membre intéressé après consultation des organisations représentatives d'employeurs et de travailleurs, s'il en existe, et d'autres organismes appropriés ».

3.1.8 Cadre légal national

3.1.8.1 Constitution du 18 janvier 1996

La Constitution du 18 janvier 1996 de la République du Cameroun, dans son préambule, stipule que « l'Etat assure la protection des minorités et préserve le droit des Populations Autochtones conformément à la loi ». Le Cameroun ne dispose pas d'un cadre juridique spécifique de protection et de promotion des droits des peuples autochtones, notamment à cause de la difficulté à déterminer et à caractériser les groupes sociologiques pouvant être considérés comme autochtones au sens des instruments juridiques internationaux. Au Cameroun, la protection sociale des Peuples Autochtones constitue une priorité de la politique de solidarité nationale et de lutte contre l'exclusion sociale. Cette option gouvernementale pour le progrès social consacre l'épanouissement de l'homme comme finalité de tout processus de développement qui se veut durable. Cette volonté politique se traduit dans plusieurs dispositions, stratégies et programmes qui ciblent le développement durable.

3.1.8.2 Loi N°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche

Cette loi reconnaît en son article 26(1) le droit d'usage des populations autochtones sur les ressources de la forêt (article 26. - (1) L'acte de classement d'une forêt domaniale tient compte de l'environnement social des populations autochtones qui gardent leurs droits normaux d'usage. Toutefois ces droits peuvent être limités s'ils sont contraires aux objectifs assignés à ladite forêt. Dans ce dernier cas, les populations autochtones bénéficient d'une compensation selon des modalités fixées par décret.).

3.1.9 Normes Environnementales et Sociales de la Banque mondiale

La Norme environnementale et sociale n° 7, relative aux « *Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées* », participe à la réduction de la pauvreté et au développement durable en veillant à ce que les projets financés par la Banque accroissent les possibilités offertes aux Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées de participer au processus de développement et d'en tirer profit d'une manière qui ne menace pas leur identité culturelle singulière et leur bien-être. La NES reconnaît que les Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées ont des identités et des aspirations distinctes de celles des groupes majoritaires dans les sociétés nationales, et sont souvent désavantagés par les modèles traditionnels de développement. La NES reconnaît que dans les cultures autochtones, les rôles des hommes et des femmes sont souvent différents de ceux des groupes dominants, et que les femmes et les enfants sont généralement marginalisés, tant au sein de leur propre communauté qu'en conséquence d'évolutions externes, et peuvent avoir des besoins spécifiques. Les Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées sont inextricablement liés aux terres sur lesquelles ils vivent et aux ressources naturelles dont ils dépendent. La NES reconnaît que les Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées jouent un rôle vital dans le développement durable. La NES a notamment pour objectifs de :

- S'assurer que le processus de développement favorise le plein respect des droits, de la dignité, des aspirations, de l'identité, de la culture et des moyens de subsistance reposant sur les ressources

naturelles des Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées ;

- Promouvoir les avantages et opportunités du développement durable pour les Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées d'une manière qui permette l'accès et la participation de tous et respecte leur culture ;
- Reconnaître, respecter et préserver la culture, les connaissances et les pratiques des Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement 18 défavorisées, et leur donner la possibilité de s'adapter à l'évolution des circonstances suivant les modalités et les délais qui leur conviennent.

CADRE INSTITUTIONNEL

En exécution de la politique de justice sociale et de lutte contre l'exclusion sociale, le Gouvernement a mis en place un dispositif institutionnel et opérationnel de promotion et de protection des populations socialement vulnérables dont la charge revient au Ministère des Affaires Sociales (MINAS) aux termes du décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du gouvernement, en liaison avec les administrations concernées.

La protection des populations marginales et par ricochet autochtones relève de la compétence du MINAS, qui ne dispose d'aucun document de stratégie spécifique pour ces groupes sociaux. Le MINAS s'occupe de la prévention et du traitement des cas sociaux. Dans ces cas sociaux, le MINAS range les Communautés forestières, catégorisées au plan international dans le groupe des populations autochtones et au MINAS comme des populations marginalisées au même titre que les Mbororos (décret susmentionné).

La politique de l'État vis-à-vis des peuples de la forêt reste des actions d'assistance en faveur des groupes marginaux et marginalisés développée par le MINAS. Toutefois, des politiques publiques émergentes élaborées dans le cadre de l'atténuation des impacts des grands projets d'infrastructures, la gestion de l'environnement physique et social et la lutte contre la pauvreté ont accordé une importance à la protection et au développement des populations peuples. L'intérêt suscité pour les peuples de la forêt a favorisé la mise en route de projets à l'effet d'améliorer leurs conditions de vie. Dans cette mouvance, les communautés forestières ont fait l'objet d'attention particulière, notamment avec l'élaboration et la mise en œuvre contraignante des plans de développement en leur faveur dans le cadre de plusieurs projets financés par la Banque Mondiale. Il s'agit :

- Du Plan pour les Peuples Autochtones et Vulnérables (PPAV) élaboré dans le cadre du Projet pipeline Tchad-Cameroun dont le tracé traverse de près de 120 km, les terres habitées par les communautés forestières Bakola-Bagyéli de la zone Lolodorf-Bipindi-Kribi. Ce plan qui fût le premier du genre, met en œuvre des actions répondant aux aspirations de ces peuples dans le domaine de la citoyenneté, de la santé, de l'éducation et de l'agriculture ;
- Des Plans de Développement des Populations Autochtones des Communautés forestières (PDPP) de plus en plus développés dans tous les projets financés par la Banque mondiale : cas du Programme Sectoriel Forêts-Environnement (PSFE), du Programme National de Développement Participatif (PNDP), du Projet Ngoyla – Mintom, et du Programme d'Investissement et de Développement des Marchés Agricoles (PIDMA).

En dehors des actions gouvernementales en direction des populations autochtones, les groupes intervenant dans l'éducation des populations autochtones sont :

- Les Petites Sœurs de Jésus se sont principalement investies dans la Commune de Bipindi. Leur école, le FONDAF (Foyer Notre Dame de la Forêt) perdure depuis 40 ans déjà. Ce foyer est reconnu comme le centre d'éducation de base des enfants Bagyéli ;
- Le Centre pour l'Education, la Formation et l'Appui aux Initiatives de Développement au Cameroun (CEFAID) a distribué « Fièvre - Un guide audiovisuel » aux communautés autochtones et locales ;
- Le Réseau Recherche-Actions Concertées des Communautés forestières (RACOPY) créé en 2000 dans le but de mettre en cohérence l'action des organisations intervenant en milieu des peuples de la forêt. C'est une plateforme réunissant plusieurs parties prenantes et conformant une large coalition pour la défense des droits des peuples autochtones. Il travaille en liaison avec le Gouvernement sur les questions liées aux peuples autochtones de la forêt. Le RACOPY a distribué les films « Fièvre - Un guide audiovisuel » par le biais de son vaste réseau. En 2000, le RACOPY avait adressé un mémorandum au

Gouvernement camerounais, afin qu'il allège la procédure d'obtention de l'acte de naissance pour les enfants des peuples de la forêt ;

- Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la Gestion des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale (REPALEAC), ¹créé en 2003 lors de la Conférence sur les Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides D'Afrique Centrale (CEFDHAC) a pour objet d'accroître et de garantir la participation des populations autochtones et locales dans la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale. Dans le cadre de ses activités, elle participe à l'élaboration, la production et la diffusion des informations relatives à la situation des populations autochtones, organise des fora nationaux d'échanges d'expériences, appuie les actions de développement dans le cadre de l'amélioration des moyens d'existence des populations autochtones, de la lutte contre le braconnage et l'exploitation illégale et abusive des écosystèmes forestiers.

Au niveau local, les peuples autochtones sont encadrés par les services de l'action sociale (SAS) du MINAS.

¹ <https://archive.pfbc-cbfp.org/REPALEAC.html#:~:text=R%C3%A9sum%C3%A9%20%3A%20R%C3%A9seau%20des%20Populations%20Autochtones,garantir%20la%20participation%20des%20populations>

4 PROFIL DES POPULATIONS AUTOCHTONES DANS LA ZONE DU PROJET

NOTION DE PEUPLES AUTOCHTONES

En l'absence d'une définition universellement acceptée, les Nations Unies ont déterminé des critères internationaux permettant d'identifier les Peuples Autochtones. Ainsi, de manière générale ces derniers sont des populations dont l'identité et la culture sont indissociables des territoires sur lesquels elles vivent et des ressources naturelles dont elles dépendent. Les travaux de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) permettent d'aller au-delà de la question de l'antériorité historique, afin de pouvoir considérer les questions de marginalisation auxquelles font face les peuples autochtones, ainsi que leurs spécificités. Le rapport du Groupe de travail d'experts de la CADHP sur les populations/communautés autochtones énumère comme critères possibles d'identification des populations autochtones en Afrique, les caractéristiques ci-après :

- ✓ Leurs modes de vie diffèrent considérablement de ceux de la société dominante ;
- ✓ Leurs cultures sont menacées au point de l'extinction dans certains cas ;
- ✓ Leurs modes de vie particuliers dépendent de la reconnaissance de leurs droits et de l'accès à leurs terres et à leurs ressources naturelles traditionnelles ;
- ✓ Les peuples autochtones souffrent de discrimination dans la mesure où ils sont considérés comme étant moins développés et moins avancés que les groupes plus dominants de la société ;
- ✓ Ils font souvent l'objet de domination et d'exploitation à l'intérieur des structures politiques et économiques qui sont communément conçues pour refléter les intérêts et les activités de la majorité nationale ;
- ✓ Elles s'identifient eux-mêmes comme étant des populations autochtones.

Cette vision est renchérie par celle proposée par José Martinez Cobo, rapporteur spécial du Groupe de travail sur les Peuples Autochtones de la sous-commission des droits de l'homme de l'ONU (organe du conseil économique et social des Nations unies), en 1987 est aujourd'hui communément utilisée.

Elle se base sur trois critères fondamentaux :

1. La Continuité historique de caractéristiques telles que :
 - L'occupation ancestrale ou d'au moins une partie des terres actuelles ;
 - L'ascendance commune avec les premiers occupants de ces terres ;
 - La culture en général ou certaines de ses manifestations ;
 - La langue ;
 - L'implantation dans certaines parties du pays.
2. L'Auto- identification en tant qu'autochtone ;
3. Pour un individu, appartenance à un groupe autochtone, revendiqué à la fois par l'individu et le groupe auquel il appartient.

Selon les mots de José Martinez Cobo, « Par communautés, populations et nations autochtones, il faut entendre celles qui, liées par une continuité historique avec les sociétés antérieures à l'invasion et avec les sociétés précoloniales qui se sont développées sur leurs territoires, s'estiment distinctes des autres segments de la société qui dominent à présent sur leur territoires ou parties de ces territoires. Elles constituent maintenant des segments non dominants de la société et elles sont déterminées à préserver, développer et transmettre aux futures générations leurs territoires ancestraux et leur identité ethnique, qui constituent la base de la continuité de leur existence en tant que peuples, conformément à leurs propres modèles culturels, à leurs institutions sociales et à leurs systèmes juridiques ».

Selon la NES n° 7 de la Banque mondiale, l'expression « Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées » (ou tout autre nom qui leur serait donné au niveau national) est utilisée dans un sens générique pour désigner exclusivement un groupe social et culturel distinct, présentant les caractéristiques suivantes à des degrés divers :

- Le sentiment d'appartenance à un groupe socioculturel autochtone distinct et la reconnaissance de cette identité par les autres ;
- L'attachement collectif à des habitats géographiquement distincts, des territoires ancestraux ou des zones exploitées ou occupées de manière saisonnière, ainsi qu'aux ressources naturelles qui se trouvent dans ces zones ;
- Des institutions culturelles, économiques, sociales ou politiques coutumières distinctes ou séparées de celles de la société ou de la culture dominantes ;
- Une langue ou un dialecte distinct, souvent différents de la langue ou des langues officielles du pays ou de la région dans lesquels il vit.

CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DES PA

On distingue l'existence de quatre groupes distincts de Peuples de la forêt au Cameroun, qui selon les estimations ils se composent comme suit :

- Les Bakas

Qui sont de loin le groupe le plus grand, comptent selon des estimations, entre 70 000 et 100 000 personnes et sont disséminés sur un territoire de 75 000 km² de superficie allant de l'Est au Sud du pays. Dans la Région du Sud, on les retrouve particulièrement dans le département du Dja-et-Lobo, dans les arrondissements de Djoum, Mintom et Oveng. Dans la Région de l'Est, on les retrouve dans les départements de la Boumba-et-Ngoko, du Haut-Nyong et de la Kadey. Une partie des Baka vit dans la mouvance transfrontalière, dans la Tri-Nationale de la Sangha, plus précisément entre les départements de la Boumba-et-Ngoko, du Dja et Lobo et du Haut- Nyong au Cameroun, le département de la Sangha au Congo et le département de la Sangha-Mbaéré en République Centrafricaine. Ils ont leur propre langue, le 'Baka'.

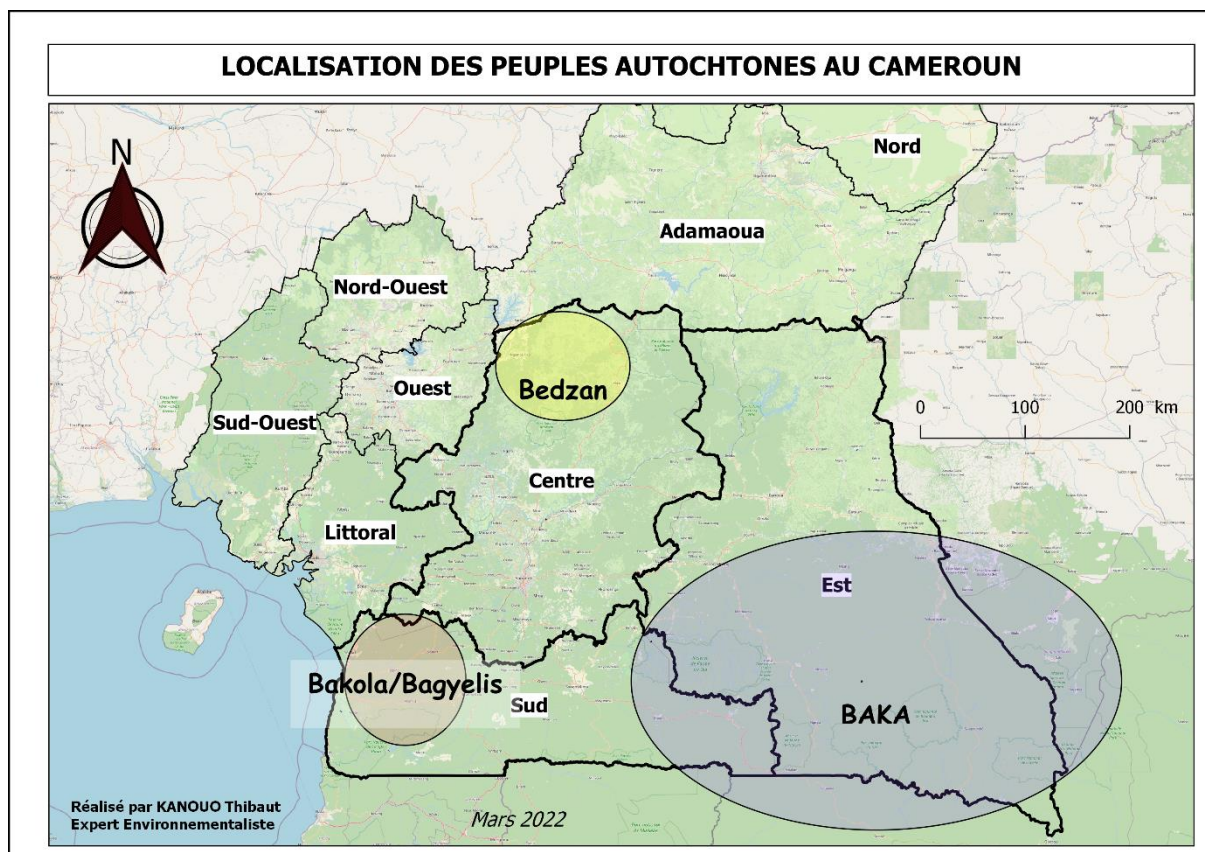
- Bakola et Bagyelis

Leur la population estimée entre 10 000 et 30 000 âmes, occupe 12 000 km² dans la partie méridionale de la côte située dans la Région du Sud, notamment à Akom Il, Bipindi, Kribi, Campo, Ma'an et Lolodorf. Ils sont voisins de diverses tribus Bantou, notamment les Elog Mpoo, Bassa, Bulu, Ewondo, Ngoumba, Fang et autres. Les Bakola et Bagyéli sont deux groupes ethniques très proches qui parlent leur propre langue et toutes les langues de leurs voisins Bantou.

- Les Bedzang

Localisés dans la zone de transition entre la savane et la forêt, avec moins d'un millier de personnes, se retrouvent au Nord-ouest du département du Mbam-et-Kim, dans la plaine Tikar dans la région du Centre.

Ils se retrouvent au final dans 37 communes des régions du Centre (04), de l'Est (17) et du Sud (16). Ils sont aussi appelés peuples de la forêt parce qu'ils sont les habitants originels des forêts du Cameroun.



Carte 1 : Localisation des Peuples Autochtones

CARACTERISTIQUE SOCIALES, CULTURELLES ET POLITIQUES DE LA COMMUNAUTE DES PA

La culture des peuples autochtones repose entièrement dans leur rapport avec la forêt. Ils vivent dans des campements composés de 15 à 40 personnes et parfois 100. Si ces sites n'étaient autrefois que des lieux de passage pour eux, aujourd'hui ils se semi-sédentarisent désormais, en raison de la déforestation intensive que subi leur environnement naturel au cours des dernières décennies. Ils se fixent désormais de plus en plus dans des campements permanents, ils n'en continuent cependant pas moins à pratiquer la chasse sur de vastes espaces, ce qui les entraîne loin de chez eux durant plusieurs jours

Contrairement aux autres communautés, Il n'y a pas de chef à proprement parlé chez les Bagyéli dans un campement. L'accent est mis sur la valorisation de l'individu, mais la femme possède un rôle prédominant. Elle a souvent le dernier mot car c'est elle qui a la charge de l'éducation des enfants, de la cuisine et des soins à donner. Avec l'apprentissage de la monnaie, qui devient inéluctable pour les Bagyéli en raison du bouleversement de leur mode de vie, la femme a également pris la responsabilité de gérer l'épargne dans les familles. Néanmoins, il s'agit là de devoirs et non d'un réel pouvoir. La parité des effectifs est donc, dans l'ensemble, respectée.

Les efforts d'intégration mises en œuvre pour leur sédentarisation ne rencontrent pas le succès escompté ; parfois renfermés en termes de communication avec les étrangers, ils mènent un mode de vie différent des populations qu'ils côtoient (le plus souvent les Bantous).

Les Peuples autochtones utilisent également la forêt comme la pharmacopée ; Ils se réfèrent aux feuilles, aux écorces, plantes sauvages des arbres de la forêt pour se soigner. Les produits issus des feuilles de l'arbre Moringa (arbre miracle), que l'on trouve couramment dans les forêts tropicales humides où vivent les Peuples autochtones, sont utilisés dans le traitement de l'hypertension artérielle. Ils utilisent la crème obtenue à partir de l'arbre "Nlouer" contre les intoxications et les produits obtenus de l'arbre Abda Zoak (arbre à éléphant) dans le traitement des troubles gastriques et des symptômes subis par les femmes pendant la grossesse. Pour le traitement des douleurs osseuses et articulaires, ils chauffent l'écorce de l'arbre Azobe et masse avec la zone touchée.

Les Peuples autochtones vivent dans des maisons qu'ils construisent à partir des branches et des larges feuilles des arbres Nzon et Mbunde, que l'on retrouve dans la forêt. Ils construisent les maisons qu'ils utilisent temporairement en environ une heure.

Les Peuples autochtones croient à la vie après la mort et ont généralement une croyance en l'animisme. Ils croient que tout dans la nature a une âme ainsi qu'une existence matérielle, et croient que chaque objet est contrôlé par une âme. Cependant, il est possible de rencontrer des musulmans et des chrétiens parmi les Peuples autochtones qui sont entrés en contact avec la vie sédentaire au cours des dernières années.

Un arbre bien particulier, le strophantus, leur permet de soigner les plaies grâce à son écorce. Enfin, élément capital, la forêt est le lieu des esprits de la nature qui veillent sur eux, les protègent ou, au contraire, les punissent.

MOYENS DE SUBSISTANCES DES PA

Les peuples autochtones pratiquent essentiellement la chasse pour se nourrir, bien qu'ils vivent également de la pêche et de la cueillette. Les filets et les pièges posés par les chasseurs sont aujourd'hui régulièrement écrasés ou entraînés par les bulldozers. Le gibier disparaît sous l'action de la déforestation et le strophantus, arbre indissociable de leur culture, se fait de plus en plus rare et devient difficile à trouver.

Toutes ces causes additionnées ont progressivement contraint ces populations à modifier leurs habitudes alimentaires pour adopter celles des populations qui l'entourent.

Une certaine part de leur alimentation, et aujourd'hui la plus importante, est assurée par les relations d'échange que les peuples autochtones entretiennent avec leurs voisins Bantou depuis des temps immémoriaux.

Contre du gibier, des produits forestiers et divers services, ils reçoivent les féculents qui leur sont indispensables, essentiellement des ignames. Ces échanges diminuent du simple fait que les peuples autochtones ont de moins en moins les capacités d'offrir les biens de la forêt.

Par ailleurs, les chantiers de construction, les exploitations minières en général ont introduit des déviances néfastes dans les tractations entre des communautés. Ils sont de plus en plus nombreux à recevoir et à désirer de l'alcool, qu'ils nomment « arki » dans leur commerce avec les habitants des plaines.

Ils passent la plupart de leur temps à chasser dans les forêts et à récolter des fruits et autres produits de la forêt. Ils n'utilisent pas d'argent, échangent les produits de la chasse ou de la cueillette avec d'autres communautés en fonction de leurs besoins.

Les Peuples autochtones se déplacent fréquemment pour trouver des proies qu'ils tuent avec des lances et des flèches en bois et en pierre, et utilisent des machettes pour tuer des animaux tels que les singes, les antilopes, les gazelles et les éléphants dans le but de s'alimenter.

Ils passent leurs journées à chasser et à récolter des fruits sauvages, se rassemblent autour des danses et du feu le soir, discutent, et écoutent les conseils des anciens de la famille.

Les arbres fruitiers sauvages sont les principales sources de nourriture des peuples autochtones. Les fruits tels que les mangues sauvages, les noisettes, les prunes encore appelés safou, sont consommés quotidiennement par les Peuples autochtones.

BESOINS ET PROBLEMES RENCONTRES PAR LES PA

Une publication du Bureau International du Travail (BIT)² sur la question indique qu'à l'instar de leurs pairs d'Afrique Centrale, les peuples autochtones du Cameroun font face à de nombreux défis, c'est-à-dire des contraintes/obstacles qui les empêchent de jouir pleinement de leur citoyenneté :

² Les peuples autochtones au Cameroun : guide à l'intention des professionnels des médias. Bureau international du Travail, Equipe d'appui technique de l'OIT au travail décent pour l'Afrique centrale et bureau de pays de l'OIT pour le Cameroun, l'Angola et Sao Tomé-et- Principe - Genève: BIT, 2015

- Le faible niveau de participation et/ou d'implication aux processus de prise de décision tant au niveau communautaire que national (discrimination, stigmatisation et marginalisation) ;
- La non reconnaissance officielle de leurs villages et de leurs institutions sociales traditionnelles ;
- Les pressions sur leurs terres en raison de l'exploitation forestière, minière, et des activités de conservation et d'agrobusiness, ce qui entraîne des restrictions d'accès aux ressources naturelles (produits de la chasse, cueillette, pâturages) dont ils dépendent principalement pour leur survie ;
- L'accaparement parfois illégal de leurs terres, y compris en relation avec des exploitations agricoles à grande échelle ;
- Le faible accès aux bénéfices de l'exploitation des ressources naturelles dont ils sont riverains ; leur accès limité aux ressources naturelles ;
- La faible reconnaissance de leurs droits et intérêts dans les lois, politiques et programmes ;
- L'exploitation de leur travail et l'absence d'accès au marché du travail ;
- Une mortalité infantile élevée ; la double marginalisation que subissent les femmes appartenant aux communautés autochtones ;
- Les conflits persistants entre les peuples autochtones et leurs voisins bantous ;
- Le faible accès des enfants autochtones à une éducation véritablement gratuite et adaptée à leur culture ; la non-prise en compte des spécificités autochtones dans les programmes scolaires, ainsi que la non-implication des autochtones dans l'élaboration de ces programmes ;
- La survivance des stéréotypes à leur égard du fait de leur identification comme peuples autochtones ;
- Leur faible consultation et implication dans la prise des décisions sur les questions qui les concernent ou peuvent affecter leur existence ;
- L'enclavement de leurs zones d'habitation, généralement non connectées aux réseaux de communication souvent géographiquement isolés et souffrent de diverses formes de marginalisation tant politique que sociale ;
- Et lorsque les zones sont connectées, le faible accès aux technologies de l'information et de la communication.

5 IMPACTS DU PROJET SUR LES POPULATIONS AUTOCHTONES

La mise en œuvre du PULCCA ne sera pas sans conséquences sur la vie quotidienne des peuples autochtones et sur leur environnement naturel. Les impacts sont divers : socio-culturels, économiques et environnementaux. Toutefois il est important de noter que la majorité des impacts du PULCCA sur les PA est positif.

IMPACTS SOCIO-CULTURELS

Sur le plan socio-culturel les impacts à prévoir sont les suivant :

Impacts positifs :

- Amélioration des conditions de vie ;
- Réduction de la sous-alimentation ;
- L'amélioration de l'accès à la nourriture quantité et qualité ;
- Réduction de la mortalité infantile dû à la malnutrition ;
- L'accélération de la sédentarisation des PA ;
- Augmentation des capacités de production des agriculteurs bénéficiaires ;

Impacts/risques négatifs

- Augmentation des cas de VBG ;
- Risque de perturbation de leurs habitudes quotidiennes. Cependant il est important de noter que les activités à mettre en œuvre dans le cadre du PULCCA ne poseront aucun inconvénient majeur à la poursuite de leurs activités ou rites culturels ;
- Conflits avec les communautés Bantous : l'appui faites aux PA dans la mise œuvre du projet suscitera la convoitise et la jalousie des communautés voisines avec lesquelles ils cohabitent (notamment les Bantous) créant ainsi des tensions.

IMPACTS ECONOMIQUES

Sur le plan économique, les impacts potentiels qui pourraient être envisagés dans le cadre de la mise en œuvre du PULCCA au sein des PA sont :

Impacts positifs :

- Accroissement des volumes commercialisés de produits agricoles ;
- Renforcement de la résilience économique des ménages et des communautés ;
- Augmentation des unités de transformations agroalimentaires
- Amélioration de la qualité des unités de transformations agricoles ;
- Amélioration de l'accessibilité des produits au marché ;
- La création d'activités génératrice de revenus (AGR).

Impacts négatifs

- Consommation excessive d'alcool et des stupéfiants par les PA suite à l'augmentation de leur revenu ;
- Vol des cultures.

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Sur le plan environnemental, les impacts ci-après sont à retenir dans le cadre de la mise en œuvre du PULCCA au sein des PA :

Impact positif

- Réduction de la vulnérabilité aux chocs climatiques des PA ;

Impact négatif

- Pollution des sols et des eaux par l'utilisation non contrôlée des engrais ;

Tableau 2 : Impacts du projet sur les peuples autochtones

Composante	Sous composante	Catégorie d'impacts	Impacts
Composante 1 : Appui à la stabilisation alimentaire et nutritionnelle des interventions précoces en vue d'un relèvement rapide et du renforcement de la résilience	Sous-composante 1.1 : Fourniture d'une aide alimentaire et nutritionnelle d'urgence	Socio-culturels	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction de la sous-alimentation ; - L'amélioration de l'accès à la nourriture quantité et qualité ; - Réduction de la mortalité infantile dû à la malnutrition.
	Sous-composante 1.2 : Travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre pour la résilience	Socio-économique	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la résilience économique des ménages et des communautés ; - Augmentation des VBG.
		Environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction de la vulnérabilité aux chocs climatiques des PA ; - Amélioration de la gestion en eau.
Composante 2 : Renforcement des capacités productives des petits exploitants grâce à un soutien aux cultures et à l'élevage pour la résilience climatique et nutritionnelle	Sous-composante 2.1 : Appui à la production alimentaire pour les agriculteurs et les transformateurs agroalimentaires	Socio-économique	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des capacités de production des agriculteurs bénéficiaires ; - Pollution des sols et des eaux par l'utilisation non contrôlée des engrais. - Vol des cultures.
	Sous-composante 2.2 Appui aux éleveurs et pêcheurs, et transformation connexe	Socio-économique	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'accessibilité des produits au marché ; - Amélioration de la qualité des unités de transformations agricoles ; - Consommation excessive d'alcool et des stupéfiants par les PA suite à l'augmentation de leur revenu
Composante 3 : Appui au renforcement des capacités gouvernementales de surveillance des crises de sécurité alimentaire, des systèmes d'information et des services agrométéorologiques	Sous-composante 3.1 : Renforcement des capacités gouvernementales et de l'information sur la sécurité alimentaire, les conditions agrométéorologiques, les prix du marché	Socio-économique	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration du leadership des PA ; - Accroissement des débouchés pour les PA ; - Renforcement de la résilience alimentaire des PA vis-à-vis des aléas climatiques
	Sous-composante 3.2 : Développement d'outils numériques pour soutenir la réponse à la sécurité alimentaire et la résilience climatique		
Composante 4 : Gestion, suivi et évaluation du projet (10 millions de dollars)		Formation	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités managériales des PA qui seront impliqués dans le suivi du projet - Abandon de leurs coutumes.

6 PROCESSUS DE CONSULTATION DES COMMUNAUTES AUTOCHTONES

CONSULTATIONS DES COMMUNAUTES AUTOCHTONES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PULCCA

6.1.1 Bref Rappel de la méthodologie

Pour consultations avec les communautés des populations autochtones (PA), elles ont été effectuées conformément aux exigences de la NES 7.

Des discussions ont été menées avec différentes institutions et acteurs (cf tableau 1) conformément au processus de consultation publique.

La consultation s'est effectuée sous forme d'entretien dans les services de chaque acteur identifié et des focus group avec les PA sur la base des guides d'entretien élaborés à cet effet (cf. annexe 5).

Les entretiens ont ainsi été menés avec les administrations sectorielles (MINAS, MINEPDED, MINEPAT, MINADER, MINEPIA) et quelques autres acteurs œuvrant dans le développement communautaire et l'accompagnement des populations autochtones. Pour ce qui est des focus group, il a été assuré qu'ils soient le plus représentatif possible de la diversité des communautés des PA et incluent notamment les femmes, les jeunes et les handicapés.

Les acteurs institutionnels ont été consultés sur les éventuelles activités menées par leur institution, les stratégies pour assurer la participation des populations autochtones aux activités, les impacts potentiels du projet pour les populations autochtones, les besoins en renforcement des capacités pour la réussite du projet, l'existence d'un mécanisme de gestion des plaintes accessible aux PA.

Résumé des consultations

Il ressort de ces échanges que la mise en œuvre du PULCCA contribuera à résoudre à travers la distribution des packs alimentaires le problème d'insécurité alimentaire rencontré dans les communautés Baka. L'insécurité alimentaire se manifeste chez les PA par la rareté des aliments (manioc, macabo, plantain, viande de brousse). Dans certaines familles, les repas sont pris au plus deux (02) fois par jour contre trois (03) tel que recommandé. Chez les plus jeunes l'on peut clairement observer les caractéristiques physiques de la malnutrition (ventre ballonné, cheveux roux). La mise en œuvre du projet entrainera également une diversification de leurs moyens de subsistance et la diversification de leur repas quotidiens. Le projet contribuera également à l'amélioration de la productivité agricoles dans ces communautés à travers les appuis en intrants.

Cependant les acteurs institutionnels redoutent un détournement des appuis destinés à ces communautés et des conflits qui pourraient naître de ces appuis à ces communautés avec les communautés voisines (Bantous) du fait de la jalousie. Dans l'autre sens l'on pourrait également redouter la vente des engrais aux Bantous par les Baka.

Il serait nécessaire de renforcer les capacités de ces communautés sur la maîtrise des itinéraires techniques des cultures telles que le manioc, maïs, le concombre, etc.

Les focus group organisés avec les communautés (avec des groupes constitués de femmes et d'autres constitués d'hommes) se sont déroulés globalement dans le calme et ceux-ci ont fait preuve de beaucoup de réactivité au cours des échanges et n'hésitait pas donner leur avis sur les questions soulevées. Les échanges se sont déroulés en langue locale. Au total 133 Baka ont été consultés comme le détaille le tableau 3 ci-dessous.

Tableau 3 : Statistiques sur les PA consultés

Commune / Communauté	Hommes	Femmes	Total
Mbang	50	40	90
Komlio (Akom)	18	12	30
Kolbong II	16	14	30
Bamenda	16	14	30
Yokadouma	24	19	43
Cana	11	2	13
Mintom	7	8	15
Modoumo	6	9	15
Total	74	59	133

Les PA ont été consultés sur leurs activités, les difficultés rencontrées dans leur communauté et les solutions potentielles, leur alimentation, les conditions pour leur bonne implication dans les activités du projet, l'existence d'un mécanisme de gestion des plaintes, les attentes envers le projet et les potentiels impacts qu'ils entendent.

Les détails des résultats des consultations sont présentés dans l'annexe 3.

De façon globale l'ensemble des campements consultés ont à leur tête un chef qui fait office d'autorité administratif et aussi traditionnel dont toute la communauté obéit.

6.1.2 Localisation territoriale des PA consultés

Sur la base d'une revue préliminaire et sur la base des données disponibles en la matière, quelques Communautés autochtones ont pu être identifiées comme échantillon de bénéficiaires potentiels du PULCCA (Le PPA identifiera de façon plus précise les localités dans lesquelles les activités seront menées) pour les consultations lors de la présente étude, en fonction des critères tels que la distribution géographique, la taille de la population, le niveau d'accessibilité.

Il s'agit de :

Dans la commune de Mbang

- ✓ La communauté de KOMLIO (AKOM) ;
- ✓ La communauté de KOLBONG II ;
- ✓ La communauté de BAMENDA ;

Dans la commune de Yokadouma

- ✓ La communauté CANA ;
- ✓ La communauté de MINTOM ;
- ✓ La communauté de MODOUMO.



Photo 1 : Quelques temps fort des consultations avec la communauté BAKA de Mbang



Photo 2 : Campement CANA de Yokadouma

6.1.3 Organisation des Communautés

De façon globale, les communautés Baka sont sous l'autorité traditionnelle d'un Chef de campement assisté d'autres anciens qui sont régulièrement consulté par le chef de campement dans les prises de décisions. Les campements sont constitués de plusieurs familles. Les hommes occupent les premières places dans la hiérarchie sociale suivi des femmes et des enfants. Les difficultés rencontrées par les PA et les solutions potentielles sont présentées dans le tableau 4.

Tableau 4 : Difficultés rencontrées par les PA et solutions potentielles

Difficultés rencontrées	Solutions potentielles
<ul style="list-style-type: none"> - Marginalisation par les bantous ; - Difficultés d'accès aux intrants agricoles ; - Vol des cultures par les bantous ; - Difficultés d'accès aux terres cultivables ; - Méconnaissance des techniques agricoles ; - Difficultés d'accès aux pièces d'identité (Carte Nationale d'Identité : CNI, acte de naissance). 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des Bantous et autorités administratif sur le statut des peuples autochtones. - Sensibilisation des Baka sur le MGP et voie de recours pour les plaintes liées aux conflits avec les Bantous. - Distributions des intrants et du matériel agricoles aux PA - Faciliter l'accès des PA aux terres cultivables en collaboration avec le MINAS - Sensibiliser les Baka sur les démarches en vue de l'obtention des titres fonciers ; - Renforcement des capacités des PA sur les techniques agricoles ; - Accompagnement des PA dans l'obtention des pièces d'identité.

6.1.4 Appuis reçus par les PA dans le cadre des projets antérieurs au PULCCA

Plusieurs projets ont intervenu en faveur des peuples autochtones. Parmi ces projets, nous nous intéresserons au Programme National de Développement Participatif (PNDP) et au Projet d'Investissement et de Développement des Marchés Agricoles (PIDMA). Le tableau 5 présente les interventions de ces programmes / projets en faveur des PA.

Tableau 5 : Interventions du PNDP et du PIDMA en faveur des PA

Programme / Projet	Appuis en faveur des PA	Succès	Echecs	Recommandations
PNDP	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à l'établissement des actes de naissances et cartes nationales d'identité ; - Paiement des frais de scolarité des enfants Baka ; - Subvention de la formation des enfants Baka aux métiers de l'éducation et de la santé ; - Sensibilisation des PA pour le développement des AGR (agriculture, élevage) ; - Distribution du matériel agricole et végétal. 	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration du suivi des PA à travers la distribution de 31 motos aux chefs de service des actions sociales (Des engins qui permettront à ces encadreurs de parcourir les coins et recoins des 31 localités (dans les régions du Centre, Sud et de l'Est) qui abritent ces peuples minoritaires et autochtones au Cameroun) ;³ - Prise de conscience générale des peuples autochtones sur la nécessité de développer les activités agropastorales. 	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation des actes de naissance pour confectionner les cigarettes ; - Vente du matériel agricole et végétal reçu aux Bantous ; - Déperdition scolaire des enfants Baka. 	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à ce que les PA utilisent effectivement le matériel qui leur est distribué ; - Soutenir des activités génératrices de revenus en milieu pygmée, notamment à travers l'agriculture, la gestion des produits forestiers non ligneux, etc. - Développer un programme de développement spécifique pour les PA. (Ce programme pourra intervenir à la fois sur leur développement socio-économique et sur la préservation de leur patrimoine culturel).
PIDMA	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation et structuration des PA en Groupement d'Initiative Commune (GIC) ; - Renforcement des capacités des GIC des PA sur les itinéraires 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation et structuration de 16 GIC de PA ; - Distribution de l'outillage agricoles aux PA (houes : 1192, machettes : 1192, daba : 596, brouettes : 16) ; - L'amélioration du rendement suite à l'utilisation des semences 	<ul style="list-style-type: none"> - Vente du matériel agricole et végétal reçu aux Bantous ; - Insuffisance des moyens de suivi des PA lors de la phase post projet. 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre systématiquement les PA dans la réalisation des activités en leur faveur ; - Veiller à ce que les PA utilisent effectivement le matériel qui leur est distribué ; - Développer un programme de développement spécifique pour les PA. (Ce programme pourra intervenir à la fois sur leur développement socio-économique et sur la préservation de leur patrimoine culturel).

³ [Le Programme National de Développement Participatif \(PNDP\) au chevet des Pygmées au Cameroun - Médiaterre \(mediaterre.org\)](http://mediaterre.org)

Programme / Projet	Appuis en faveur des PA	Succès	Echecs	Recommandations
	<p>techniques du maïs et du manioc ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Distribution du matériel agricole aux GIC des PA ; - Distribution des semences de maïs et boutures de manioc ; - Mise en place des champs semenciers ; - Distribution des moulins à écraser aux Organisations Paysannes des PA ; 	<p>distribuées et au respect des itinéraires techniques ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création des champs communautaires et l'augmentation des superficies des champs individuels des producteurs. C'est notamment le cas chez les membres du GIC CODEPA de Payo par Lomié, région de l'Est Cameroun - L'amélioration de la nutrition par le développement des mini-unités de transformation du maïs et du manioc en farine et leurs produits dérivés (bouillie, couscous) : 16 moulins à écraser distribués à 16 GIC ; - La prise de conscience générale des peuples autochtones sur la nécessité de développer les activités agricoles ; 		

Ces appuis ont contribué à renforcer la citoyenneté des PA et ont permis de diversifier leur mode de vie. Aujourd'hui, il apparaît clairement que les PA connus avant comme des populations qui vivent de la chasse, de la pêche et de la cueillette ont comme principales activités de subsistance l'agriculture et l'élevage. Cependant d'importants efforts restent à faire pour conduire ce peuple vers une autosuffisance alimentaire tout en préservant leur milieu de vie. Il serait opportun de concevoir des projets spécifiquement orientés vers les PA pour y parvenir.

6.1.5 Principales activités

La principale activité des Baka est l'agriculture puisque les autres activités (pêche, cueillette, chasse...) étant saisonnières et ces activités sont menées en groupe (travaux groupés). Au fil des années, les Baka qui vivaient principalement de la chasse, de la pêche et de la cueillette se sont tournés vers les activités agropastorales. De ce fait, ils sont de plus en plus sédentaires.

Les principaux éléments qui constituent l'alimentation des PA sont : Manioc, le macabo, le Plantain. Toutefois il y a des périodes (notamment les mois de Janvier, Février et Mars) où la nourriture est très rare c'est le cas de la saison sèche du fait de la dureté du sol. Ils pratiquent également de l'élevage de volaille et de petits ruminants.

De toutes ces spéculations, le manioc est très apprécié dans les communautés où ils sont consommés sous plusieurs formes (sous forme de pâte, en poudre ou directement les tubercules) ; leurs feuilles sont également consommées comme accompagnement.

Au quotidien, les communautés vivent mal leur cohabitation avec les Bantous qui leur volent souvent leurs récoltes dans les champs.



Photo 3 : La Farine de Manioc : élément de base de l'alimentation des PA

Cependant ils rencontrent certaines difficultés :

- La marginalisation de certains BAKA par les BANTOU : Ils sont de temps à autres marginalisés par les Bantou véreux et ceci se traduit par le phénomène de « job » dans les plantations des BANTOU en contre parti d'une boisson alcoolisée, de quoi se vêtir ou le plus souvent par des sommes d'argent très insignifiantes ;
- La récurrence de plusieurs cas de maladies résultant des travaux champêtres telles que les hernies.
- La rareté des semences pour booster les productions
- Les prix très faibles des produits vendus du fait de la mésestimation des producteurs
- Le vol des cultures ...
- Les difficultés d'accès aux terres : Les conflits rencontrés remontent beaucoup plus lors de l'exploitation de la SFID avec les UFA

Quelques mesures d'atténuation ont été faites par les communautés ; il s'agit entre autres :

- L'octroyer le matériel agricole aux agriculteurs BAKA ;
- Faciliter l'accès aux terres cultivables ;
- Former les BAKA sur les démarches pour l'obtention des titres fonciers ;
- Sensibilisation des Bantou sur le statut des peuples autochtones.

6.1.6 Implication des PA dans les activités menées en leur faveur

Certaines organisations leur apportent de l'aide notamment dans le volet état civil à l'instar d'AFRIQUE JUSTICE et ERD qui ont délivré plus de 70 actes de naissances dans le campement BAKA de KOMLIO. Très souvent ils s'impliquent dans les activités menées par ces organismes qui comptent des relais dans la communauté.

6.1.7 Impacts du projet

Au terme de ces entretiens, les impacts du projet sont à la fois positifs et négatifs :

- Impacts positifs
 - Amélioration des conditions de vie des populations ;
 - Augmentation de leur influence dans la politique et dans les prises de décisions dans leurs communautés ;
 - Renforcement des capacités de productivité et de transformation agricole
- Impacts négatifs
 - Accentuation de jalousie des Bantou ;
 - Augmentation du vol des cultures ;
 - Conflit foncier avec les Bantous du fait de l'extension des parcelles agricoles des PA.

Les communautés proposent, pour l'atténuation des impacts négatifs :

- La sensibilisation des Bantous sur le statut et les spécificités des peuples Autochtones ;
- L'exercice d'un droit coutumier sur leurs terres ;

6.1.8 Principales attentes des communautés vis-à-vis du projet

Dans le cadre de ces entretiens les PA ont formulé plusieurs doléances dont ils aimeraient voir se réaliser :

- Participation à l'amélioration de leur représentativité sur la scène politique notamment dans les conseils municipaux ;
- L'encadrement plus concret des populations autochtones
- L'accompagnement dans la création des activités génératrices de revenus (AGR) tel que la mise sur pied d'un champ communautaire qui pourra déboucher sur la formation des coopératives
- L'établissement des Actes de naissance et des CNI ;
- Les PA souhaite que le projet s'inscrive dans la durée afin de pérenniser les acquis ;

6.1.9 Craintes et préoccupations

La non matérialisation de certaines actions préconisées dans d'autres projets similaires a installé une crise de confiance au sein des communautés qui font état de beaucoup moins d'enthousiasme quant à la concrétisation de leurs doléances.

Toutefois ils invitent les responsables du projet à bien diligenter ce projet qui suscite chez eux tout même d'énormes espoirs. Il aimerait également voir le Projet s'inscrire dans la durée afin de consolider et pérenniser les acquis.

La figure 1 présente la synthèse des informations recueillies lors de la consultation des PA.

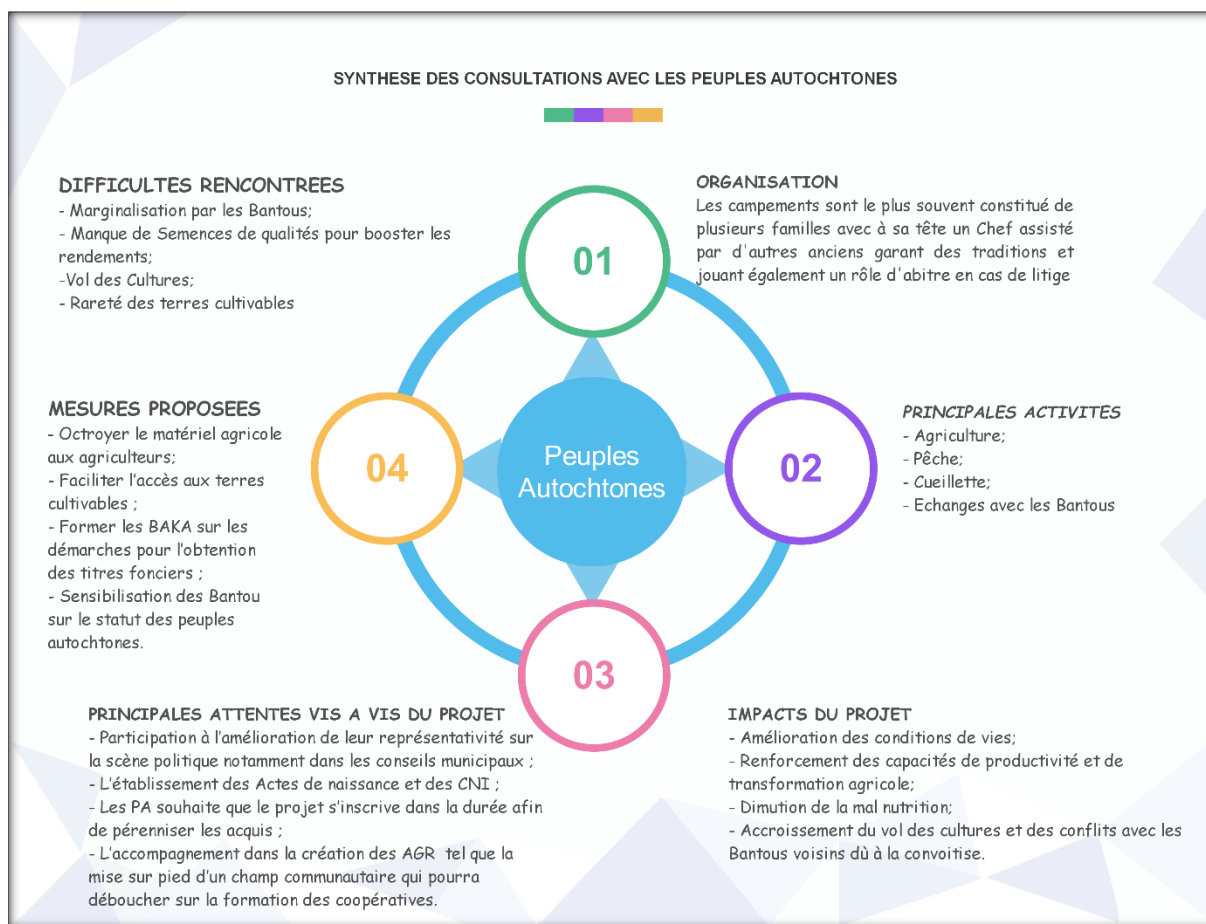


Figure 1 : Synthèse des échanges avec les Peuples Autochtones

CONSULTATIONS DES COMMUNAUTES AUTOCHTONES DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PULCCA

La consultation préalable des communautés autochtones sera nécessaire avant toute action en leur faveur. Afin de promouvoir une conception efficace des projets, renforcer le soutien ou l'appropriation du projet au niveau local et réduire le risque de retards ou de controverses en rapport avec le projet, le PULCCA engagera un processus de mobilisation des Peuples autochtones touchés, tel que prévu par la NES10.

La mise en œuvre du présent CPPA se conformera donc au plan de mobilisation du projet, qui consistera en une analyse des parties prenantes et la formulation de plans de mobilisation, la diffusion d'informations ainsi que des consultations approfondies, d'une manière adaptée à la culture locale, tenant compte des différences entre les hommes et les femmes et incluant toutes les générations.

Les consultations approfondies des Peuples autochtones viseront à promouvoir une conception efficace des projets, renforcer le soutien ou l'appropriation du projet au niveau local et réduire le risque de retards ou de controverses en rapport avec le projet. De ce fait, elles devront garantir également les caractéristiques suivantes :

- Participation des chefs de village ou de communauté de Peuples autochtones, des organisations de ces peuples et communautés et, le cas échéant, de membres de la communauté touchés individuellement ;
- Délais suffisants pour le processus décisionnel collectif des Peuples autochtones ;
- Participation effective des Peuples autochtones à la conception des activités du projet ou l'élaboration des mesures d'atténuation qui pourraient avoir sur eux un impact positif ou négatif.

Les PA seront ainsi consultés tout au long du projet tel que présenté dans le tableau suivant :

Tableau 6 : Processus de consultations des peuples autochtones durant la mise en œuvre du projet

Etape	Périodicité	Objectifs	Activités
Préparation du projet	Lors des études préparatoires	Impliquer les PA dans la réalisation des études préparatoires	Consultations individuelles et collectives, réunions, ateliers ou groupes de discussion, focus group Entretiens avec les différents acteurs et organisations concernés
Mise en œuvre du projet	De façon continue pendant la mise en œuvre du projet	Veiller à la prise en compte des préoccupations des PA dans le cadre de la mise en œuvre du projet.	Consultations, réunions, ateliers Autres mécanismes traditionnels de consultation et de prise de décision
	Durant les supervisions et les évaluations du Projet	Informar les PA sur les activités du projet Recueillir le feedback des PA et les capitaliser	Réunions, ateliers ou groupes de discussion Focus group Consultations individuelles et collectives Emissions spécialisées dans les médias (radio, télé) Evaluation des activités
A la clôture du projet	Lors de l'évaluation finale ou d'impact du projet	Impliquer les PA dans la clôture du projet	Identification des leçons apprises Identification des bonnes pratiques à capitaliser dans le cadre d'autres projets et programmes Redevabilité

Le tableau ci-haut présente le processus par lequel les PA seront impliqués dans la mise en œuvre du projet ; l'on peut remarquer par ailleurs qu'ils seront systématiquement impliqués pendant toute la durée de mise en œuvre du PULCCA.

7 CRITERES ET CADRE POUR LA PREPARATION D'UN PLAN D'ACTION EN FAVEUR DES POPULATIONS AUTOCHTONES

OBJECTIF ET CADRAGE DU PPA

Le CPPA est élaboré en vue de garantir que le PULCCA accroisse les possibilités offertes aux Peuples autochtones du Cameroun de participer au processus de développement et d'en tirer profit d'une manière qui ne menace pas leur identité culturelle singulière et leur bien-être, tout en participant à la réduction de la pauvreté et au développement durable.

Il garantit que les communautés autochtones sont informées des possibilités offertes par le projet et consultées sur ses activités avant leur lancement, et qu'elles reçoivent des avantages du projet qui sont culturellement appropriés et inclusifs sur le plan de l'égalité des sexes et entre les générations. Il veillera également à ce que les PA soient informés des conséquences potentiellement négatives et de tout autre impact potentiellement négatif du projet.

Le PPA, quant à lui, indique de manière concrète les mesures ou les actions proposées. Il précise, autant que possible, comment les effets néfastes du projet sur les PA seront évités. Le PPA vise également à renforcer la prise en compte des PA dans le processus de développement et leur participation à celui-ci. Toutefois, ce PPA devra faire l'objet d'une réactualisation par l'équipe du projet PULCCA, pour tenir compte des évolutions, et prendre en compte les dynamiques en cours. Ce PPA devra être effectué dans l'ensemble des communes couvertes par le PULCCA, en garantissant le consentement libre, préalable et informé des PA, ainsi que toutes les parties prenantes

CADRAGE ET OBJECTIF DU PLAN D'ACTION EN FAVEUR DES POPULATIONS AUTOCHTONES (PPA).

Le présent PPA constitue un cadrage et devra être décliné en quatre (04) axes stratégiques :

- *Axe stratégique 1* : Renforcement de la résilience alimentaire des PA ;
- *Axe stratégique 2* : Formations et renforcement de capacités des PA en techniques agricoles ;
- *Axe stratégique 3* : Développement économique par l'accompagnement des PA dans la création des Activité Génératrice de Revenus (AGR) ;
- *Axe stratégique 4* : Accessibilité aux terres cultivables et aux équipements.

7.1.1 Renforcement de la résilience alimentaire des PA ;

Il s'agit ici d'appuyer directement les PA avec les packs alimentaires pour éviter la malnutrition surtout chez les enfants et les femmes enceintes sur pendant les périodes de janvier, février et mars qui sont les périodes où ces derniers sont particulièrement vulnérables aux aléas climatiques.

7.1.2 Formations et renforcement de capacités des PA en techniques agricoles

Pour la majeure partie des communautés de PA, l'agriculture est actuellement l'activité économique principale. Il existe des GIC constitués exclusivement de Baka (GIC CODEPA : Commune de Lomié, localité de Payo ; GIC Yanga, Commune de Ngoyla, localité de Ndimako ; GIC DJOKO, Commune de Messock, localité de NKOAKOM) dont les revenus des membres proviennent majoritairement des activités agricoles. Dans le cadre du PULCCA, plusieurs activités sont envisagées en faveur des PA pour soutenir la production agricole dans les filières ciblées, notamment le manioc et le maïs qui constituent les produits de bases pour l'alimentation de ces populations. Ils consomment également la viande de brousse à une fréquence moyenne de deux fois par semaines (selon les avis recueillis sur le terrain).

Aussi, l'on constate une diversification des activités des PA avec la pratique des activités telles que l'élevage des petits ruminants ou des poulets villageois.

- Renforcement des capacités techniques des PA dans la production et la transformation des produits agricoles dans les filières ciblées par le PPA (manioc, maïs) ;
- Appui à la mise en place des partenariats économiques pour soutenir la production (amélioration des circuits de commercialisation, approvisionnement en intrants) ;
- Appui à la production et la transformation, sous forme de financement de microprojets

Cette activité est relative aux appuis directs en capital et en matériels octroyés aux PA des filières manioc, et maïs.

7.1.3 Développement économique par l'accompagnement des PA dans la création des Activités Génératrice de Revenus (AGR)

Les besoins exprimés concernent essentiellement :

- ✓ L'acquisition du matériel végétal amélioré
- ✓ L'acquisition du petit outillage agricole
- ✓ L'acquisition du petit équipement de transformation du manioc et du maïs en produits dérivés
- ✓ La mise à disposition d'un petit capital pour les frais de commercialisation et l'achat des intrants agricoles

7.1.4 Accessibilité aux terres cultivables et aux équipements

Les droits à la terre constituent le défi le plus important pour le développement des activités agricoles dans les communautés pygmées. L'agriculture est de plus en plus pratiquée par certaines populations qui aspirent à une plus grande sédentarisation ; mais les terres appartiennent généralement aux Bantous.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PPA, il est impératif pour les Organisations PP d'accéder à la propriété foncière nécessaire au développement des activités agricoles. Des initiatives de délimitation d'un espace foncier au profit des PA devront donc être développées dans la zone de couverture du PPA, en concertation avec les populations Bantous et les autorités locales. L'accès au foncier dans le cadre du PPA se fera à travers les Organisations PA (GIC) légalement constituées, l'objectif étant que chaque Organisation créée dans le cadre de ce projet possède au moins une parcelle de terre pour la mise en œuvre des activités agricoles.

Les activités prévues dans cette composante sont :

- Promotion du dialogue intercommunautaire entre pygmées et bantous sur les questions foncières ;
- Conduite des négociations avec les autorités locales sur l'accès au foncier des PP ;
- Approche communautaire et plaidoyer pour la mise à disposition des terres cultivables ;
- Appui à la reconnaissance légale des espaces fonciers (titres fonciers ou autres droits coutumiers sur la terre) des PA.

CADRE DES RESULTATS PREVISIONNELS

Sous réserve de la réalisation d'un diagnostic plus poussé ressortant les données sur la situation de référence dans la zone d'intervention et d'une étude approfondie d'évaluation d'impacts socioéconomiques prévisionnels de la mise en œuvre du PPA, il a été proposé un cadre de résultats prévisionnels du PPA du PULCCA sur la base des données secondaires.

Tableau 7 : Cadre des résultats prévisionnels

Axe	Actions	Activités	Indicateurs	Valeur cible pour chaque indicateur	Observation
Renforcement de la résilience des PA	Appui alimentaire direct aux PA dans les communautés	Distribution des packs alimentaires aux PA	Nombre ménages ayant reçu un appui alimentaire	3000	1000 ménages par an
			Taux de régression de la malnutrition	PM	
Formations et de renforcement des capacités des PA en techniques agricoles	1) Développement de la formation des Peuples Autochtones en techniques agricoles	1) Appui financier à la formation professionnelle des Populations Autochtones	Nombre de Peuples Autochtones formés	2000	3 sessions par an
			Nombre de session organisée	9	
	2) Formation des PA sur les techniques agricoles	1) Animation communautaire et appui conseil, le renforcement des capacités organisationnelles et de gestion des PA	Nombre de PA pratiquant l'agriculture dans le cadre du projet PULCCA	1000	
			Superficies cultivées de manioc (ha)	100	
			Superficies cultivées de maïs (ha)	100	
			Production de manioc tubercule (tonnes)	1000	
			Production de maïs (tonnes)	1000	
			Nombre de mini-unités de transformation de produits	50	
Nombre de partenariats économiques mis en place	10				
Développement économique par l'accompagnement des PA dans la création des	1) Accompagnement à la Création d'AGR	1) Appui à la production et la transformation, sous forme de financement de microprojets ;	Nombre de moulin à écraser distribué	50	
		2) Appui à la création des AGR	Nombre de ménage ayant une AGR	100	
		1) Distribution du matériel agricole ;	Quantité d'outil agricole distribué	PM	



Axe	Actions	Activités	Indicateurs	Valeur cible pour chaque indicateur	Observation
Activité Génératrice de Revenus (AGR)	2) Appui financier : mise à disposition du matériel agricole (outils et semences)	2) distribution des semences aux PA	Quantité de semence distribuée	PM	
Accessibilité aux terres cultivables et aux équipements	1. Promotion du dialogue intercommunautaire entre PA et bantous sur les questions foncières	1) Organisation des sessions de Sensibilisation sur le foncier entre Bantous et PA et sur le statut de ces derniers.	Nombre de parcelles de terre PA reconnues légalement par l'administration	50	
	2. Conduite des négociations avec les autorités locales sur l'accès au foncier des PA		Nombre de Coopératives / associations des PA possédant au moins une parcelle de terre	30	
	3. Appui à la reconnaissance légale des espaces fonciers (titres fonciers ou autres droits coutumiers sur la terre)				
	4. Aménagement des pistes agricoles				

PLAN DE SUIVI DU PPA

Tableau 8 : Plan de suivi du PPA

Axe	Activité(s)	Indicateur(s)	Acteur(s)	Niveau	Chronogramme		
					Année 1	Année 2	Année 3
Fonctionnement	Missions de suivi des activités du PPA par PULCCA	Nombre de missions effectuées	PULCCA	National et Régional			
	Etude préalable à la couverture de zones d'intervention	Nombre d'études conduites	PULCCA Consultant	National			
	Evaluation du PPA (mi-parcours, final)	Nombre d'études	PULCCA Consultant	National			
Renforcement de la résilience des PA	1. Distribution des packs alimentaires aux PA	Nombre de ménages ayant reçu un distribué	MINADER	Locale			
		Taux de régression de la malnutrition	MINEDUB PAM	Locale			
Formations et de renforcement capacités des PA en techniques agricoles	1) Appui financier à la formation professionnelle des Populations Autochtones	Nombre de Peuples Autochtones formés	PULCCA	National			
		Nombre de session organisée	SAS Commune Consultant	Local			
	2) Animation communautaire et appui conseil, le renforcement des capacités organisationnelles et de gestion des PA	Nombre de PA pratiquant l'agriculture dans le cadre du projet PULCCA	MINEPIA MINADER FAO PAM SAS Commune	Local			
		Superficies cultivées de manioc (ha)					
		Superficies cultivées de maïs (ha)					
		Production de manioc tubercule (tonnes)					
		Production de maïs (tonnes)					
		Nombre de mini-unités de transformation de produits					
Nombre de partenariats économiques mis en place							

Axe	Activité(s)	Indicateur(s)	Acteur(s)	Niveau	Chronogramme		
					Année 1	Année 2	Année 3
Développement économique par l'accompagnement des PA dans la création des Activités Génératrices de Revenus (AGR) Développement économique par l'accompagnement des PA dans la création des Activités Génératrices de Revenus (AGR)	1) Appui à la production et la transformation, sous forme de financement de microprojets ;	Nombre de moulin à écraser distribué	MINADER MINEPIA	Local			
	2) Appui à la création des AGR	Nombre de ménage ayant une AGR	PULCCA SAS Commune	Local			
	3) Distribution du matériel agricole ;	Quantité d'outil agricole distribué	PULCCA SAS Commune MINADER	Local			
	4) distribution des semences aux PA.	Quantité de semence distribuée	PULCCA SAS Commune MINADER	MINADER MINEPIA			
Accessibilité aux terres cultivables et aux équipements	1) Organisation des sessions de Sensibilisation sur le foncier entre Bantous et PA et sur le statut de ces derniers.	Nombre de parcelles de terre PA reconnues légalement par l'administration	PULCCA Commune RACOPY	National			
		Nombre de Coopératives / associations des PA possédant au moins une parcelle de terre					

	Activités Continues
	Activités discontinues

NB : Ce tableau n'est qu'indicatif car le PPA qui sera élaboré durant la mise en œuvre du projet pourra affiner cela.

8 ANALYSE SUCCINCTE DE LA STRUCTURE DE MISE EN OEUVRE DU PROJET PAR RAPPORT A LA MISE EN OEUVRE DU CPPA

Les activités du projet vont s'étaler sur trois (03) ans et plusieurs institutions nationales et internationales seront mobilisées à cet effet. Le dispositif de mise en œuvre du projet est celui contenu dans le Document d'Evaluation du Projet.

UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP)

Le projet sera mis en œuvre par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) avec une Unité de Gestion du Projet (UGP) qui sera nouvellement créée.

L'UGP aura la responsabilité générale de l'administration, de la fiducie et des garanties pour la mise en œuvre du projet. Certaines des principales responsabilités de l'UGP comprendront :

- a) La consolidation des plans de travail et du budget annuels ;
- b) Faciliter la mise en œuvre des activités du projet ;
- c) La conformité de la mise en œuvre du projet avec le Manuel d'exécution du projet (PIM), les procédures administratives, financières et de passation des marchés, le manuel de suivi et d'évaluation (S&E) et les procédures de décaissement convenues entre l'UGP et la Banque mondiale ;
- d) Le suivi et l'évaluation des activités du projet ;
- e) Assurer la surveillance des partenaires et des activités de mise en œuvre ;
- f) La préparation et la transmission des rapports d'activités au Comité de pilotage, à la Banque mondiale et aux autres parties prenantes clés.

L'UGP sera dotée d'un coordinateur de projet, un responsable administratif et financier, un spécialiste de la passation des marchés, un spécialiste du suivi et de l'évaluation, un spécialiste de l'environnement, un spécialiste social, entre autres. Les fonctions clés de l'UGP seront recrutées lors de la préparation du projet, et les postes restants seront pourvus dans un délai d'un mois après l'entrée en vigueur du projet.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

Le MINADER signera des protocoles d'accord de mise en œuvre, c'est-à-dire des accords de services, avec le PAM et la FAO pour recevoir un appui technique dans la mise en œuvre d'activités spécifiques. Cela contribuera à accroître la rapidité et l'agilité de la mise en œuvre du projet et à combler les lacunes en matière de capacités. Travailler par l'intermédiaire du PAM en coordination avec le gouvernement permettrait une meilleure coordination globale des ressources et l'intensification de certaines activités du projet. En outre, cela permettrait d'accroître l'accès aux communautés dont les besoins de sécurité alimentaire et nutritionnelle ne sont actuellement pas satisfaits. La FAO sera engagée pour fournir une assistance technique. Le PAM et la FAO seront engagés en tant que prestataires de services spécialisés sur la base d'une sélection à source unique pour fournir un appui à la mise en œuvre des différentes sous-composantes, en fournissant des services et des biens conformément à leurs mandats respectifs et à la division du travail. La CEP suivra et supervisera la performance des prestataires de services spécialisés et rendra compte à la Banque.

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Le MINAS est l'institution compétente sur les questions liées aux peuples autochtones au Cameroun. Il occupe une place importante dans le développement des PA. A travers ses services de l'action sociale, le MINAS joue un rôle majeur dans mise à disposition des terres cultivables aux PA. Dans le cadre de la mise en œuvre du CPPA du PULCCA, le MINAS devra être associé à la mise en œuvre des différentes activités projetées au faveur des PA. Le PULCCA pourra donc compter sur la riche expérience du MINAS en matière d'accompagnement des PA dans le cadre de la mise en œuvre du projet en général et du CPPA en particulier.

COMITE DE PILOTAGE DU PROJET (COPIL)

Un COPIL présidé par le MINADER, avec le MINEPIA comme vice-président, sera mis en place pour assurer la supervision générale du projet. Présidé par le MINADER, le Comité de Pilotage sera chargé de définir, d'orienter la politique générale et d'évaluer le projet, dans les limites fixées par l'objectif de développement, conformément à la législation en vigueur.

Plus spécifiquement, le rôle du COPIL sera de : (i) superviser et guider la mise en œuvre et la performance globales du projet ; (ii) examiner et approuver les plans de travail et le budget annuel (PTBA) préparés par l'UGP ; (iii) évaluer la performance de chaque composante du projet ; (iv) déterminer et autoriser les mesures correctives visant à améliorer le projet en fonction de l'état d'avancement et des résultats de la mise en œuvre ; (v) approuver le MIP, y compris signer toute modification apportée au manuel ; (vi) valider les rapports périodiques de suivi technique et financier du projet.

Le COPIL comprendra des membres du MINADER, du MINEPIA, du MINEPAT, des Services du Premier Ministre, du MINCOMMERCE, du MINAS, du MINSANTE, de la CAPEF, de la Caisse Autonome d'Amortissement et d'autres entités jugées pertinentes. Les représentants des partenaires au développement impliqués dans la mise en œuvre du Projet peuvent participer aux travaux du Comité en tant qu'observateurs avec voix consultative. Le COPIL se réunira deux fois par an mais pourra également se réunir en session extraordinaire sur convocation de son président ou du tiers de ses membres.

COMITE TECHNIQUE DU PROJET (CTP)

Le CTP sera mis en place sous la coordination du Directeur Adjoint de la Coopération au MINADER et comprendra le coordinateur de l'UGP du projet en tant que président et des représentants du MINADER, du MINEPIA, du MINEPAT, du MINAS, du MINSANTE, du MINAT, du MINEE, du MINDUB et du MINCOMMERCE. Le CTP est responsable de la préparation des réunions du Comité de Pilotage. Certains rôles spécifiques du CTP seront les suivants : (i) préparer, formater et distribuer les documents à examiner par le COPIL ; (ii) surveiller la mise en œuvre des résolutions du COPIL ; (iii) produit des rapports périodiques sur l'exécution du projet ; (iv) tient à jour et conserve les documents et les archives du COPIL ; (v) facilite les campagnes d'information et de sensibilisation ; (vi) contribue au développement du PTBA.

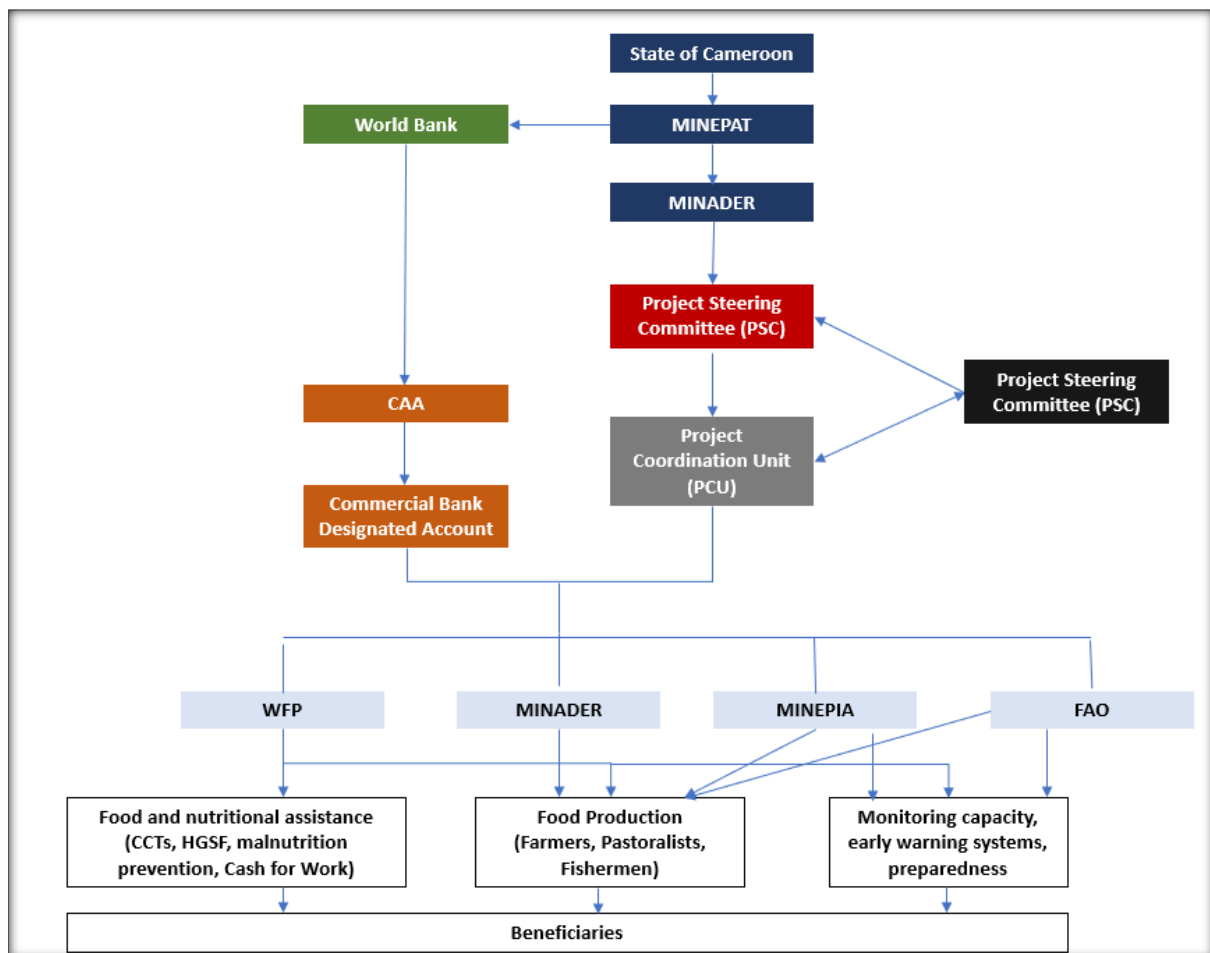


Figure 2 : Mécanisme de mise en œuvre du projet

Source : Project Appraisal Document

La mise en œuvre du projet fera donc intervenir plusieurs acteurs institutionnels nationaux et internationaux tel que l'indique la figure 5 ci-dessus. Dans la mise en œuvre du CPPA, le MINADER qui a la responsabilité générale de l'administration interviendra durant tout le processus mais plus techniquement dans le cadre de l'application de l'axe stratégique 3 « Formations et renforcement de capacités des PA en techniques agricoles » en coordonnant toutes les activités relatives à cet axe.

Le MINAS quant à lui sera impliqué directement dans la mise en œuvre du deuxième axe stratégique d'intervention du PPA à savoir « Participation à la citoyenneté et leur prise en compte dans les politiques locales de développement » en jouant le rôle de facilitateur dans le cadre de l'établissement des actes officiels (CNI, acte de naissance etc...).

L'UGP, CTP et le COPIL quant à eux seront beaucoup plus mobilisé dans le cadre du suivi et de la coordination des activités du PPA en liaison directe avec le MINADER, le MINEPIA, la FAO et le PAM.

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIALE

Le PAM dans la mise en œuvre de l'axe stratégique 1 s'occupera du volet nutritionnel. Avec une capacité organisationnelle impressionnante comprenant un total de 238 employés nationaux elle sera particulièrement active dans la mise en œuvre de cet axe du PPA.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

La FAO est présente au Cameroun depuis 1978 et fournit une assistance technique solide au MINADER et au MINEPIA. L'assistance de la FAO au Cameroun est façonnée par le Cadre de programmation par pays (CPP) de

la FAO 2018-2020. Axé principalement sur la réalisation du développement économique et social, le CPP définit trois axes prioritaires :

- L'intensification durable de la production et le développement de la chaîne de valeur de l'agriculture et de la pêche ;
- L'amélioration de la gestion durable des ressources naturelles et la protection de l'environnement ;
- Le renforcement de la résilience des populations face aux chocs environnementaux et socio-économiques et l'amélioration de la nutrition. En collaboration avec le PAM, la FAO participe au PNVRSA GTSA et soutient le renforcement des capacités au sein du DESA.

La FAO interviendra donc dans la mise en œuvre des axe 3 et 4 du PPA notamment dans le renforcement des capacités des PA en techniques agricoles mais également dans les appuis directs en matériel agricole et en intrants.

9 MECANISME DE GESTION DES PLAINTES

La mise en œuvre du PULCCA pourrait entraîner certains problèmes au sein des PA. A cet effet la préparation d'un mécanisme de gestion des plaintes s'avère important pour gérer ces problèmes qui pourraient naître lors de la mise en œuvre du projet dans ces communautés. Le présent dispositif de gestion des plaintes est conforme au MGP du projet présenté dans le PMPP. Cependant, il indique les procédures et les acteurs spécifiques aux plaintes liées aux PA.

Actuellement les problèmes au sein de ces communautés sont gérés majoritairement à l'amiable par le Chef du campement et parfois acheminés à la chefferie de des villages respectifs de leur campement. Le recours vers les services de sécurité (gendarmerie, commissariat) est effectué lorsque l'une ou les parties ne trouve pas satisfaction à la résolution donnée à leur différend.

Au niveau des communes, des services de l'action sociale du MINAS, de certaines ONG et même les chefferies, il existe des mécanismes pour le recueil des plaintes ou doléances des Peuples Autochtones.

Afin d'optimiser les mécanismes existants et les possibilités d'expression des PA, il serait nécessaire :

- D'étendre les mécanismes existants pour une meilleure couverture géographique ;
- De sensibiliser et former le plus grand nombre dans les communautés sur le MGP ;
- De mettre en place dans chaque communauté un mécanisme d'écoute et de collecte de l'information ;
- De former les relais communautaires qui peuvent remonter les plaintes ;
- De renforcer la représentativité des PA dans les instances de décision ;
- De faciliter l'accès aux institutions administratives.

De façon concrète, un Comité Local de Gestion des Plaintes (CLGP) sur la direction des partenaires (PAM, FAO) devra être mis en place dans chaque commune retenue pour les interventions en faveur des PA. Ce comité pourrait être constitué de :

- Un (01) représentant de la Mairie concernée ;
- Un (01) représentant du service local de l'environnement ;
- Un (01) représentant du service local de service sociale (MINAS);
- Le Chef de quartier/village concerné ou son représentant ;
- Une (01) représentante de groupement des femmes ;
- Un (01) représentant des personnes affectées/communautés/Populations Autochtones.
-
- Les points focaux des partenaires de mise en œuvre (PAM, FAO, etc.)

Le PULCCA n'aura pas de personnel dans les régions et les communes. Les points focaux des partenaires de mise en œuvre (PAM, FAO, etc.) feront partie du CLGP.

Après la mise en place du CLGP, la gestion des plaintes devra suivre les étapes ci-après :

- Enregistrement des plaintes
- Accusé de réception et suivi
- Vérification, investigation et action
- Traitement des plaintes
- Retour d'information - Fournir une réponse
- Suivi et évaluation
-

ETAPE 1 : CANAUX D'ENREGISTREMENT DES PLAINTES

Les PA seront sensibilisés sur l'existence d'un mécanisme de gestion des liés relatif à la mise en œuvre des activités dans leurs communautés. Les plaintes seront enregistrées au niveau du chef de campement par un agent

commis à cet effet (membre du campement dynamique qui sait lire et écrire). Cette plainte pourra être écrite ou verbale. Au cas où la plainte est écrite, elle sera tout simplement enregistrée dans un registre logé à la chefferie du campement. Dans l'autre cas, elle sera tout d'abord rédigée par un agent commis à cet effet sur la base des déclarations du plaignant. Les plaintes seront ensuite présentées au CLGP.

ETAPE 2 : ACCUSE DE RECEPTION ET SUIVI

Après enregistrement de la plainte, le plaignant devra être rassuré par l'agent qui a enregistré sa plainte de ce que sa plainte a été réceptionnée et enregistrée de manière appropriée. En outre, il devra présenter au plaignant la procédure qui devra s'appliquer à la plainte/doléance, et rassurer le/la plaignant(e) sur la durée du traitement, et qu'il/elle sera informé régulièrement sur l'état d'avancement.

ETAPE 3 : VERIFICATION, INVESTIGATION ET ACTION

Les vérifications, investigations et actions sur les plaintes consistent à analyser de façon approfondie celles-ci. Ainsi, elles consistent à :

- Descendre sur le site de la plainte par l'agent social du MINAS, le représentant de la mairie concernée (cadre chargé des communautés), points focaux (PAM, FAO) et le chef de campement pour observer la situation sur le terrain et rencontrer le(s) plaignant(s).
- Discuter avec le(s) plaignant(s) pour recueillir ses(leurs) propositions de solutions, discuter avec lui (eux) sur les différentes modalités de résolution de la plainte, lui(leur) faire des propositions concrètes et recueillir ses(leurs) préférences ;
- Retenir une solution équilibrée afin de résoudre la plainte avec le(les) plaignant(s) ;
- Transmettre la solution retenue au Responsable hiérarchique (UGP), notamment le responsable et le coordinateur pour validation (rapport d'enquête) .

ETAPE 4 : TRAITEMENT DES PLAINTES

La résolution à l'amiable des plaintes sera la voie la plus sollicitée. Les plaintes seront traitées au niveau du campement concerné en fonction de leur nature par le chef de campement assisté de ses conseillers, puis notifié aux différentes parties sans menace ni intimidation. Le CLGP et l'UGP devront être informés des résolutions adoptées pour chaque plainte. En fonction de l'ampleur de la plainte, le problème pourra être directement traité au niveau du CLGP ou nécessiter l'intervention de l'UGP et des partenaires de mise en œuvre (PAM, FAO). Le recours au CLGP ou à l'UGP devra se faire respectivement au cas où le plaignant ne trouve pas satisfaction dans les résolutions prises au niveau du campement ou au niveau du CLGP.

ETAPE 5: RETOUR D'INFORMATION - FOURNIR UNE REPONSE

Dans le cas où la plainte n'est pas résolue à l'amiable au niveau de campement, le CLGP sur la direction des partenaires (PAM, FAO) assurera le retour d'information et réponse aux plaignants.

À la suite de l'enquête et de l'analyse approfondie et d'une proposition provisoire raisonnable, il existe trois niveaux de résolution des plaintes :

Le CLGP devra discuter de la proposition provisoire avec le plaignant qui aura l'opportunité (i) d'accepter la proposition (ii) de présenter une proposition alternative pouvant faire l'objet de discussion ou (iii) de la rejeter et d'envisager un autre processus de résolution des différends. L'accord final devra être précis, assorti de délais et d'un plan de suivi et agréé par les parties en conflit.

Il est formellement interdit d'imposer le verdict de manière unilatérale. La réponse à la plainte doit être notifiée au plaignant sans répression, sans menace et sans intimidation.

Le présent MGP prévoit des dispositions au cas où les plaintes ne sont pas résolues pour des raisons diverses. Les procédures ci-dessous s'appliquent à des cas exceptionnels et ne doivent pas être utilisées fréquemment. Plusieurs options de recours sont possibles :

- Porter le problème devant le Comité de Pilotage du PULCCA pour étudier s'il convient ou non de prendre des mesures additionnelles raisonnables (possibilité d'organiser des sessions exceptionnelles) ;
- Porter le problème au Ministère de tutelle pour voir s'il convient ou non de prendre des mesures additionnelles raisonnables ;
- Proposer le recours à un médiateur indépendant agréé par le Comité de Pilotage et le plaignant afin qu'il facilite la poursuite du dialogue ;
- Impliquer une partie externe et indépendante digne de confiance, pour qu'elle évalue la plainte et propose une solution objective.

Le recours à la justice est une option qui n'est recommandée qu'en cas d'échec de la résolution au niveau du PULCCA.

Une fois qu'une résolution de la plainte aura été convenue ou qu'une décision de clore le dossier aura été prise, l'étape finale consistera au règlement, au suivi, à l'archivage et à la conclusion de la plainte.

Le CLGP a la charge du règlement et du suivi de la plainte en s'assurant que la ou les solutions retenues soient appliquées. Il est également responsable de l'archivage des éléments des dossiers (formulaire de plainte, accusé de réception, rapports d'enquête, accord de règlement de plainte, fiche de règlement de plaintes, etc.). Ces documents devront être tenus confidentiels. La clôture du dossier surviendra après la vérification de la mise en œuvre d'une résolution acceptable par tous. Il pourra être demandé aux parties de fournir un retour d'information sur leur degré de satisfaction à l'égard du processus de traitement de la plainte et du résultat. Même en l'absence d'un accord, il sera important de clore le dossier, de documenter les résultats et de demander aux parties d'évaluer le processus et sa conclusion.

9.6 ÉTAPE 6 : SUIVI ET ÉVALUATION

Le suivi et l'évaluation du MGP visent à analyser l'état de la mise en œuvre des conclusions des différentes étapes de résolution des plaintes. Cependant, ils devraient conduire à promouvoir une résolution efficace des plaintes dans les meilleurs délais, mais aussi et surtout, l'implication du CLGP et d'autres acteurs du projet.

Afin de déterminer le bon fonctionnement du MGP, il est toujours bien de le soumettre à un examen périodique. Cet examen devrait permettre de s'assurer de la bonne mise en œuvre du mécanisme sur la base des solutions proposées devant les problèmes traités.

Une évaluation de la satisfaction des PA sur la mise en œuvre du MGP sera réalisée chaque trimestre par le PULCCA en impliquant les structures d'encadrement des PA afin d'apprécier son fonctionnement et si possible proposer des mesures correctives. Cette évaluation sera faite par enquête auprès des PA et surtout ceux ayant utilisé les services du MGP.

Pendant les missions de suivi du PULCCA, l'expert social devra s'assurer que les plaintes sont bien archivées. Les résultats de ces enquêtes seront communiqués durant les réunions de campements.

À la clôture du mandat des CLGP, toutes les documentations devront être acheminées par courrier et mises en archive (supports physiques et numériques) du PULCCA.

GESTION DES PLAINTES VBG/EAS/HS

Le mécanisme de gestion des plaintes VBG/EAS/HS permettra aux survivantes PA de déposer leurs plaintes en toute sécurité et en toute confidentialité. Pour répondre aux incidents potentiels de VBG/EAS/HS, un système de référencement qui s'appuiera sur le représentant du service local de l'action sociale (MINAS) et le Spécialiste Genre/VBG/EAS/HS du projet sera mis en place. Les chefs des campements et leaders de femmes et jeunes serviront des points focaux VBG au sein des campements PA. Ils seront informés sur les services d'aide accessibles pour chaque campement et sensibilisés sur les principes à respecter durant la transmission des informations relatives aux plaintes VBG aux agents sociaux du MINAS. En cas d'incident, les survivant(e)s seront référés par les points focaux aux services d'aide appropriés. De plus, une liste des prestataires de services en matière de VBG/EAS/HS sera tenue à disposition par les acteurs du projet, y compris les points focaux VBG/EAS/HS associé au MGP.

Tout incident VBG/EAS/HS sera signalé par les points focaux aux représentant du service local de l'action sociale qui aura la charge d'informer le Spécialiste Genre/VBG/EAS/HS du PULCCA. Plus précisément, le représentant du service local de l'action sociale n'enregistrera que les informations suivantes relatives à la plainte : La nature de la plainte (ce que le plaignant dit dans ses propres mots sans questionnement direct) ; Si, à leur connaissance, l'auteur de la violence était associé au projet ; et, Si possible, l'âge et le sexe de la victime.

Le PULCCA notifiera immédiatement à la Banque Mondiale de toute plainte de VBG/EAS/HS enregistrée au sein des communautés de PA ; ce dans les 48 heures après en avoir pris connaissance.

Tous les cas de VBG/EAS/HS portés à l'attention du mécanisme de gestion des plaintes seront documentés, mais resteront confidentiels afin de préserver la confidentialité de la survivante. Dans ce cas, le MGP sert principalement à i) référer les plaignants/survivantes aux services d'aide (service psychosocial, judiciaire, santé, etc.) ; et ii) enregistrer la résolution de la plainte.

MECANISME DE GESTION DES PLAINTES

Le MGP comporte 6 étapes

- Etape 1
- Etape 2
- Etape 3
- Etape 4
- Etape 5
- Etape 6

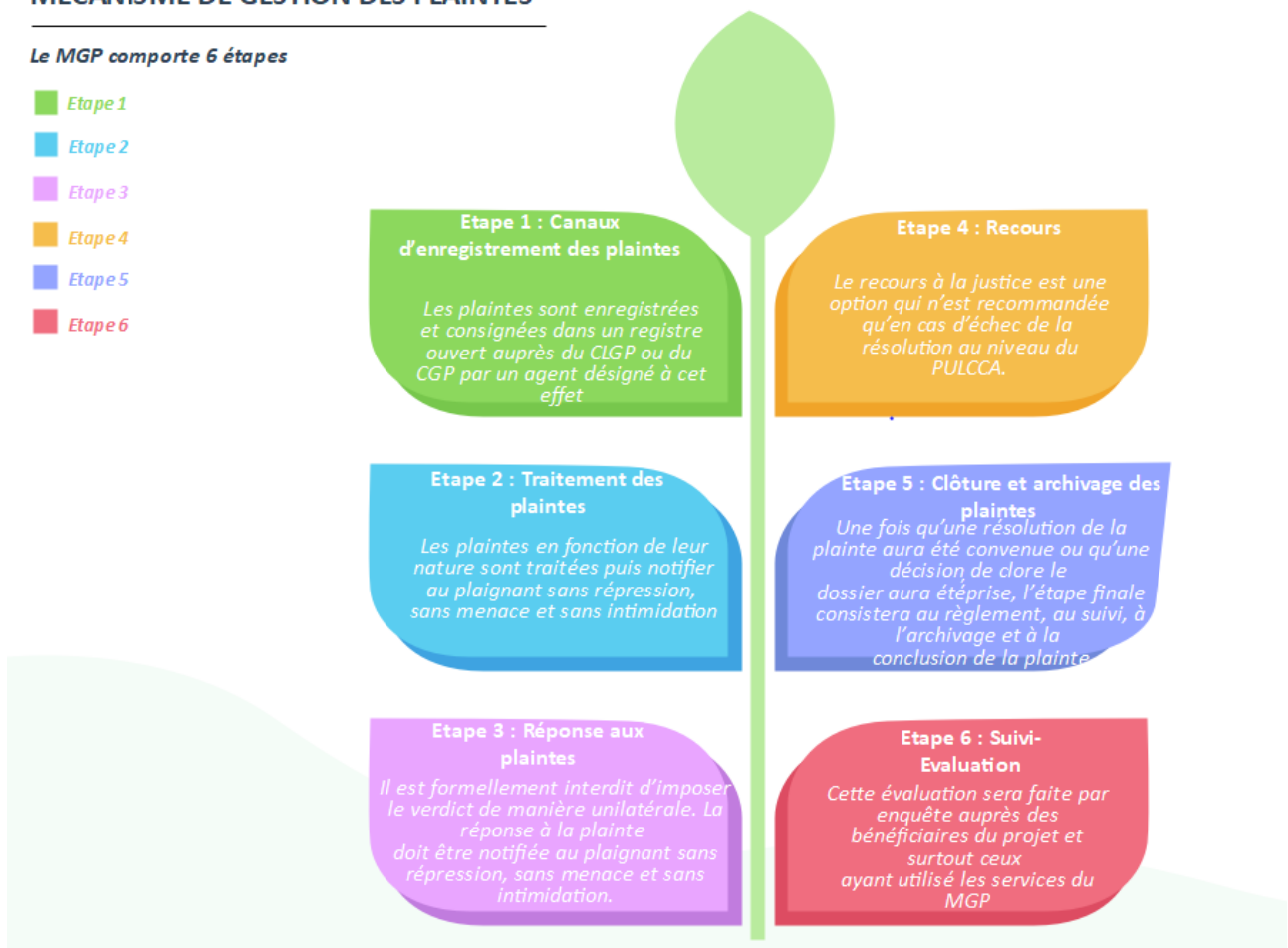


Figure 3 : Mécanisme de Gestion des Plaintes

10 MECANISME OPERATIONNEL DE SUIVI - EVALUATION DU CPPA

Le tableau ci-dessous présente les acteurs à mobiliser, leur rôle et responsabilité. Un rapport trimestriel devra être produit, pour rendre compte des évolutions enregistrées dans la mise en œuvre de l'opération.

Ce système de reporting associera le MINAS de façon étroite à tous les niveaux. La remontée des informations sera trimestrielle à partir du niveau communal animé par les CCD. Elles seront ensuite transmises au niveau départemental, puis régional et enfin national avec des consolidations à chaque palier.

Un format de rapport spécifique à chaque acteur, ainsi que les canevas des outils, sera préparé par le Spécialiste en Sauvegardes Sociales.

Comme précisé dans le plan de suivi, quelques indicateurs pourront permettre d'apprécier la mise en œuvre du PPA, notamment :

- Le nombre de leaders des communautés Baka formés ;
- Le nombre de Personnes ayant bénéficiés d'appui alimentaire direct (un accent sera mis sur les femmes et les enfants qui représentent le groupe le plus vulnérable)
- Le nombre de leaders présents dans les instances de décision locales ;
- Le nombre d'AGR existantes et bénéficiant d'appui.

Les acteurs de ce dispositif, leurs rôles ainsi que les outils de suivi sont récapitulés dans le tableau 9 :

Tableau 9 : Mécanisme Opérationnel de Suivi-Evaluation du CPPA

Niveau	Acteur	Tâches	Outils	Produits
Village	Relai communautaire	Collecte des données	Fiche de collecte	Supports de collecte renseignés mensuellement
Communal	CCD	Consolidation des données du niveau village Collecte des données auprès des autres intervenants	Fiche de collecte Tableaux de consolidation des informations Tableau de suivi des indicateurs du PPA de la Commune	Supports de collecte renseignés Bases de données renseignées Rapport mensuel
Départemental	Délégué Départemental des Affaires Sociales (DDAS)	Consolidation des données du niveau communal Production et transmission des rapports au niveau régional	Tableaux de consolidation des informations	Bases de données renseignées Rapport de suivi trimestriel
Régional	Délégué Régional des Affaires Sociales (DRAS) Responsable social régional du projet	Consolidation des données du niveau départemental Production et transmission des rapports au niveau national Production et diffusion des informations Sauvegarde des données	Tableaux de consolidation des informations Rapports des niveaux communaux et départementaux Tableau de suivi des indicateurs du PPA de la région	Rapports d'activités trimestriel
National	Direction de la Solidarité National et du Développement Social (DSNDS) - MINAS Responsable social du projet	Supervision du dispositif Consolidation des données Production des rapports Production et diffusion des informations Sauvegarde des données	Tableaux de consolidation des informations Rapports des niveaux communaux et départementaux Tableau de suivi des indicateurs du PPA de la région	Rapports d'activités trimestriels, semestriels et annuel

11 BUDGET DE MISE EN OEUVRE DU CPPA

Le budget du plan d'action est estimé à **391 700 000** FCFA comme détaillé dans le tableau 10. Toutefois, il pourrait être ajusté lors de la mise en œuvre après la réalisation de l'étude approfondie préconisée.

Tableau 10 : Budget de mise en œuvre du CPPA

Axe	Activités	Intrants	Coût unitaire	Quantité	Coût total
Fonctionnement	Missions de suivi des activités du CPPA par PULCCA	Forfait pour mission de suivi par l'UGP et sectoriels à raison de 500 000 FCFA / trimestre	500 000	12	6 000 000
	Etude préalable à la couverture de zones d'intervention	Forfait pour missions sectoriels sous la supervision de l'UGP, dans toutes les communes PA	1 500 000	12	18 000 000
	Evaluation du CPPA (mi-parcours, final)	Forfait pour mission d'évaluation à mi-parcours et une évaluation finale	10 000 000	2	20 000 000
Renforcement de la résilience des PA	Distribution des packs alimentaires aux PA	Forfait pour mission de distribution des packs alimentaires	12 000 000	3	36 000 000
Formations et renforcement de capacités des PA en techniques agricoles	1) Appui financier à la formation professionnelle des Populations Autochtones	Provision pour le financement des activités de formation des PA	10 000 000	9	90 000 000
	2) Animation communautaire et appui conseil, le renforcement des capacités organisationnelles et de gestion des PA	Forfait pour l'organisation d'un atelier régional, chaque année à raison de 7,5 millions par atelier	7 500 000	3	22 500 000
Développement économique par l'accompagnement des PA dans la création des Activités Génératrice de Revenus (AGR)	1) Appui à la production et la transformation, sous forme de financement de microprojets ;	Dotation pour le financement des activités de production-transformations	15 000 000	3	45 000 000
	2) Appui à la création des AGR	Provision pour appui à la création des AGR	10 000 000	3	30 000 000
	3) Distribution du matériel agricole ;	Provision pour distribution du matériel agricole au PA	10 000 000	3	30 000 000
	4) distribution des semences aux PA	Provision pour frais acquisition et de distribution des semences aux PA	7 000 000	3	21 000 000
Accessibilité aux terres cultivables et aux équipements	1) Organisation des sessions de Sensibilisation sur le foncier entre Bantous et PA et sur le statut de ces derniers.	Forfait pour l'organisation d'un atelier régional, chaque année à raison de 7,5 millions par atelier	7 500 000	3	22 500 000
Budget Total					391 700 000

NB : Ce budget est indicatif et qu'il sera affiné lors de la préparation du PPA.

12 CONCLUSION

Le CPPA est un référentiel en matière de planification participative des actions en faveur des Peuples Autochtones dans le cadre de la mise en œuvre du PULCCA. Outre la méthodologie de réalisation et la description du Programme, le présent document met en exergue : le cadre légal et institutionnel sur les droits et populations des populations autochtones, la description des Peuples Autochtones au Cameroun, le résumé des consultations des parties prenantes et enfin une proposition du Plan des Populations Autochtones (PPA) qui décrit concrètement les actions à mener. Il a été élaboré avec la participation de toutes les catégories de parties prenantes, notamment les Populations Autochtones bénéficiaires.

Au regard des actions projetées en faveur des PA dans le présent document, il apparaît clairement que leur mise en œuvre contribuera sans doute à l'amélioration des conditions de vie des PA. Le PPA ressort 4 axes stratégiques d'intervention, les arrangements institutionnels et le mécanisme de gestion des plaintes. Cependant, il doit être mis à jour pour s'adapter au contexte des Peuples Autochtones et garantir le consentement libre, préalable et informé des bénéficiaires, juste avant sa mise en œuvre. Le budget pour la mise en œuvre du CPPA est évalué à **391 700 000 FCFA**.

La mise en œuvre de toutes les mesures proposées et les recommandations formulées contribuera à la viabilité et la conformité du PULCCA.

13 BIBLIOGRAPHIE

- Banque mondiale, Cadre Environnemental et Social, 2017 ;
- BIT, les peuples autochtones au Cameroun, 2015 ;
- CED, RACOPY, FPP, *Les droits des peuples autochtones au Cameroun* - Rapport supplémentaire soumis suite au deuxième rapport périodique du Cameroun, 2010 ;
- La situation des peuples autochtones de la forêt du Cameroun ;
- PAREC, Cadre de Planification en faveur des Peuples Autochtones (CPPA), 2020 ;
- PATNuC, Cadre de Planification en faveur des Peuples Autochtones (CPPA), 2021 ;
- PIDMA, Cadre de Planification en faveur des Peuples Autochtones (CPPA), 2014.
- PNDP, *Plan de Développement des Peuples Pygmées* - Document stratégique de mise en œuvre des plans d'actions dans 37 communes des régions du Centre (04), de l'Est (17) et du Sud (16) dans le cadre du PNDP 3, 2015 ;
- Les peuples autochtones au Cameroun : guide à l'intention des professionnels des médias. Bureau international du Travail, Equipe d'appui technique de l'OIT au travail décent pour l'Afrique centrale et bureau de pays de l'OIT pour le Cameroun, l'Angola et Sao Tomé-et- Principe - Genève : BIT, 2015
- PIDMA, Etude d'impact du Projet d'Investissement et de Développement des Marchés Agricoles, Juillet 2021
- PIDMA, Audit environnemental et social du Projet d'Investissement et de Développement des Marchés Agricoles ;

14 ANNEXES

ANNEXE 1 : TERMES DE REFERENCE



PHASE PREPARATOIRE DU PROJET D'URGENCE DE LUTTE CONTRE LA CRISE ALIMENTAIRE
(PULCCA)

**TDR POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL CHARGE DU
DEVELOPPEMENT D'UN CADRE DE PLANIFICATION POUR LES PEUPLES AUTOCHTONES
(CPPA) POUR LE PULCCA**

Janvier 2022

Liste des acronymes

BM	:	Banque Mondiale
CES	:	Cadre Environnemental et Sociale
CGES	:	Cadre de gestion Environnementale et Sociale
CPPA	:	Cadre de Planification pour les Peuples Autochtones
GRN	:	Gestion des Ressources Naturelles
HGSF	:	Alimentation Scolaire d'Urgence d'origine Locale
MGP	:	Mécanisme de Gestion des Plaintes
PA	:	Peuples Autochtones
PULCCA	:	Projet d'Urgence de Lutte Contre la Crise Alimentaire
TDR	:	Termes De Reference
UCP	:	Unité de Coordination du Projet

1. Introduction

Le Cameroun est un pays à revenu intermédiaire doté d'un important potentiel de croissance économique, grâce à sa situation géographique, son vaste territoire et ses innombrables ressources naturelles ; pourtant, il n'a pas su tirer parti de ce potentiel. Parmi les graves problèmes de développement qui limitent le potentiel de croissance du pays, figurent le risque élevé de surendettement, la mise en œuvre non achevée des réformes budgétaires, les problèmes liés au changement climatique, les attaques de Boko Haram à L'Extrême-Nord et une crise sociopolitique dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Aussi, la pandémie de Covid-19 a eu de graves répercussions sur l'économie camerounaise.

Il est essentiel d'apporter une réponse d'urgence et de garantir une résilience économique et communautaire à plus long terme aux communautés vulnérables, aux personnes déplacées internes et aux réfugiés confrontés à diverses crises (conflit contre Boko Haram, conflit dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest entre les groupes armés non étatiques et l'armée camerounaise et l'afflux des réfugiés provenant de la République Centrafricaine et du Nigéria voisins). Aussi, l'augmentation de l'occurrence des événements météorologiques extrêmes dus au changement climatique rend encore plus impératif le besoin de solutions d'adaptation et d'atténuation. Ainsi, le Gouvernement de la République du Cameroun prépare, avec le soutien financier et technique de la Banque Mondiale (BM), le Projet d'Urgence de Lutte Contre la Crise Alimentaire au Cameroun (PULCCA).

La conception du projet s'appuie sur les considérations et principes fondamentaux suivants : (i) la nécessité de fournir rapidement des provisions alimentaires et nutritionnelles d'urgence aux populations vulnérables éligibles, y compris les enfants, les femmes et les personnes âgées ; (ii) permettre aux agriculteurs et aux éleveurs d'accéder

aux intrants et aux technologies de l'agriculture intelligente face au climat, afin de remédier à la vulnérabilité sous-jacente et d'atténuer les chocs futurs sur la sécurité alimentaire; (iii) la planification participative basée sur la communauté pour la prise de décision et la flexibilité des mécanismes de soutien, afin de maintenir la pertinence et l'adéquation du projet pour répondre aux besoins les plus urgents dans une communauté donnée ; et (iv) la nécessité de tirer parti du soutien du projet pour renforcer les capacités de mise en œuvre des agences gouvernementales.

Le projet est classé dans la catégorie de risque substantiel par la BM et soumis aux du Cadre Environnemental et Sociale (CES). A cet effet, le Gouvernement devra préparer les instruments de sauvegardes notamment le Cadre de gestion Environnementale et Sociale (CGES) en lien avec la Norme Environnementale et Sociale numéro 1 (NES n°1) et les soumettre à l'approbation de la Banque. C'est ce qui justifie l'expertise d'un Consultant avéré qui aura la charge de l'élaboration du CGES.

2. Description du projet

2.1. Objectif de développement du projet

L'objectif de développement du projet est de renforcer i) la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et ii) d'améliorer la productivité et la résilience climatique des producteurs et de leurs communautés dans les zones affectées par la crise.

2.2. Composantes du projet

Le PULCCA est axé sur les quatre (04) composantes suivantes :

2.2.1. Composante 1 : Soutien à la stabilisation alimentaire et nutritionnelle de la réponse rapide en vue d'un relèvement rapide et d'un renforcement de la résilience (35 millions de dollars US).

Cette composante ciblera les zones qui ne sont pas encore desservies (en raison de la difficulté à les atteindre) ou mal desservies par d'autres projets et partenaires, et les zones qui connaissent une forte insécurité alimentaire. Cela comprendra (i) une assistance alimentaire ciblée (nutritive et de base) pour soutenir les manques à court terme en période de soudure/affectée par les intempéries pour les ménages agricoles, les réfugiés, les personnes déplacées en interne et d'autres populations vulnérables ; (ii) des programmes de travaux publics qui répondent aux besoins immédiats tout en renforçant la résilience communautaire, économique et climatique.

➤ Sous-composante 1.1 : Mise à disposition d'une assistance alimentaire et nutritionnelle (15 millions de dollars)

Pour l'assistance alimentaire et nutritionnelle, les activités à entreprendre seront axées sur le déploiement rapide d'une assistance alimentaire et nutritionnelle intégrée aux populations vulnérables dans les zones touchées par la crise. L'assistance sera fournie sous forme de transferts alimentaires inconditionnels en nature pour répondre aux besoins d'urgence dans des zones ciblées pour les personnes souffrant d'insécurité alimentaire, notamment les populations locales, les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

L'alimentation scolaire d'urgence d'origine locale (HGSP) permettra de soutenir l'augmentation de l'alimentation scolaire d'urgence de XX écoles et YY enfants. Grâce au HGSP, les programmes d'alimentation scolaire seront jumelés avec des petits exploitants agricoles et les petites exploitations laitières afin de fournir des aliments locaux sûrs, diversifiés et nutritifs. Un soutien supplémentaire sera apporté sous forme d'aliments thérapeutiques et de médicaments pour lutter contre la dénutrition des enfants âgés de 6 à 59 mois et des femmes et jeunes filles enceintes et allaitantes dans les zones critiques.

➤ Sous-composante 1.2 : Travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre pour la résilience (20 millions de dollars)

Cette sous-composante se concentrera sur le financement de programmes communautaires de type "argent contre travail" pour construire des actifs communautaires soutenant la collecte de l'eau, l'amélioration des sols, la rétention de l'humidité, le reboisement, la protection des bassins versants, la préparation aux inondations et d'autres avantages liés à la résilience climatique.

La résilience économique et les besoins immédiats seront couverts par les emplois et les revenus fournis aux communautés. La résilience communautaire et climatique sera encouragée par des investissements axés sur la résilience face aux événements climatiques tels que les sécheresses et les inondations, et sur la gestion des ressources naturelles au niveau communautaire (pour l'eau, le sol, etc.).

2.2.2. Composante 2 : Renforcement des capacités de production des petits exploitants par le biais d'un soutien aux cultures et à l'élevage pour la résilience climatique et nutritionnelle (40 millions de dollars).

Les investissements seront axés sur le traitement des facteurs sous-jacents à moyen terme de l'insécurité dans les zones touchées par la crise au niveau des agriculteurs.

➤ **Sous-composante 2.1 : Soutien à la production et à la transformation des aliments pour les agriculteurs et les transformateurs agroalimentaires (20 millions de dollars)**

L'objectif de cette composante est de soutenir une réponse accélérée de l'offre axée sur la préservation et la restauration de la capacité de production des XXX bénéficiaires éligibles de l'agriculture et de la transformation agroalimentaire, dont 60 pour cent sont des femmes. Le projet financera des interventions qui favorisent l'agriculture intelligente face au climat et les pratiques d'agriculture sensible à la nutrition pour renforcer la résilience. Cette sous-composante comprendra une assistance technique aux petits exploitants agricoles, y compris pour la gestion post-récolte et les possibilités de créer des chaînes de valeur ou des liens avec le marché.

➤ **Sous-composante 2.2 : Soutien aux éleveurs et aux pêcheurs, et traitement connexe (20 millions de dollars)**

Cette composante apportera un soutien au développement des sous-secteurs de l'aquaculture et de l'aviculture par des pratiques durables et résilientes au climat, afin d'assurer la diversification et le renforcement des résultats nutritionnels de la population. Les investissements consisteront à fournir à la fois le matériel pour l'installation des fermes et une assistance technique pour soutenir l'élevage de vaches, de porcs, de poulets et de petits ruminants ainsi que la pêche artisanale. Un soutien sera apporté à 15 000 bénéficiaires de l'élevage et de la pêche artisanale, dont XX % de femmes et YY % de jeunes.

2.2.3. Composante 3 : Soutien à la préparation des communautés et aux systèmes d'alerte précoce (15 millions de dollars).

La réponse se concentrera sur : (i) le renforcement institutionnel sur le suivi de l'impact en temps réel pour une action précoce, y compris le renforcement des capacités des institutions gouvernementales (ii) le renforcement des mécanismes de détection des risques pour assurer une préparation efficace et une réponse opportune ; (iii) le soutien et outils permettant aux agriculteurs de recevoir des alertes précoces et des informations connexes en vue de mitiger les risques. Cette composante comprendra également les coûts de coordination et de gestion du projet.

2.2.4. Composante 4 : Gestion, suivi et évaluation du projet (10 millions de dollars US).

L'objectif de cette composante est d'aider l'Unité de Coordination du Projet (UCP) à faciliter la mise en œuvre efficace des activités du projet et le suivi des résultats. La composante financera les activités liées à la coordination et à la gestion du projet, y compris l'élaboration de plans de travail et de budgets annuels, la gestion financière et la passation de marchés, la conformité aux mesures de sauvegarde, le suivi et l'évaluation du projet, l'engagement des citoyens ainsi qu'un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP).

Dans le cadre de la préparation du PULCCA, le Gouvernement compte recruter un Consultant individuel pour développer un Cadre de Planification pour les Peuples Autochtones (CPPA). Ce CPPA vise à formuler une politique opérationnelle spécifique au contexte national pour s'assurer que les Peuples Autochtones (PA) font partie du processus de développement durable et y prennent part en accordant l'attention qu'il faut à leurs identités et à leurs droits spécifiques, et de s'assurer que leurs connaissances précieuses de leur environnement et leurs compétences en Gestion des Ressources Naturelles (GRN) sont utilisées et préservées dans le processus de développement. Il s'agit dans le cadre de cette étude, de faire en sorte que les populations pygmées bénéficient des opportunités du PULCCA.

3. Objectif et justification du Cadre de Planification pour les Peuples Autochtones (CPPA)

Compte tenu de l'existence des impacts du projet sur les populations autochtones, la préparation d'un CPPA constitue l'une des conditions fixées par la NES n°5. L'objectif principal de ce CPPA consiste à s'assurer que le projet respectera pleinement la dignité, les droits de la personne, l'économie et la culture des populations autochtones et s'assurera en même temps que les peuples autochtones en retirent des avantages socio-économiques et culturellement adaptés. Ce rapport démontre la manière dont ces objectifs peuvent être atteints et il prévoit des mesures destinées : a) à éviter les incidences susceptibles d'être préjudiciables aux populations autochtones concernées ; ou b) au cas où cela ne serait pas possible, à atténuer, minimiser ou compenser de telles incidences. La Banque Mondiale n'accepte le financement d'un projet que lorsque ce projet obtient un large soutien de la part des populations autochtones à l'issue d'un processus préalable de consultation libre et informée.

4. Portée du travail

Il est attendu du Consultant de mener une évaluation approfondie des dimensions socioéconomiques et environnementales des activités du projet. Ceci se fera par le biais d'une consultation et d'une participation publique étendue pour favoriser davantage l'appropriation et la responsabilité sociale de la part des communautés autochtones/acteurs bénéficiaires des activités du projet.

5. Méthodologie

L'étude sera réalisée par un Consultant individuel. Le format et la méthodologie de l'étude doivent respecter les orientations définies par les politiques de sauvegarde de la Banque Mondiale et la législation nationale. Aussi, le Consultant devra présenter à l'équipe de préparation et pour validation, sa méthodologie, son plan d'exécution, ainsi que son calendrier pour la réalisation de la prestation.

Il est attendu du Consultant qu'il utilise les documents et les informations pertinentes du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) et des partenaires clés.

6. Tâches et résultats/ livrables

Les principales tâches et les résultats ou livrables associés sont décrits ci-après :

- Documentation des bases juridiques et légales sur lesquelles les principes et pratiques du Cameroun s'appuieront pour les peuples indigènes ;
- Etablir l'effectif des populations autochtones présent sur les sites du projet ;
- Evaluation sociale rapide des interventions du projet afin d'identifier et de comprendre ses impacts socio-culturels, économiques et environnementaux sur les peuples autochtones du Cameroun, notamment les populations des forêts ;
- Dans le cas d'impacts des interventions déjà mises en œuvre ou en cours, évaluer les impacts sur leur milieu socio-culturel, économique et naturel et proposer des actions correctives fondées

sur la NES n°7 relatifs aux Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées de la Banque Mondiale lorsque c'est nécessaire ;

- Elaborer les justifications, les objectifs et un ensemble de principes directeurs qui guideront la manière dont Projet et les organisations partenaires travailleront avec les peuples autochtones ;
- Cartographier les moyens de subsistance traditionnels et les pratiques de gestion des ressources naturelles locales, c'est-à-dire les droits des Peuples Autochtones et leur dépendance de l'écosystème, des sols, de l'agriculture, de l'élevage, etc. ;
- Développement d'un cadre spécifique aux Peuples Autochtones qui devrait définir les mesures par le biais desquelles le Projet et ses partenaires s'assureront que : a) les Peuples Autochtones affectés par le projet reçoivent les bénéfices sociaux et économiques appropriés sur le plan culturel ; b) les droits d'utiliser les terres, les moyens de subsistance traditionnelle et leurs environnements naturels ne sont pas négativement impactés par aucune des interventions ;
- Conception d'un processus de consultations libres, et préalables avec les Peuples Autochtones (PA) en partageant les informations, en faisant de la sensibilisation, en dialoguant en utilisant des moyens de communication culturellement appropriés, concevoir des mécanismes pour la participation à la planification/à la conception et à la mise en œuvre des interventions, pour la préparation des plans pour les peuples autochtones, pour la divulgation des informations, le suivi et l'évaluation des mesures d'atténuation, l'assistance technique aux/le renforcement des capacités des PA et le mécanisme de gestion des plaintes ;
- Développement du mécanisme de suivi/évaluation comme un produit et un résultat intégral des processus de suivi/évaluation.

7. Portée de la mission

La portée du travail du consultant individuel pour l'élaboration de l'IPPF comprend les éléments suivants :

- a) Fournir un aperçu de la littérature sur les peuples autochtones au Cameroun et fournir une carte de couverture des peuples autochtones (PA) dans toutes les zones et localités du projet pour :
 - Fournir des informations de base sur les caractéristiques démographiques, sociales, culturelles et politiques de la communauté des PA, sur les terres et les territoires qu'ils possèdent traditionnellement ou qu'ils utilisent ou occupent de manière habituelle et sur les ressources naturelles dont ils dépendent ;
 - Identifier les principales parties prenantes du projet et élaborer des processus culturellement appropriés pour consulter les PA identifiés à chaque étape du projet ;
 - Fournir des informations pertinentes sur les accords internationaux conclus par le Cameroun et les cadres institutionnels adoptés en comparaison avec les normes de la Banque mondiale et fournir une analyse des écarts.
- b) Elaborer un cadre pour garantir des consultations libres, préalables et informées avec les communautés de PA identifiées pendant la phase de mise en œuvre du projet, et décrire les interventions spécifiques nécessaires pour obtenir un large soutien de la communauté aux activités du projet.
- c) Préparer un plan d'action qui comprend les éléments suivants :
 - Activités permettant aux PA de bénéficier d'avantages sociaux et économiques ;

- Activités visant à éviter, minimiser, atténuer ou compenser les effets négatifs ;
 - Mesures pour améliorer la capacité et les compétences du personnel de l'UGP.
- d) Préparer les estimations de coûts et le plan de financement.
- e) Elaborer un cadre pour la mise en œuvre d'un Plan d'Action en Faveur des Population Autochtones (PPA), y compris les dispositions institutionnelles :
- Agences responsables de la gestion de la mise en œuvre du plan d'Action en Faveur des Population Autochtones (PA) ;
 - Organismes responsables de l'établissement de rapports et du suivi de la mise en œuvre du PA ;
 - Dispositions pour le suivi de la mise en œuvre du PPA par les peuples autochtones concernés.
- f) Décrire un mécanisme de gestion des plaintes accessible aux PA concernés.
- g) Elaborer un cadre pour le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports sur la mise en œuvre du PPA, qui doit comprendre les éléments suivants :
- Des plans de travail pour le suivi et les rapports ;
 - Une revue des approches actuelles du suivi et du rapportage du CPPA sur des projets et des programmes similaires au Cameroun et éventuellement dans la région pour les meilleures pratiques, en mettant l'accent sur la mise en place et l'efficacité institutionnelle ;
 - Mécanisme de suivi de l'avancement et de compte-rendu de la mise en œuvre (rapport à qui, format à utiliser et date) ;
 - Les procédures de participation et de sensibilisation des PA. Cela devrait inclure une analyse des ressources, tant en termes de qualité que de quantité, de calendrier et de méthodologie.

8. Qualifications requises

Le Consultant doit avoir les qualifications suivantes :

- Au moins un Master dans un domaine pertinent des sciences sociales, du management des projets ou domaines connexes ;
- Une expérience avérée d'un minimum de 05 ans dans la préparation de documents portant sur l'évaluation de l'impact environnemental et la gestion sociale ainsi que sur les populations autochtones ;
- Une bonne maîtrise des exigences de la Banque Mondiale en ce qui concerne les procédures et le fonctionnement dans le domaine des études environnementales et sociales et les populations autochtones, notamment la NES n°7 relatifs aux Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées ;
- D'excellentes connaissances des normes et de la réglementation sur l'environnement national en relation avec les populations autochtones ;
- Une expérience de travail avérée dans des initiatives de développement agricole au Cameroun ;

- Justifier d'une bonne expérience dans la gestion participative ;
- Avoir mené au moins trois missions similaires au Cameroun ;
- D'excellentes capacités rédactionnelles et une capacité avérée à produire de bons rapports ;
- Une maîtrise des deux langues officielles serait un atout.

9. Durée, plan de travail et chronogramme

La mission sera étalée sur une période de 30 jours dont quinze (15) jours seront rémunérés. Le Consultant proposera un calendrier adéquat pour l'atteinte des objectifs susmentionnés. Ce calendrier sera validé par l'équipe de préparation du PULCCA.

Le Consultant fournira pour le CPPA, un rapport détaillé en français avec un résumé analytique et la traduction du résumé en anglais. Le rapport devra être centré sur le contexte, l'analyse des informations collectées, les conclusions et les actions recommandées avec des tableaux de synthèse sur les données collectées et les références appropriées. Le rapport sera structuré comme présenté ci-après :

- Liste des sigles et acronymes ;
- Liste des tableaux ;
- Résumé exécutif/ executive summary ;
- Introduction ;
- Brève description du PULCCA ;
- Cadre légal et institutionnel sur les droits des populations autochtones au Cameroun ;
- Profil des populations autochtones dans la zone du projet ;
- Impacts du projet sur les populations autochtones ;
- Processus de consultation des communautés autochtones dans le cadre de la préparation et de la mise en œuvre du projet ;
- Critères et cadre pour la préparation d'un plan d'action en faveur des populations autochtones (PA) ;
- Analyse succincte de la structure de mise en œuvre du projet par rapport à la mise en œuvre du CPPA ;
- Mécanisme de gestion des plaintes ;
- Mécanisme opérationnel de suivi - évaluation du CPPA ;
- Budget de mise en œuvre du CPPA ;
- Conclusion ; □ Annexes.

10. Soumission et publication du rapport

Le Consultant fournira, sur la base du calendrier approuvé par l'équipe de préparation, une version préliminaire de l'étude en anglais ou en français, contenant un résumé analytique dans l'autre langue pour la revue et l'évaluation du travail.

Le Consultant disposera de 5 jours pour intégrer les commentaires, suggestions et observations dans une version finale provisoire qui sera ensuite présentée aux acteurs pertinents au cours d'un atelier national de validation. Les commentaires et recommandations des acteurs seront intégrés dans le document par le Consultant et remis 3 jours après l'atelier de validation.

Une fois approuvés et sur autorisation l'équipe de préparation et de la BM, le document de CPPA sera simultanément publié par le Cameroun via le site web du MINADER et la BM.

11. Méthode de sélection

La sélection du Consultant se fondera sur les procédures définies dans la directive suivante : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'IDA, version révisée du mois de janvier 2011. Compte tenu des courts délais de préparation du Projet, la règle sera la concurrence restreinte par comparaison d'au moins trois CV sans appel à manifestation d'intérêt, conformément à la clause 7.23 du Règlement de passation des marches de la Banque mondiale.

12. Budget

Le Consultant soumettra à l'appréciation de l'équipe de préparation du PULCCA, une répartition du budget par rubrique.

Validé par l'équipe de préparation du PULCCA

ANNEXE 2 : LETTRE D'INTRODUCTION



PHASE PREPARATOIRE DU PROJET D'URGENCE DE LUTTE CONTRE LA CRISE ALIMENTAIRE AU CAMEROUN (PULCCA)

N° 040/L/22/MINEPAT/SEMYR/PULCI/UCP/RAF/SPM/2022 Yagoua, le 04 MARS 2022

LE COORDONNATEUR

Objet : LETTRE DE MISSION

Aux
Structures concernées

Madame, Monsieur,

Le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) a mis en place une équipe multisectorielle chargée de la formulation du Projet d'Urgence de Lutte Contre la Crise Alimentaire au Cameroun (PULCCA).

Ce Projet vise à soutenir le Gouvernement du Cameroun (GdC) à répondre de manière urgente et rapide pour atténuer les impacts à court terme de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, tout en faisant face aux facteurs à long terme pour renforcer la résilience économique, climatique et communautaire.

Le Gouvernement a reçu de la Banque Mondiale une avance de préparation dont la gestion fiduciaire est assurée par le PULCI.

En vue d'une maturation urgente du PULCCA, plusieurs études ont été identifiées au rang desquelles « l'étude du Cadre de Planification pour les Peuples Autochtones (CPPA) » de ce Projet. Y faisant suite, le Consultant KANOOU Thibaut Marthial a été recruté conformément aux procédures de ce Bailleurs de Fonds, dans l'optique de réaliser cette étude.

Dans le cadre de l'exécution de cette mission, ledit Consultant prévoit d'effectuer une série d'entretiens et de collecte d'informations auprès de certaines Structures.

Aussi, je vous saurais gré des dispositions qu'il vous plaira de prendre afin de lui permettre de mener à bien cette mission.

Dans cette attente, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

LE COORDONNATEUR

LAOUMAYE MERHOYE

ANNEXE 3 : RESUME DES CONSULTATIONS PUBLIQUES

COMPTE RENDU DES ENTRETIENS AVEC LES AUTORITES COMMUNALES

Dans le cadre de l'élaboration du CPPA du PULCCA, les responsables des communes ont été consultés (maires, cadres communaux de développement, cadre chargé des communautés, dans les communes de Mbang et de Yokadouma) au cours de la période allant du 16 au 22 mars 2022 afin de recueillir les appréciations du PULCCA et des impacts que sa mise en œuvre pourrait induire auprès des PA. La synthèse des échanges avec ces acteurs est présentée ci-dessous.

- Problèmes rencontrés

Les problèmes rencontrés par les BAKA sont les mêmes à savoir la rareté des espaces pour leurs cultures on remarque également certains cas d'abus de la part des BANTOU.

- Avis sur le projet en cours de préparation

Pour le magistrat municipal et l'autorité administrative, le projet vient à point nommé renforcer les projets de la collectivité. D'après ceux-ci, le projet constitue une opportunité à saisir pour d'avantage moderniser les peuples autochtones

- Impacts du projet sur les PA

Impacts positifs du projet

IMPACTS POSITIFS	MESURES DE BONIFICATION
Augmentation du score de diversité alimentaire	Pérenniser ces bonnes pratiques en matière d'alimentation
Diminution de malnutrition	
Augmentation des cultures de subsistance	- Mise en place d'un comité de pilotage locale du projet dans chaque Région - Implication des sectoriels dans le suivi de la mise en œuvre du projet
Amélioration des conditions de vie des PA	

Impacts négatifs des projets et mesures d'atténuation

IMPACTS NEGATIFS	PROPOSITIONS DE MESURE D'ATTENUATION
Risque de jalousie des Bantous	- Sensibilisation des Bantous et autorités administratif sur le statut des peuples autochtones. - Sensibilisation des Baka sur le MGP et voie de recours pour les plaintes liées aux conflits avec les Bantous
Risques de conflit des terres	Délimitation des zones cultivables

- Les différents conflits

Les conflits enregistrés remontent beaucoup plus lors de l'exploitation de la SFID avec les UFA de nos jours les conflits les plus récurrents sont de plus en plus d'ordre conjugués du fait il faut aussi noter que ces derniers sont très jaloux les hommes comme les femmes.

- Gestion des plaintes dans le territoire

Les plaintes sont le plus souvent gérées à la chefferie du campement et parfois acheminés à la chefferie de des villages respectifs de leur campement et en cas de persistance à la brigade de gendarmerie.

- Attentes, préoccupations et craintes

Les attentes sont les suivantes :

- L'encadrement plus concret des populations autochtones ;
- L'accompagnement de ceux-ci dans la création des AGR tel que la mise sur pied d'un champ communautaire pour par la suite former des coopératives ;
- L'établissement des Actes de naissance et des CNI

Les craintes : La grande crainte des autorités vient du fait que le projet ne disparaisse pas comme les autres par le passé.

- **Recommandations**

Pour les autorités, les recommandations sont les mêmes elles recommandent les responsables du projet à plus de sérieux sans toutefois douter sur leurs compétences. Ils les invitent donc à prendre le projet à corps pour le grand bonheur des populations autochtones.

COMPTE RENDU DES ENTRETIENS AVEC LES SECTORIELS

1. Introduction

L'an deux mille vingt-deux et le quinze du mois de mars, a eu lieu des entretiens avec les sectoriels régionaux de la ville de Bertoua en vue de la réalisation du Cadre de Planification pour les Peuples Autochtones (CPPA), dans le cadre du Projet d'Urgence de Lutte Contre la Crise Alimentaire. Les principaux sectoriels rencontrés étaient principalement les Délégués Régionaux du MINADER, MINEPIA, MINAS, MINEPAT, MINEPDED.

Il était essentiellement question au cours des échanges d'avoir la perception des PA sur plusieurs aspects. La quintessence des principaux éléments évoqués est contenue dans ce qui suit.

2. Avis des acteurs sur le projet

Les échanges avec ces acteurs ont relevé que, le projet est aubaine pour les PA dans la mesure où, celles-ci font face à une pression sans cesse grandissante sur les ressources naturelles (forêt). Il est nécessaire que ce projet vienne renforcer les initiatives des partenaires au développement et de certaines organisations humanitaires, d'une part.

D'autre part, ce type d'initiative a souvent développé un esprit d'attente chez ces communautés, qui ne fourniront plus le moindre effort pour subvenir à leur propre besoin.

3. Impacts positifs potentiels et mesures de bonification proposées

Impacts positifs potentiels	Mesures de bonification proposés
<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des conditions de vie des PA - Amélioration de la sécurité alimentaire - Augmentation de production locale - Amélioration des pratiques des activités agropastorales - Autonomisation des PA 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un comité de pilotage locale du projet dans chaque Région - Implication significative de toutes les couches vulnérables dans les activités communautaires en HIMO - Prévoir la distribution des intrants agropastoraux dans ces communautés - Implication des sectoriels dans le suivi de la mise en œuvre du projet

4. Impacts négatifs potentiels et mesures d'atténuation

Impacts négatifs potentiels	Mesures d'atténuation
<ul style="list-style-type: none"> - Développement de l'esprit attentiste vis-à-vis des PA - Mauvaise utilisation des ressources par les bénéficiaires - Mauvaise identification des critères de vulnérabilité 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des PA sur les objectifs du projet - Impliquer les sectoriels en particulier ceux du MINAS dans l'élaboration des critères de vulnérabilité et l'identification des bénéficiaires - Implication effective des PA locales dans le projet

5. Mécanisme de gestion des plaintes

Selon les sectoriels, il peut être créé un comité de gestion des plaintes au niveau local pour faciliter la gestion problèmes rencontrés dans le cadre de la mise en œuvre des actions en faveur des PA.

6. Attentes, préoccupations et craintes

Les principales attentes sont entre autres :

- L'implication effective des PA dans le projet ;
- La prise en compte des spécificités socio-culturelles de ces communautés ;
- L'implication des sectoriels dans chaque localité et particulièrement le MINAS (SAS) et la commune (cadre chargé des communautés) dans l'élaboration et l'identification des critères de vulnérabilités ;

Les principales préoccupations sont :

- L'identification objective des bénéficiaires suivant des critères bien définis ;

- La prise en compte des avis des sectoriels dans la mise œuvre des actions en faveur des PA.

La principale crainte est liée au fait que les appuis destinés au PA pourraient être détournés à d'autres fins.

7. Recommandations

La principale recommandation de ces acteurs de veiller à l'implication libre et consensuelle des PA dans la mise en œuvre du projet et de mettre en place des points focaux au niveau local pour le suivi des actions qui seront réalisées en faveur des PA.

8. Conclusion

Il ressort des échanges avec les sectoriels que la mise en œuvre du PULCCA contribuera à résoudre à travers la distribution des packs alimentaires le problème d'insécurité alimentaire rencontré dans les communautés Baka. La mise en œuvre du projet entrainera également une de la diversification de leurs moyens de subsistance. Le projet contribuera également à l'amélioration de la productivité agricoles dans ces communautés à travers les appuis en intrants.

Cependant les acteurs institutionnels Il serait redoutent un détournement des appuis destinés à ces communautés et des conflits qui pourraient naitre de ces appuis à ces communautés avec les communautés voisines (Bantous) du fait de la jalousie.

Il serait nécessaire de renforcer les capacités de ces communautés sur la maîtrise des itinéraires techniques des cultures telles que le manioc, maïs, le concombre, etc.

PROCES-VERBAL DES CONSULTATIONS PUBLIQUES AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES

Dans le cadre de l'élaboration du CPPA du PULCCA, des consultations des peuples autochtones ont eu lieu dans les campements de :

- La communauté de KOMLIO (AKOM) ;
- La communauté CANA de YOKADOUMA ;
- La communauté de KOLBONG II ;
- La communauté de BAMENDA ;
- La communauté de MINTOM ;
- La communauté de MODOUMO,

Ont pris part à ces travaux : le représentant du maire de la commune, les consultants, les chefs de campement et les populations.

Les points suivants ont meublé l'ordre du jour :

- Mot de bienvenue du CCD, représentant du Maire
- Présentation des consultants ;
- Présentation du projet ;
- Explication en langage simple du projet ;
- Consultations publiques
- Echanges libres ;
- Rédaction du procès-verbal.
-

1. Mot de bienvenue du représentant du maire de la commune de Mbang

Dans son propos, le Cadre de Développement a une fois de plus souhaité une chaleureuse bienvenue aux responsables du projet représenté dans la circonstance par les consultants du fait des obstacles et la distance que

ceux-ci ont bravé et a poursuivi son propos en remerciant tous les participants pour leur mobilisation tout en invitant les uns les autres à s'impliquer dans les travaux pour la réussite de ceux-ci.

2. Présentation du consultant

KANOUE Thibaut Marthial, Consultant chargé de réaliser le CPPA a tout d'abord pris la parole pour remercier le représentant du Maire de la commune de Mbang pour tous les efforts consentis par ce dernier pour la tenue de ces travaux et aussi les populations présentes pour l'intérêt qu'elles ont bien voulu manifester pour la tenue de ces réunions.

3. Présentation du projet

Le **PROJET D'URGENCE DE LUTTE CONTRE LA CRISE ALIMENTAIRE** (PULCCA) a pour objectif d'améliorer l'accès à la nourriture et de réduire la vulnérabilité chocs climatiques des ménages et des producteurs ciblés. En d'autres termes, ce projet vise à soutenir le gouvernement du Cameroun à répondre de manière urgente et rapide pour atténuer les impacts à court terme de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, tout en faisant face aux facteurs à long terme pour renforcer la résilience économique, climatique et communautaire.

Pour un bon déroulement du projet sur le terrain, les activités s'articuleront sur quatre (04) composantes techniques principales à savoir :

Composante 1 : Appui à la stabilisation alimentaire et nutritionnelle des interventions précoces en vue d'un relèvement rapide et du renforcement de la résilience

Composante 2 : Le renforcement des capacités productives des petits exploitants grâce à un soutien aux cultures et à l'élevage pour la résilience climatique et nutritionnelle.

Composante 3 : Appui au renforcement des capacités gouvernementales de surveillance des crises de sécurité alimentaire, système d'information et des services agro météorologiques.

Composante 4 : Gestion, suivi et évaluation du projet.

Après cette présentation, le Cadre de développement de la commune concerné par ailleurs représentant du Maire a assuré la traduction en langue locale.

4. Organisation des communautés

Les communautés sont dans leur entièreté sous l'autorité traditionnelle d'un Chef de campement assisté d'autres anciens qui sont régulièrement consulté par le chef de campement dans les prises de décisions. Les campements sont constitués de plusieurs familles. Les hommes occupent les premières places dans la hiérarchie sociale suivi des femmes et des enfants.

5. Principales activités, difficultés rencontrées et solutions proposées

Les PA autochtones pratiquent de l'agriculture, l'élevage et de la cueillette ; le tableau ci-dessous fait une synthèse de ces activités et des difficultés qu'ils rencontrent.

Activités	Difficultés	Solutions proposées
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'intrants de qualités ; - Manque de matériels agricoles ; - Vol des cultures ; - Faible rendement des cultures ; - La récurrence de plusieurs cas de maladies résultant des travaux champêtres 	<ul style="list-style-type: none"> - Appui en intrants agricoles ; - Dotation en matériel agricole ; - Faciliter l'accessibilité des terres pour les PA ;

	- Réduction des terres arables suite aux conflits fonciers avec les bantous et les activités d'exploitation forestière.	- Formation sur les techniques agricole et sur l'élevage
Elevage	- Morbidité élevée des animaux ; - Vols des bêtes.	
Echanges avec les Bantous	- Abus lors des échanges où les PA se font "escroqué"	Sensibilisations des Bantous sur le status des PA ;

6. Alimentation des communautés et périodes de vulnérabilité alimentaire

L'alimentation des communautés est en grande partie faite par les féculents (manioc, macabo) ainsi que les produits issus de la forêt

Produits constituant de l'alimentation des PA	Période de vulnérabilité
Manioc, Macabo, Patate, plantain	Janvier à Mars
Produits issus de la chasse et la pêche (Poissons, petit rongeur...)	

7. Organisation apportant leur appui aux PA

Plusieurs organisations et ONG viennent en aide aux PA :

- RACOPY
- D'AFRIQUE JUSTICE : établissement des pièces officielles (CNI et actes de naissance)
- ERD : établissement des pièces officielles (CNI et actes de naissance)

Les PA sont par ailleurs impliqués dans les activités de ces organisations.

8. Impacts du Projet sur les activités, les moyens de subsistance et Mesures d'atténuation / Bonification proposées

Impacts	Catégorie	Mesures d'atténuation / bonification
Réduction de la malnutrition	Positif	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un comité de pilotage locale du projet dans chaque Région - Implication des sectoriels dans le suivi de la mise en œuvre du projet
Accroissement des rendements agricoles et d'élevage	Positif	
Augmentation des cultures de subsistance	Positif	
Convoitise des Bantous	Négatif	Sensibilisation sur le status des PA
Accroissement des vols de cultures	Négatif	Renforcer les comités de vigilances
Conflits des fonciers sur des espaces agricoles	Négatif	Sensibilisation des bantous sur les droits des peuples autochtones

9. Conflits et gestion des plaintes

Les conflits enregistrés remontent beaucoup plus lors de l'exploitation de la SFID avec les UFA de nos jours les conflits les plus récurrents sont de plus en plus d'ordre conjugués.

Les plaintes sont le plus souvent gérées à la chefferie du campement et parfois acheminées à la chefferie de des villages respectifs de leur campement et en cas de persistance à la brigade de gendarmerie.

Dans d'autres cas le chef de campement réunit les familles des protagonistes en présence des notables sous forme d'un tribunal traditionnel ; les différentes parties sont entendues et à la fin le souvent une solution est trouvée à l'amiable.

10. Craintes et préoccupations

Dans cette partie, les populations ont revendiqué une certaine représentativité dans la scène politique telle que le conseil municipal ceci dans le but de faire ressortir les problèmes qui leurs sont propres notamment sur les thématiques à caractère sociale.

La grande crainte des participants vient du fait que les résolutions ne suivent pas leur cours « **comme d'habitude** » disent-ils. C'est ainsi qu'ils invitent les responsables du projet à bien diligenter ce projet qui constitue pour eux une véritable manne tombée du ciel.

ANNEXE 4 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix-Travail-Patrie
 MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA
 PLANIFICATION ET DE L'AMÉNAGEMENT DU
 TERRITOIRE

COOPÉRATION CAMEROUN - LA BANQUE
 MONDIALE
 CAMEROUN-BANQUE MONDIALE

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Peace-Work-fatherland
 MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND
 REGIONAL DEVELOPMENT

PROJET D'URGENCE DE LUTTE CONTRE LA CRISE
 ALIMENTAIRE (PULCCA)

Réalisation des études de sauvegardes environnementales et sociales : Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), Cadre de
 Planification pour les Peuples Autochtones (CPPA), Cadre de Politique de Réinstallation (CPR)

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES *MINTOM BAKA*

N°	Nom et prénom	Commune	Localité	Sexe	Qualité / Fonction	Contacts (Tel /Email)	Date et signature
01	MOAZOUM Christian	Yohadouma	MINTOM BAKA	M	Rebrumiland	650 82 30 02	<i>S</i>
02	KAMBA Jean Robert	Yohadouma	MINTOM BAKA	M	Planteur		<i>[Signature]</i>
03	NDJEMBO Eric	Yohadouma	MINTOM BAKA	M	Cultivateur		<i>[Signature]</i>
04	GBAGBA Thomas	Yohadouma	MINTOM BAKA	M	Planteur		<i>[Signature]</i>
05	MBANGOE Ruth	Yohadouma	MINTOM BAKA	F	Cultivatrice		<i>[Signature]</i>
06	ALOMBI Christelle	Yohadouma	MINTOM BAKA	F	Cultivatrice		<i>[Signature]</i>
07	TEMI Seraphin	Yohadouma	MINTOM	F	Cultivatrice		<i>[Signature]</i>


Réalisation des études de sauvegardes environnementales et sociales : Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), Cadre de Planification pour les Peuples Autochtones (CPPA), Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) –
 Liste des personnes rencontrées – Mars 2022

N°	Nom et prénom	Commune	Localité	Sexe	Qualité / Fonction	Contacts (Tel /Email)	Date et signature
08	LIKOUKA Elise	Yokadounma	MINIOM BAKA	F	Cultivatrice		+
09	BETOUNA Philomen	Yokadounma	MINIOM BAKA	F	Cultivatrice		ca
10	AZOMBO Fidèle	Yokadounma	MINIOM BAKA	M	Cacaoculteur		B
11	MASSO Samuel	Yokadounma	MINIOM BAKA	M	Cultivateur		f
12	YAYI Marguerite	Yokadounma	MINIOM BAKA	F	Cultivatrice		
13	MEKAMBO Gabriel	Yokadounma	MINIOM BAKA	M	Cultivateur		see
14	WENA Julie	Yokadounma	MINIOM BAKA	F	Cultivatrice		f
15	GBALE Rose	Yokadounma	MINIOM BAKA	F	Cultivatrice		JS


MINIOM BAKA

Réalisation des études de sauvegardes environnementales et sociales : Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), Cadre de Planification pour les Peuples Autochtones (CPPA), Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) -
Liste des personnes rencontrées - Mars 2022.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA
PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE



COOPERATION CAMEROUN - LA BANQUE
MONDIALE
CAMEROUN-BANQUE MONDIALE



REPUBLIC OF CAMEROUN
Peace-Work-Fatherland
MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND
REGIONAL DEVELOPMENT

PROJET D'URGENCE DE LUTTE CONTRE LA CRISE ALIMENTAIRE (PULCCA)

Réalisation des études de sauvegardes environnementales et sociales : Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), Cadre de Planification pour les Peuples Autochtones (CPPA), Cadre de Politique de Réinstallation (CPR)

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES **ZIMBOUMBO BAKA**

N°	Nom et prénom	Commune	Localité	Sexe	Qualité / Fonction	Contacts (Tel /Email)	Date et signature
01	ALDOLA Gilbert	Yokadounma	MOUDOUN BAKA	M	Cultivateur		act
02	LIANKOKI François	Yokadounma	MOUDOUN BAKA	M	Cultivateur		ca
03	AMBEGUI Marguerite	Yokadounma	MOUDOUN BAKA	F	Cultivatrice		ca
04	MANGA ONGUENE	Yokadounma	MOUDOUN BAKA	M	Cultivateur		ca
05	MAALIGOSSANE Yoy	Yokadounma	MOUDOUN BAKA	M	Cultivateur		ca
06	NDINGA Irène	Yokadounma	MOUDOUN BAKA	F	Cultivatrice		f
07	DELE Delphine	Yokadounma	MOUDOUN BAKA	F	Cultivatrice		f

Réalisation des études de sauvegardes environnementales et sociales : Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), Cadre de Planification pour les Peuples Autochtones (CPPA), Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) -
Liste des personnes rencontrées - Mars 2022.

N°	Nom et prénom	Commune	Localité	Sexe	Qualité / Fonction	Contacts (Tel /Email)	Date et signature
08	ABANDA Franck	Hodoume Bake	Yokouma	M	Cultivateur		
09	PIBOUA Remy	Yokouma	Hodoume BAKA	M	Cultivateur		
10	HEBAJOKO Alphonsine	Yokouma	Hodoume Bake	F	Cultivatrice		
11	NNA'A Jeanne	Yokouma	Hodoume BAKA	F	Cultivatrice		
12	MOEIO Thérèse	Yokouma	Hodoume Bake	F	Cultivatrice		
13	MANOJA Hénriette	Yokouma	Hodoume BAKA	F	Cultivatrice		
14	MADEH Jacqueline	Yokouma	Hodoume BAKA	F	Cultivatrice		
15	PIBASSO Jacqueline	Yokouma	Hodoume BAKA	F	Cultivatrice		

2^e MOUOUMO BAKA

Réalisation des études de sauvegardes environnementales et sociales : Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), Cadre de Planification pour les Peuples Autochtones (CPPA), Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) -
Liste des personnes rencontrées - Mars 2022

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA
PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE

COOPERATION CAMEROUN - LA BANQUE
MONDIALE
CAMEROUN-BANQUE MONDIALE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND
REGIONAL DEVELOPMENT

PROJET D'URGENCE DE LUTTE CONTRE LA CRISE ALIMENTAIRE (PULCCA)

Réalisation des études de sauvegardes environnementales et sociales : Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), Cadre de Planification pour les Peuples Autochtones (CPPA), Cadre de Politique de Réinstallation (CPR)

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES YOKOUMMA CANA

N°	Nom et prénom	Commune	Localité	Sexe	Qualité / Fonction	Contacts (Tel /Email)	Date et signature
01	WAKI Simon	Yokouma	CANA	M	Cultivateur		
02	TEIKELI E-JANGSO	Yokouma	CANA	M	Cultivateur		
03	ZAMBONG KUMBONG	Yokouma	CANA	M	Cultivateur		
04	ADBAKA Hortense	Yokouma	CANA	F	Cultivatrice		
05	DAI Catherine Epi Waki	Yokouma	CANA	F	Cultivatrice		
06	BADAYE Levisson	Yokouma	CANA	M	Cultivateur		
07	FIANTOTE KUMBONG Boland	Yokouma	CANA	M	Cultivateur		

Réalisation des études de sauvegardes environnementales et sociales : Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), Cadre de Planification pour les Peuples Autochtones (CPPA), Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) -
Liste des personnes rencontrées - Mars 2022

YOKADUMA CANA

N°	Nom et prénom	Commune	Localité	Sexe	Qualité / Fonction	Contacts (Tel /Email)	Date et signature
08	ZOUKAK Z. Berhand	Yokadumu	Cana	M	Cultivateur	6911856905	
09	SAMA Simon	Yokadumu	Cana	M	Cultivateur		
10	NGELEH Victor	Yokadumu	Cana	M	Cultivateur		
11	ANDJEROUH Pascal	Yokadumu	Cana	M	Cultivateur		
12	DOUDOU Eloi	Yokadumu	Cana	M	Cultivateur		
13	BEBETO Brandon	Yokadumu	Cana	M	Cultivateur		

Réalisation des études de sauvegardes environnementales et sociales : Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), Cadre de Planification pour les Peuples Autochtones (CPPA), Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) -
Liste des personnes rencontrées - Mars 2022

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix-Travail-Patrie
 MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA
 PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU
 TERRITOIRE

COOPÉRATION CAMEROUN - LA BANQUE
 MONDIALE
 CAMEROUN-BANQUE MONDIALE

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix-Travail-Patrie
 MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA
 PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU
 TERRITOIRE

PROJET D'URGENCE DE LUTTE CONTRE LA CRISE ALIMENTAIRE (PULCCA)

Réalisation des études de sauvegardes environnementales et sociales : Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), Cadre de Planification pour les Peuples Autochtones (CPPA), Cadre de Politique de Réinstallation (CPR)

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES OCS YOKADUMA

N°	Nom et prénom	Commune	Localité	Sexe	Qualité / Fonction	Contacts (Tel /Email)	Date et signature
01	MINDJUL Achille	Yokadumu	Yokadumu	M	OCS	674351533 te 696578396 mindjule@gmail.com	

Réalisation des études de sauvegardes environnementales et sociales : Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), Cadre de Planification pour les Peuples Autochtones (CPPA), Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) -
Liste des personnes rencontrées - Mars 2022

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 République Fédérale
 MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA
 PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU
 TERRITOIRE

CAMEROUN BANQUE MONDIALE
 CAMBODIA RURAL BANKING PROJECT
 PROJET D'URGENCE DE LUTTE CONTRE LA CRISE
 ALIMENTAIRE (PULCCA)

REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace-Work-4-ourland
 MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND
 REGIONAL DEVELOPMENT

Réalisation des études de sauvegardes environnementales et sociales : Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), Cadre de
 Planification pour les Peuples Autochtones (CPPA), Cadre de Politique de Reinstallation (CPR)

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES : KOLBONG II

N°	Nom et prénom	Commune	Localité	Sexe	Qualité / Fonction	Contacts (Tel./Email)	Date et signature
1	BEHE PATRICE	MBANG	KOLBONG II	M	CHEF	-	
2	KAR MEDKI BLAHOED	MBANG	KOLBONG	M	Cultivateur	676707825	
3	LIWE PIERRE	MBANG	KOLBONG	M	Cultivateur	-	
4	SABI BENOIT	MBANG	KOLBONG	M	Cultivateur	-	
5	ABIAH GISCARD	MBANG	KOLBONG	M	Cultivateur	-	
6	NGASSO MONARI	MBANG	KOLBONG	M	Cultivateur	-	
7	ESSIEN JACK	MBANG	KOLBONG	M	Cultivateur	-	

Réalisation des études de sauvegardes environnementales et sociales : Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), Cadre de Planification pour les Peuples Autochtones (CPPA), Cadre de Politique de Reinstallation (CPR) -
 Liste des personnes rencontrées - Mars 2022

N°	Nom et prénom	Commune	Localité	Sexe	Qualité / Fonction	Contacts (Tel./Email)	Date et signature
8	MBANG JAVIER	MBANG	KOLBONG II	M	Cultivateur	-	
9	JESE BASSO	MBANG	KOLBONG	M	Cultivateur	-	
10	JAMBA BENI	MBANG	KOLBONG	M	Cultivateur	-	
11	KOZOCK SAMUEL	MBANG	KOLBONG	M	Cultivateur	-	
12	KDANGUE JEAN-PIERRE	MBANG	KOLBONG	M	Cultivateur	-	
13	EZESE MARCEL	MBANG	KOLBONG	M	Cultivateur	-	
14	NDOMBE HONGRINE	MBANG	KOLBONG	F	Cultivateur	-	
15	NDOKA HELENE	MBANG	KOLBONG	F	Cultivateur	-	
16	MENJE MARIANE	MBANG	KOLBONG	F	Cultivateur	-	
17	AJA EUGELINE	MBANG	KOLBONG	F	Cultivateur	-	
18	MBABO VERONIQUE	MBANG	KOLBONG	F	Cultivateur	-	

Réalisation des études de sauvegardes environnementales et sociales : Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), Cadre de Planification pour les Peuples Autochtones (CPPA), Cadre de Politique de Reinstallation (CPR) -
 Liste des personnes rencontrées - Mars 2022

N°	Nom et prénom	Commune	Localité	Sexe	Qualité / Fonction	Contacts (Tel /Email)	Date et signature
19	MBONGI MARIE-LOUISE	MBANG	KOLIMBONG	F	Cultivatrice	-	
20	LINAËE CLÉ	MBANG	KOLIMBONG	F	Cultivatrice	-	
21	NGONDE GEORGINE	MBANG	KOLIMBONG	F	Cultivatrice	-	
22	JETZ ELOUENNE	MBANG	KOLIMBONG	F	-IL	-	
23	MANTOUOU AUGUSTINE	MBANG	KOLIMBONG	F	Cultivatrice	-	
24	ANGUE LIBERTINE	MBANG	KOLIMBONG	F	Cultivatrice	-	
25	ROSE MONIQUE	MBANG	KOLIMBONG	F	Cultivatrice	-	
26	ESTANOU BERNARDTE	MBANG	KOLIMBONG	F	Cultivatrice	-	
27	LINAËE PIERRE	MBANG	KOLIMBONG	M	Cultivateur	-	
28	HAÏLARI MARCELIN	MBANG	KOLIMBONG	M	Cultivateur	-	
29	AFONA JANNETE	MBANG	KOLIMBONG	F	Cultivatrice	-	
30	ELIMBO SAMUEL	MBANG	KOLIMBONG	M	Cultivateur	-	
31	DALIM ANTOINE SILEX	MBANG		M	CCD	657 62 7578	

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix Travail Patrie

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA
PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace Work Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND
REGIONAL DEVELOPMENT

PROJET D'URGENCE DE LUTTE CONTRE LA CRISE
ALIMENTAIRE (PULCCA)

Réalisation des études de sauvegardes environnementales et sociales : Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), Cadre de
Planification pour les Peuples Autochtones (CPPA), Cadre de Politique de Réinstallation (CPR)

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES : KOMLIO (AKOM)

N°	Nom et prénom	Commune	Localité	Sexe	Qualité / Fonction	Contacts (Tel /Email)	Date et signature
1	MIDYOUN JORJA	MBANG	AKOM	M	CHEF	-	
2	MAKONDO JEAN	MBANG	A KOM	M	Cultivateur	-	
3	BASSOUE PASCAL	MBANG	A KOM	M	-IL	-	
4	YDEKRE EBERET	MBANG	AKOM	M	PASTEUR	-	
5	ZOCKOUES MIKAEL	MBANG	A KOM	M	enseignant	-	
6	BOKANJA MARIE	MBANG	A KOM	F	Cultivatrice	-	
7	BAMBO JEANNE	MBANG	A KOM	F	Cultivatrice	-	

Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire / Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), Cadre de Planification pour les Peuples Autochtones (CPPA), Cadre de Politique de Réinstallation (CPR)
Liste des personnes rencontrées - Juin 2022

N°	Nom et prénom	Commune	Localité	Sexe	Qualité / Fonction	Contacts (Tel/Email)	Date et signature
	ENDAH ASSINGUE Jalouan	Betoua 1 ^{re}	Betoua	M	Député National Assemblée	694 3829 00 naendoh@ny.com	
	LOMBI Norbert	Betoua 2	Betoua	M	CS P/DR MINEP/ISS	696022225	
	NDANGA Ferdinand	Betoua	Betoua	M	Membre RACOPY	696084252	
	NDIOMKI NIKABO Ndiomki Charly	Batouri	Batouri	M	SB	677675772 ndiomki@ny.com	
	Noumbela Simon	Batouri	Bakombo	M	Agriculteur	/	
	MSA Martine	Batouri	Bakombo	F	Présidente Femmes Actives	671046354	
	NGANKE Dieudonné	BATOURI	BAKOMBO	M	Cultivateur	673331200	
	BAINA GABRIEL	BATOURI	BAKOMBO	M	Agent de Suivi Communautaire	675621763	
	ZIEZIE ROLAND	BATOURI	BAKOMBO	M	MAÇON	652-88-59-55	
	KDONGO Léontine	BATOURI	BAKOMBO	F	Cultivatrice	68029-1504	
	NAFERO CHRISTIAN	BATOURI	BAKOMBO	M	électricien	654097739	

Réalisation des études de sauvegardes environnementales et sociales - Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), Cadre de Planification pour les Peuples Autochtones (CPPA), Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) -
Liste des personnes rencontrées - Mars 2022

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA
PLANIFICATION ET DE L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE



COOPÉRATION CAMEROUN - LA BANQUE
MONDIALE
CAMEROUN-BANQUE MONDIALE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND
REGIONAL DEVELOPMENT

PROJET D'URGENCE DE LUTTE CONTRE LA CRISE
ALIMENTAIRE (PULCCA)

Réalisation des études de sauvegardes environnementales et sociales : Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), Cadre de
Planification pour les Peuples Autochtones (CPPA), Cadre de Politique de Réinstallation (CPR)

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N°	Nom et prénom	Commune	Localité	Sexe	Qualité / Fonction	Contacts (Tel/Email)	Date et signature
	MABEBOU Raoul	Commune d'arrondissement de Betoua 1 ^{re}	BETOUA	M	CCD C/SEF	695 54 35 53 mabebou@ny.com	
	MASSIQANG AKA MESSING VICIOLINE	Groupe village de BIA 1 ^{er}	BETOUA	F	Chef/BAG	699144423	
	HEU MIYANG Raymond	CA/DREPIA Betoua	BETOUA	M	CA/DREPIA-EST	650 61 10	
	HILE III SAKJO Alliance EPO AZANG	Betoua 2 ^{ème}	BETOUA	F	C/SSPDA DRAS-E	699326674 6731144257	
	HARUNA MOHAMADU	Bta 2 ^{ème}	BETOUA	M	cadre DRAS-E	670743678 673024446	
	NKOK BATE Inoue	Betoua 2 ^{ème}	BETOUA	F	cadre DRAS-E	699534415	
	DIJAKE SAMUEL	Bta 2 ^{ème}	Bta	M	C/SCPM	677799192	

Réalisation des études de sauvegardes environnementales et sociales - Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), Cadre de Planification pour les Peuples Autochtones (CPPA), Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) -
Liste des personnes rencontrées - Mars 2022

ANNEXE 5 : OUTILS DE COLLECTE

ELABORATION DU CADRE DE PLANIFICATION POUR LES PEUPLES AUTOCHTONES (CPPA), DU CADRE DE POLITIQUE DE REINSTALLATION (CPR) ET DU CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PULCCA

Guide d'entretien pour les acteurs

GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES AUTORITES ADMINISTRATIVES ET COMMUNALES

- 1 Présenter le PULCCA à l'acteur.
- 2 Quel est votre avis sur ce projet qui est en cours de préparation ?
- 3 Quels sont les impacts potentiels (positifs et négatifs) que ce projet pourrait avoir sur le plan environnemental, social ? Quelles mesures peuvent être envisagées pour atténuer les impacts négatifs ?
- 4 Quelles sont les différents conflits qui sont enregistrés dans votre territoire ?
- 5 Comment les plaintes sont gérées au niveau du territoire ? (Mécanismes et acteurs intervenant dans la gestion des plaintes)
- 6 Quelles sont vos craintes et vos attentes vis-à-vis de ce projet ?
- 7 Quelles recommandations pouvez faire pour la bonne mise en œuvre du projet ?

Guide d'entretien pour les Sectoriels (DR MINEPAT, MINAS, MINEPDED, MINADER, MINEPIA)

- 1 Présenter le PULCCA a l'acteur.
- 2 Quel est votre avis sur ce projet qui est en cours de préparation ?
- 3 Quelles sont les différents foyers d'insécurité alimentaire de la région ?
- 4 Quelles sont les mesures qui sont prises actuellement pour faire face à l'insécurité alimentaire dans votre région ?
- 5 Quels sont les impacts potentiel (positifs et négatifs) que ce projet pourrait avoir sur le plan environnemental, social ? Quelles mesures peuvent être envisagées pour atténuer les impacts négatifs ?
- 6 Quel mécanisme peut être mis en place pour assurer la gestion des plaintes ?
- 7 Quelles sont vos craintes et vos attentes vis-à-vis de ce projet ?
- 8 Quelles recommandations pouvez faire pour la bonne mise en œuvre du projet ?

ONG (ACTION CONTRE LA FAIM, FEDERATION LUTHERIENNE MONDIALE)

- 1 Présenter le PULCCA a l'acteur.
- 2 Quel est votre avis sur ce projet qui est en cours de préparation ?
- 3 Quels sont les activités que vous réalisez au quotidien pour lutter contre l'insécurité alimentaire ?
- 4 Quels sont les impacts sur le plan environnemental et social de ces activités ?
- 5 Quels sont les impacts potentiel (positifs et négatifs) que ce projet pourrait avoir sur le plan environnemental, social ? Quelles mesures peuvent être envisagées pour atténuer les impacts négatifs ?
- 6 Quelles sont vos craintes et vos attentes vis-à-vis de ce projet ?

7 Quelles recommandations pouvez faire pour la bonne mise en œuvre du projet ?

ASSOCIATION RACOPY

- 1 Présenter le PULCCA a l'acteur.
- 2 Quel est votre avis sur ce projet qui est en cours de préparation ?
- 3 Comment structuré votre association ? Combien de membres (combien de femmes ?) 4 Quelles sont les difficultés auxquelles sont confrontées quotidiennement les peuples pygmées ?
- 5 Quelles sont les activités que vous menez au quotidien dans les communautés pygmées ?
- 6 Quels sont les impacts potentiel (positifs et négatifs) que ce projet pourrait avoir sur le plan environnemental, social ? Quelles mesures peuvent être envisagées pour atténuer les impacts négatifs ?
- 7 Quelle serait la meilleure méthode d'approche pour la consultation des peuples autochtones lors de la mise en œuvre du projet ?
- 8 Quelles sont vos craintes et vos attentes vis-à-vis de ce projet ?
- 9 Quelles recommandations pouvez faire pour la bonne mise en œuvre du projet ?

COMMUNAUTES DE PEUPLES AUTOCHTONES (FOCUS GROUP)

- 1 Présentation sommaire du PULCCA.
- 2 Comment est organisée votre communauté ?
- 3 Quelles sont les principales activités menées dans la communauté (agriculture, élevage, autres, etc.) 4 Comment est-ce que ces activités sont menées (spécifications pratiquées, système de production,) 5 Quelles sont les difficultés que vous rencontrez dans chacune de ces activités ?
- 6 Quelles solutions peuvent être mise en œuvre pour faire face à ces difficultés ?
- 7 Quelles sont les principaux éléments de base qui constituent votre alimentation ?
- 8 Ya-t-il des périodes où vous ne parvenez pas à vous alimenter convenablement ? Si oui quelles sont ces périodes ?
- 9 Ya-t-il des organisations qui vous apportent leur soutien ? Si oui, lesquels et dans quels domaines ?
- 10 Etes-vous suffisamment associés aux activités menées en votre faveur ? si oui comment, si non que faudrait-il faire pour garantir votre implication active dans les actions menées pour votre communauté ?
- 11 Quels peuvent être, les impacts (positifs et éventuellement négatifs) du Projet sur vos activités et vos moyens de subsistance ?
- 12 Quelles mesures d'atténuation, pouvez-vous proposer pour les impacts négatifs ?
- 13 Quelles sont les différents conflits qui sont enregistrés dans votre territoire ?
- 14 Comment les plaintes sont gérées au niveau du territoire ? (Mécanismes et acteurs intervenant dans la gestion des plaintes)

COMMUNAUTES BENEFICIAIRES (FOCUS GROUP)

1. Présenter le PULCCA a l'acteur
2. Comment est organisée votre communauté ?
3. Comment se manifeste la crise alimentaire dans votre communauté ? (Causes, conséquences)
4. Quels serait les Impacts (environnementaux et sociaux) positifs potentiels et comment les maximiser ;
5. Impacts négatifs potentiels et comment les éviter/réduire/atténuer/compenser ;
6. Quelles dispositions peuvent être prises pour garantir votre participation active à la mise en œuvre du PULCCA ?
7. Quelles sont les différents conflits qui sont enregistrés dans votre territoire ?
8. Comment les plaintes sont gérées au niveau du territoire ? (Mécanismes et acteurs intervenant dans la gestion des plaintes)
9. Quelles sont vos préoccupations et doléances ?
10. Quelles recommandations faites-vous pour garantir la bonne mise en œuvre du projet ?

ANNEXE 6 : FICHE D'ENREGISTREMENT DES PLAINTES

1. Informations sur le CLGP

Date : _____

Zone du projet ou activité :

Personne ayant enregistré la Plainte :

Cordonnées :
.....

Téléphone :
.....

Zone/Quartier :

Commune/Région :

Dossier N°

2. Informations relatives à la Plainte

2. 1. Détails du Plaignant

Nom du Plaignant :
.....

Adresse :
.....

Téléphone
:.....

Age
:.....
...

Sexe :
.....

Catégorie de personnes (PA) :

Commune /Quartier :

2.2. Description de la Plainte :

Date du dépôt de la Plainte :
.....

Lieu d'occurrence de Plainte :

Détails de la Plainte
:.....
.....
.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait à, le.....

Nom, Prénom et Signature du plaignant

5. Résolution proposée de commun en accord avec le plaignant

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait à, le.....

Nom, Prénom et Signature du représentant du comité Nom, Prénom et Signature du plaignant

ANNEXE 7 : FICHE DE SUIVI DES PLAINTES

Informations sur la réclamation							Suivi du traitement de la réclamation				
Nbre. de Plaintes	Nom et contact du Plaignant	Date de dépôt de la plainte	Description de la plainte (OUI-NON)	Plaintes issues des communautés OUI - NON	Plaintes issues des travailleurs OUI-NON	Plaintes issues des Bénéficiaires OUI-NON	Transmission au service concerné (oui/non, indiquant le service et la personne contact)	Date de traitement prévue	Accusé de réception de la réclamation au réclamant (oui/non)	Réclamation résolue (oui / non) et date	Retour d'information au réclamant sur le traitement de la réclamation (oui/non) et date

ANNEXE 8 : GRILLE DE SUIVI DE LA DOCUMENTATION/STATISTIQUES DES PLAINTES

Période :

Composante ou activité :

Plaintes	Nbre de plaintes reçues	Nbre de plaintes reçues des personnes vulnérables	Nbre et % des plaintes résolues	Nbre et % des plaintes résolues dans le délai prévu par le MGP	Nbre et % des plaintes non résolues	Nbre et % des plaintes ayant fait recours	Nbre et % des Plaintes déferées à la médiation	Nbre et % des plaintes déferées à la justice	Nbre et % des plaintes parvenues par boîtes à suggestion	Nbre et % des plaintes parvenues par courrier électronique/normal	Nbre et % des plaintes parvenues a l'issue des réunions	Nbre et % des plaintes parvenues par téléphonie (appel, texto)